

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 30 JUIN 2023 A 9H30

(Convocation du 23 juin 2023)

Aujourd'hui vendredi trente juin deux mil vingt-trois à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCIANA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

EXCUSES :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUE-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

La séance est ouverte à 09 heures 58.

M. le Président Alain ANZIANI : Bonjour. Nous allons commencer ce Conseil avec un peu de retard.

D'abord, je commencerai par quelques propos sur ce qui s'est passé cette nuit dans nos communes et qui fait suite aux autres nuits passées. Ce matin, beaucoup d'entre nous se sont rendus dans leurs communes pour constater les dommages. C'est ce que j'ai également fait à Mérignac.

Je voudrais dire qu'il faut évidemment condamner les violences policières lorsqu'elles sont établies. C'est ce que la Justice est en train de faire. La Justice a mis en examen le policier concerné et l'a même mis en détention. La justice est ainsi faite, elle prend son temps et il n'y aura pas de procès avant un an et même peut-être plus. Est-ce que pendant un an ou plus, il va y avoir toutes les nuits, tous les jours, des véhicules brûlés, des maisons dévastées ? Je vois à Mérignac, la Maison des associations a été dévastée, le Pin Galant également dégradé, deux véhicules ont été volés. Dans plusieurs communes, c'est la même chose. Est-ce cela que l'on veut ? Je crois que tous, nous serons d'accord pour faire un appel au calme. La Justice fait son travail, elle le prouve, il y a eu une mise en détention, ce qui n'est pas rien. Il faut aussi que les jeunes de nos banlieues ou non d'ailleurs, ce n'est pas toujours de la banlieue, comprennent qu'il faut du temps.

Et en même temps, je voudrais aller un peu plus loin. Ne croyons pas que ce qui se passe est anecdotique. Ce qui se passe, c'est aussi significatif, sans doute, d'un climat de ce pays. C'est significatif d'un mal-être, d'un sentiment d'exclusion. Tout cela évidemment n'excuse pas, il faut condamner. Je condamne cette violence avec fermeté. En même temps, il faut que, nous aussi, on sache entendre et ce sera d'ailleurs un des objets de ce Conseil métropolitain, que tout cela nous appelle à une sorte de remise en cause, mais il faut qu'aujourd'hui la Police effectue son travail. Nous allons sans doute avoir des mesures dans la journée. Monsieur le Préfet va m'appeler pour me dire que peut-être les transports publics seront interrompus à 21 heures. J'attends la confirmation. En tout cas, condamnons toutes les violences, quelles qu'elles soient. Merci.

Si certains veulent la parole sur ce sujet. Monsieur le Maire de Bordeaux.

Applaudissements.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur le Président, pour ces propos dans lesquels, je pense, nous sommes nombreux à nous reconnaître. Je pense qu'il est de notre devoir d'élus responsables, de Maires, d'appeler collectivement et unanimement au calme. La colère, quelle qu'elle soit, ne saurait conduire, justifier, excuser des actes émeutiers violents comme nous sommes en train de la connaître dans un certain nombre de quartiers de nos villes métropolitaines. Je tiens également à condamner avec fermeté les agissements notamment sur la commune de Bordeaux, en rappelant que les premières victimes, ce sont quand même les habitants et les quartiers concernés. J'ai tenu à me rendre dès mercredi aux Aubiers, puisque c'était initialement le premier

quartier touché. J'ai vu des habitants qui regrettent d'être, comme je le disais, les premières victimes des saccages des arrêts de bus, des arrêts de tramways qui, pendant plusieurs mois, ne rempliront plus leur fonction. Et j'ai aussi rencontré des jeunes en colère. Cette colère, il faut que nous soyons capables ensemble de la gérer, d'y répondre intelligemment tout en ne transigeant pas sur le fait que la violence telle qu'elle s'exerce est de loin la plus mauvaise réponse qui puisse être apportée. C'est pour cela que j'ai tenu, dès mercredi, non seulement à condamner, mais appeler au calme dans les quartiers concernés par ce climat émeutier.

A Bordeaux, la nuit que nous venons de vivre et de subir, a été particulièrement grave. Les premiers retours que j'ai, j'en attends encore incessamment, fourniront davantage d'éléments que je pourrai partager avec ceux d'entre vous que cela intéresse naturellement. Les premiers retours de la nuit montrent que des dégradations, incendies et pillages ont été beaucoup plus nombreux que ceux proférés la nuit précédente avec de très fortes tensions notamment au Grand Parc, à la Benauge, secteur de la Médoquine. Plusieurs quartiers de Bordeaux habituellement beaucoup plus calmes ont également été touchés, je pense au Quai de Brazza, La Gare et Elie Gintrac. La tension me paraît plus forte actuellement au Grand Parc où la Mairie a été littéralement pillée, saccagée avec de très fortes dégradations et des documents officiels emportés au niveau des services de l'État civil, de la Mairie annexe du Grand Parc. D'ailleurs, l'adjoint de quartier, Monsieur Bernard BLANC est actuellement sur place et je vais devoir vous quitter assez vite pour me rendre au Grand Parc. Mais j'ai l'intention également de me rendre dans les différents quartiers qui ont subi ces dégradations cette nuit.

Le premier bilan que j'ai de la Police municipale tel qu'il m'est parvenu tôt ce matin, c'est :

- nombre de véhicules incendiés : 55,
- nombre de dégradations du domaine public et autres : 40,
- 10 interpellations,
- et un nombre important de commerces pillés.

Je dis que la situation est grave et préoccupante. Je tenais vraiment à partager avec vous, avec gravité et solennité, cette situation. Je suis persuadé que tous, nous sommes sur la même position pour condamner fermement ces exactions et, surtout pour appeler chacun au sens des responsabilités et au calme. Voilà ce que je voulais partager avec vous ce matin. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je viens d'avoir un message du Préfet qui va me rappeler tout à l'heure. Je vous tiendrai informés. Qui souhaite la parole ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. Au nom de notre groupe, je voudrais vous dire quelques mots et vous dire que nous partageons totalement vos propos, nous n'enlevons rien, nous n'ajouterons pas grand-chose. Nous devons rester très calmes, être dans la plus grande retenue possible, toutes les personnes visibles doivent être exemplaires bien évidemment dans les propos, dans ce que l'on peut colporter ou dire aussi. J'aurai peut-être une proposition à vous faire en revanche. Durant la période de la grande crise COVID, nous avons tenu des Bureaux pratiquement toutes les semaines quand ce n'était pas deux Bureaux par semaine. Je pense que pour coordonner nos actions, avoir tous ensemble l'information, les bonnes réponses, la

bonne posture aussi dans toutes ces situations, il serait peut-être utile de mettre en route une cellule de crise, ici, à la Métropole. En visio-conférence, cela peut être tout à fait simple avec les 28 maires de manière à travailler ensemble et coordonner nos actions. Tous les deux ou trois jours, cela pourrait être utile, intéressant et ne prendrait pas de temps.

En tout cas, je m'associe bien sûr aux propos et à ceux du Maire de Bordeaux que nous partageons totalement. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais avoir une prise de position un peu différente. Non, il n'y aura pas d'appel au calme de notre côté.

Diverses protestations dans l'hémicycle.

Ce qui serait vraiment bien de votre part, ce serait de me laisser parler. Si c'est pour vous affoler comme vous faites d'habitude, cela ne peut pas se faire comme cela. Oui, il n'y aura pas d'appel au calme ni de condamnation, parce qu'il faut prendre en compte une véritable colère. Vous êtes, je ne sais pas si vous êtes surpris, mais on le sait, que cela allait « péter » à un moment donné ou à un autre. Vous le savez, quand même, qu'il y a le taux de chômage, le taux de précarité, les discriminations, la souffrance sociale au quotidien. Vous avez oublié l'époque où Lionel a été tué aux Aubiers ? On en parlait, puis au bout de deux semaines, on ne parlait plus de ces questions. On savait tous, ce n'est pas qu'à Bordeaux. La preuve, c'est partout. C'est dans une société pourrie, injuste, qui provoque de la misère, de la souffrance, du mal-logement. Puis au-delà des questions financières ou sociales, de discrimination, de racisme, on sait qu'il y a une violence policière réelle dans les quartiers populaires. On sait qu'il y a un racisme qui existe dans la Police. La mort de Nahel, c'est un assassinat. C'est donc normal qu'il y ait de la colère comme cela. Je ne vois pas comment on peut, avec notre petite morale de gens bien installés, expliquer aux personnes « restez calmes ! ». Ce n'est pas possible, cela ne marchera pas. Je pense qu'il faut prendre en compte cette colère et que la situation est invivable, en réalité. Ce sont des poudrières, vous le savez, et l'on ne peut pas, avec des discours, changer les choses. Maintenant, comment fait-on ? Monsieur Pierre HURMIC l'a dit, d'aller discuter, voir, c'est le début, mais après, cela signifie certainement faire des choix, prendre des décisions politiques assez rapides parce que comme cela a été dit par Monsieur ANZIANI, la Justice va mettre du temps et ce n'est pas la condamnation du policier qui... c'est trop loin.

Que fait-on en attendant ? Mais c'est sûr qu'il y a les questions de chômage, de précarité, la question de service public qui disparaît dans les quartiers, la question du mal-logement, toutes les difficultés quotidiennes de ces gens, puis, ce qu'ils subissent comme mépris social, racisme au quotidien. C'est ce que l'on appelle les quartiers issus de l'immigration, les personnes racisées et qui subissent de plein fouet une forme de violence quotidienne. Les contrôles au faciès, c'est quotidien. Ils ne se mettent pas en colère parce que justement, ils ne savaient pas quoi faire. Ils se mettent en colère parce que le monde est pourri, leur monde est pourri. Hier je suis sorti au Grand Parc, à part 50 CRS qui arrivent, qui sortent de leur camion et repartent en courant après, puis les hélicoptères mettant des projecteurs sur les bâtiments, sur les balcons parce qu'il faut évidemment surveiller ce qui se passe sur les balcons, mais l'on voyait les jeunes qui sortaient, et ce qui est terrible, je trouve triste, c'est que leur révolte a un côté impuissant. Il y a une sorte d'impuissance : est-ce que cela va changer leur vie ? Et c'est vrai que brûler une école, saccager la Mairie, on pourrait se demander à quoi cela

sert ; évidemment que cela ne sert pas.

Mais c'est une colère et, elle explose comme cela la colère. C'est de cela qu'il faudrait arriver à discuter, cela sort comme cela et on ne peut pas faire la morale. Maintenant, comment on répond ? Et c'est sûr que la réponse, ce sont forcément des politiques qui doivent changer, des vraies politiques sociales, ne dépendant pas que de la Ville, ni de la Métropole. Cela dépend évidemment des politiques d'État, mais l'on peut quand même constater que les Macron, Darmanin, cela fait des années qu'ils font les « cakes », qu'ils provoquent. À un moment donné, cela pète, et c'est cela qu'il faudrait remettre en cause. Il faut changer profondément les choses et sortir d'un monde où les riches s'enrichissent et les plus pauvres s'appauvrissent. C'est vrai que c'est un chantier énorme. En tout cas, c'est pour cela que l'on ne condamne pas, que l'on n'appelle pas à l'apaisement. On pense que Darmanin, Macron, les politiques antisociales qui doivent se calmer. Le racisme doit disparaître. Il faut combattre cela. C'est sur ce terrain que l'on pourra peut-être créer une situation un peu plus favorable et sortir de la crise sociale dans laquelle on est aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à vous toutes et à vous tous. Je vais faire comme beaucoup de mes collègues maires, partir assez rapidement en espérant que l'on puisse passer une nuit moins compliquée, on voit des émeutes, des pillages, mais on se dit aussi qu'il ne faut pas que l'on baisse les bras. Il faut que l'on continue à effectuer ce travail.

J'aurais tellement de choses à dire sur votre intervention Monsieur POUTOU. Si vous pensez que l'on ne s'intéresse pas, nous les maires, les élus des exécutifs, à ces quartiers, à ces populations, que quand ils sont en colère, je crois vraiment que vous gagneriez un jour à exercer des fonctions exécutives et, de voir ce qui est fait au quotidien par les élus, mais aussi par les services.

Je suis, comme Monsieur Pierre HURMIC l'a dit, très inquiet d'abord par le nombre d'endroits qui ont connus des difficultés entre la première et la deuxième nuit. La Médoquine du côté talençais a subi beaucoup plus cette nuit que la nuit dernière. On va faire ce qu'il y a à faire encore aujourd'hui. Je voudrais pour ma part dire deux choses.

Je voudrais d'abord que l'on ait une pensée, un remerciement particulier pour nos services de la Ville et de Bordeaux Métropole. Ils étaient à nos côtés hier soir, à 2 heures du matin, puis à six heures à essayer d'enlever une poubelle en train de brûler avec les pompiers évidemment et les forces de l'ordre. Ils nous ont beaucoup assistés cette nuit autant que faire se peut. Ils sont venus ramasser, panser les plaies et, envoyer un message simple ; c'est que le service public, la puissance publique, les élus de la République sont encore là et que l'on ne va pas baisser les bras. C'est ce message que je pense qu'il faut que l'on envoie.

La deuxième proposition que je voulais vous faire, Monsieur le Président, en plus de celle que vous a fait notre Président, c'est peut-être à l'image de ce que nous avons su faire. J'étais ce matin avec les commerçants très inquiets, du temps séparant les indemnités des assurances avec le caractère très souvent incomplet des indemnités auxquelles ils pourront eux-mêmes prétendre. Ils ont aussi peur d'avoir des commerçants qui justement font du lien social, emploient des gens dans ces quartiers, doivent mettre la clé sous la porte parce qu'ils ont beaucoup perdu cette nuit.

Nos établissements publics, nous les réparerons, nous mettrons l'argent qu'il faut, mais qu'en sera-t-il pour les privés, les commerçants, les cabinets médicaux. J'ai un cabinet médical qui a été incendié cette nuit. Eux n'auront pas la chance d'avoir potentiellement la puissance publique. Donc, comme j'en ai discuté tout à l'heure avec Monsieur Stéphane DELPEYRAT, peut-être que tout sera compliqué, que la loi ne nous permet pas tout cela, mais il faudrait que l'on réfléchisse de façon urgente et très pragmatique à comment aider nos commerçants, nos professionnels, nos associations aussi qui ont beaucoup perdu cette nuit.

Et puis dans la droite ligne de ce que vous avez dit Monsieur le Président et en m'inscrivant complètement en faux dans ce que vous avez dit Monsieur Philippe POUTOU, je pense qu'il nous appartient à nous, les maires, et à nous, assemblée de Bordeaux Métropole, d'offrir aujourd'hui un visage plus que jamais uni parce que finalement, nous ne sommes, toutes et tous, parfois pas forcément d'accord, pas forcément dans les mêmes écuries politiques, mais quand arrive malheureusement ce genre d'événement, il nous appartient d'afficher un visage d'unité et de ne surtout pas faire du beurre électoral sur la misère des gens. Merci, Monsieur le Président.

Applaudissements.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président. Notre groupe va tout d'abord redire l'émotion qui est la nôtre et qui est partagée. Peut-être que cela n'a pas été assez dit, mais je sais qu'elle est partagée après la mort de Nahel, mardi. Parce que les précédentes interventions ne l'ont pas rappelée. Mais je sais que cette émotion vive est partagée et qu'elle provoque une colère, un refus d'obtempérer ne devant pas entraîner la mort. Cela n'a pas été dit hormis dans les premières interventions, mais nous appelons aussi, je pense collectivement à ce que la justice soit rendue, cette mort n'aurait pas dû arriver. Nous partageons cette colère qui s'exprime, mais cela a été dit aussi dans plusieurs interventions, c'est la population des quartiers populaires qui subit les conséquences des violences commises lors de ces trois dernières nuits. Cette violence est parfois aussi caricaturée, c'est la seule image parfois que certains veulent donner de ces quartiers. Les forces politiques réactionnaires s'en emparent pour essayer de réduire la vie des quartiers à cette image. Nous invitons tout le monde, y compris au sein du Gouvernement, notamment le ministre de l'Intérieur à prendre garde, à mesurer les propos tenus par les uns et les autres, ne pas ajouter de l'huile sur le feu. Cet avertissement, cette demande de mesure dans les propos est valable sur tout le champ politique, y compris dans certaines interventions venant de la gauche. Rien ne doit entretenir cette escalade de violence.

Il y a deux sujets majeurs dans les différents événements de cette semaine. Il y a celui de la continuité publique, de la Police. Les consignes de doctrine peuvent être données à la Police. On a besoin d'une Police républicaine, proche des citoyens, au service de leurs attentes et de leurs besoins. On voit bien par rapport à l'événement et au décès de Nahel mardi, qu'il y a un problème avec ce nombre de décès dans le cadre de refus d'obtempérer. 13 décès constatés dans ces circonstances en 2022, d'autres situations reviennent régulièrement à la une des médias. La question, c'est aussi : quelle Police voulons-nous ? Nous pensons qu'il faut une Police de proximité, bien formée, répondant aux besoins des populations dans nos villes, quartiers, villages également pour ce qui est de la gendarmerie. Mais cette police de proximité a été arrêtée sous Monsieur Nicolas Sarkozy. La formation des policiers réduite sous Monsieur Gérard Darmanin alors que l'on aurait au contraire besoin de retravailler sur une Police de

proximité bien formée répondant aux besoins de la population.

Sur les événements des trois dernières nuits, cela a été dit. Ce sont les habitants et les habitantes des quartiers concernés qui en sont les premières victimes. Les lieux publics, les services, les commerces ont été détruits et, les Maires qui sont intervenus commencent à en dresser une liste qui s'annonce être impressionnante. Tous ces services qui manqueront viendront rajouter aux inégalités sociales et territoriales que subissent ces quartiers depuis des années, inégalité qui vient fracturer le pacte républicain. Alors que faire dans l'immédiat ? Évidemment, appeler au calme. Je pense que c'est le devoir de toutes et tous d'appeler à ce que la situation revienne au calme.

Il y aura un temps, et le maire de Talence l'évoquait, même si ce n'est pas forcément à notre établissement de prendre en charge toutes les mesures d'accompagnement, où l'on pourra attendre aussi que l'État s'investisse fortement. On pourra travailler, comme on l'a fait dans d'autres circonstances au niveau métropolitain, pour venir en appui aux communes et aux acteurs de ces communes.

Ensuite, de manière plus générale, cette colère, c'est l'expression de toutes les inégalités que je citais tout à l'heure. On a besoin d'un vrai plan pour les quartiers. Rappelons-nous, début du premier quinquennat de Monsieur Emmanuel MACRON, le plan BORLOO a été jeté à la poubelle avec un certain dédain, même avec un certain mépris, pour Monsieur Jean-Louis BORLOO en premier, mais surtout pour les quartiers qui pourraient être concernés. Donc à notre avis. C'est une erreur majeure alors qu'il y a vraiment besoin d'un grand plan sur tous les champs pour ces quartiers : éducation, logement, salaire, emploi, service public de proximité. Notre établissement devra certainement y prendre sa part, mais c'est vraiment à l'État de prendre toutes ses responsabilités par rapport à ce qui se passe dans ces quartiers et mener un plan d'envergure pour résoudre ces fractures du pacte républicain dont on voit l'expression de la colère depuis ces trois dernières nuits. Merci, Monsieur le Président.

Applaudissements.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir puisque Monsieur Patrick BOBET l'a fait, mais c'est en écoutant les propos de Monsieur Philippe POUTOU.

Je suis profondément attaché à la liberté et notamment la liberté d'expression pour ne pas vouloir interdire à quiconque de dire ce qu'il pense. Mais je pense que dans cette enceinte républicaine, ce type de propos est inqualifiable. Le seul moyen que nous ayons de traverser cet épisode, c'est l'unité. Faire en sorte que l'intégralité des élus soit dans la médiation, dans la discussion, pour éviter le pire. Jeter de l'huile sur le feu se retournera contre celui qui le fait, surtout qu'en plus dans les propos de Monsieur POUTOU, il y a beaucoup de contrevérités. Ces dernières années, jamais autant d'investissements n'ont été faits pour ces quartiers. Toutes les mairies ont mis des millions d'euros pour améliorer, mieux desservir, équiper et les Gouvernements successifs ont mis en place des services publics. Je pense notamment aux maisons France services venues ajouter du service public au milieu de ces quartiers, sans doute pas parfaitement. Aujourd'hui, tenir de tels propos n'est pas républicain. N'oublions jamais, mes chers collègues, et pour la plupart d'entre vous, vous le savez, que nous sommes les représentants de la République et que nous avons un devoir moral vis-à-vis de cette République qui peut être par moment fragile dans certains quartiers. Grâce

à l'unité, on maintiendra cette République, parce que tout autre système est mauvais pour l'espèce humaine. Alors cela peut être un écart de langage, je n'en suis pas totalement convaincu, mais réfléchissons bien avant de tenir ces propos. En tout cas, je voudrais vraiment, comme l'a fait Monsieur Emmanuel SALLABERRY, remercier les services de Bordeaux Métropole, mais aussi avoir une pensée pour le personnel de TBM qui va desservir dans des conditions difficiles dans certains quartiers. Avant les émeutes, ils y passaient et je trouve que Monsieur le Préfet a eu raison ce soir de lever les services. Ce n'est pas la peine de faire prendre des risques à un certain nombre d'agents ou de voyageurs. Je pense que la sécurité est importante et qu'il faudra collectivement avoir un appel au calme. En tout cas, n'oublions jamais Monsieur POUTOU, la République, c'est aussi nous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Comme Monsieur Christophe DUPRAT, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ces propos introductifs tant à la fois vos propos Monsieur le Président, ceux de Monsieur HURMIC et de Monsieur Patrick BOBET. Je crois que l'on peut pleinement s'y adosser, mais vraiment Monsieur POUTOU, votre déclaration me choque profondément. Monsieur Christophe DUPRAT a parfaitement raison. Nous sommes ici pour appeler à l'unité, à la cohésion. Le sentiment de colère dont vous parlez, qui est dans nos quartiers, ne croyez-vous pas que nous le connaissons. Ne croyez-vous pas que chacun d'entre nous, chaque maire est présent sur le terrain jour et nuit, la démonstration a encore été faite aujourd'hui parce qu'il y a des événements particuliers. Mais je peux vous garantir que ce n'est pas un moment exceptionnel pour nous. C'est notre quotidien de maires que d'être présents, d'être appelés à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit pour des événements dont on n'entend pas forcément parler dans la presse. Nous sommes sur le terrain, nous connaissons les colères, les difficultés. Nous essayons au travers de nos politiques publiques que ce soit avec l'école, nos associations, nos centres sociaux, nos éducateurs, d'enrayer toutes ces difficultés. Ces difficultés, nous les connaissons, nous ne les méprisons pas. Nous les prenons en charge. Ce n'est certainement pas en tenant les propos que vous tenez que l'on va enrayer les choses. On va appeler à l'unité, à la cohésion et au rappel au calme dont on a absolument besoin dans les heures qui viennent.

Applaudissements.

Mme Fatiha BOZDAG : Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas non plus prévu de prendre la parole, mais avec tout ce qui se dit, je voulais d'abord excuser Monsieur le Maire, Monsieur Franck RAYNAL, puisqu'à Pessac, nous avons été aussi très impactés cette nuit. Nous avons eu trois quartiers « politique de la ville » qui ont été en feu et donc il a passé la nuit et ce matin à essayer de coordonner avec les services de Police et les pompiers et puis d'être au plus proche des habitants.

Je voulais remercier, comme mes collègues, les services de la Ville et de la Métropole. Ils ont été présents avec nous.

Je voudrais avoir aussi une pensée pour ce jeune de 17 ans parce qu'il ne faut pas oublier que c'est un jeune de 17 ans qui a perdu la vie. Nous pouvons tous parler, dire des choses, mais il y a un jeune de 17 ans qui est mort. Et c'est très grave.

On est en République, la justice doit passer. Mais j'ai aussi une pensée pour sa maman. Elle avait un fils et elle l'a perdu. Je suis maman et je me dis « on ne s'en remet pas »,

elle ne s'en remettra jamais. Et cette maman reste digne, très digne, parce qu'hier elle a pris la parole et a dit quelque chose qui est très vrai : elle ne rejette pas l'institution. Elle en veut à une personne, la personne qui a tué son fils. Je trouve que dans ce moment où tout le monde est en colère, nous avons tous tenu des propos mais je suis outrée par certains. C'est pour cela que je prends la parole. Cette maman, je voudrais que l'on pense à elle, a eu l'intelligence, la force, parce que je pense que c'est une force, de se dire que c'est une personne qui a abattu son fils et non pas l'institution. Donc c'est important. Cela m'a touchée.

Ensuite, je voudrais penser à la Police nationale, à nos collègues fonctionnaires d'État qui sont sur le terrain, qui ont été débordés cette nuit. Ce sont des personnes qui ont essayé de protéger les habitants et les bâtiments, au péril de leur vie. Quand on voit les images, je me dis qu'ils sont aussi courageux d'avoir été sur le terrain, et les pompiers aussi. Les pompiers sont venus. Ils ont été caillassés, agressés. Et je trouve que les pompiers présents pour sauver les habitants et nos bâtiments, sont aussi courageux, on doit aussi penser à eux.

Puis, il faut aussi penser aux habitants. Ils ont effectivement une double peine parce que les premiers impactés, ce sont eux. Quand ils se réveillent le matin et qu'ils voient leur voiture brûlée qui leur sert à travailler et qu'ils n'ont pas les moyens d'en acheter une autre, c'est un vrai drame. Je connais une personne qui, ce matin, devait partir en vacances avec ses enfants. C'étaient les vacances de toute l'année. Elle ne peut pas partir parce que sa voiture a été brûlée. C'est un vrai drame. Il y a des gens qui ont tout perdu. Il y a des commerces de proximité, qui passent leur temps à faire du lien social, à être au plus près des habitants, ouverts 24h/24h et ; qui n'ont plus rien ce matin. Il faudra que nous soyons tous collectivement à leur côté pour que nous puissions les aider à se remettre debout, leur offrir la possibilité de rouvrir et d'offrir des services aux habitants. Ce sont vraiment les premières victimes.

Nous devons avoir trois choses importantes aujourd'hui : de l'apaisement, de la justice et du discernement. De l'apaisement, ce sont les habitants qui sont les premiers impactés. De la justice, il faut laisser le temps au temps. Il faut que la justice passe et il faut que l'on prenne le temps. Du discernement, c'est une tragédie, comme je disais tout à l'heure, qui n'est que le fait d'une personne, de deux avec son collègue parce qu'ils étaient quand même deux. Il faut appeler au calme, contrairement à ce que vous avez dit Monsieur POUTOU. On ne doit pas dire aux jeunes de casser. Ils cassent chez eux, ils cassent autour d'eux. C'est un vrai drame. L'image qu'ils donnent de nos quartiers « politique de la ville », ce n'est que de la violence alors que l'on a des habitants qui sont extraordinaires, qui, hier, étaient sur le terrain pour essayer de calmer ces jeunes. Et à côté de cela, on doit aussi se dire qu'il y a de la souffrance chez ces jeunes. S'ils cassent chez eux, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Il faudra se poser les bonnes questions, mais après. D'abord, on doit calmer.

Et pour conclure, je voudrais dire que ce matin, j'ai mal à ma France.

Applaudissements.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur JABER.

M. Radouane-Cyrille JABER : Merci, Monsieur le Président. Je n'avais pas du tout prévu de parler. Je voudrais juste exprimer ma tristesse face à ce qui arrive aujourd'hui.

Je vais être assez transparent. Je vais parler d'un sujet, en tant que républicain, qui

me touche énormément et je pense aussi qui touche vraiment profondément la Nation.

Il y a une montée de racisme en France et il faut savoir aussi en parler. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur d'en parler. C'est la première fois que je prends la parole au Conseil métropolitain. Je tiens quand même à rappeler que l'on a tous des efforts à faire à ce niveau. Dans très peu de temps, on va commencer à penser à l'après, aux futurs mandats qui vont se dérouler. Vous voyez, on n'est pas beaucoup dans cet hémicycle. Nous avons fourni un gros effort pour qu'il y ait la parité homme/femme. Je pense que si nous voulons faire évoluer le pays, qu'il y ait de moins en moins ce genre d'accident dans notre Nation, il faut vraiment que nous soyons unis dans tous les sens. Soyons unis aussi au niveau d'une représentativité. Je le dis avec beaucoup d'émotion aujourd'hui, c'est un quotidien qui est vécu, le racisme. Cela m'a fait très mal au cœur de voir ce jeune de 17 ans mort il y a deux jours. Cela me fait extrêmement mal au cœur de voir aussi les réactions qui sont dans les quartiers. Je condamne forcément les violences et tout mon soutien ira, bien entendu, aux habitants et également aux commerçants qui sont en train de vivre les réactions de cet accident. Voilà.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Très rapidement, je partage comme tout le monde la douleur de la mère de Nahel, c'est un drame essentiel que l'on peut comprendre. Mais, très objectivement, et je demande à chacun d'y réfléchir une seconde, si le jeune s'arrête au contrôle, il n'y a plus d'affaire.

La majorité des citoyens français, vous avez vu le sondage : 70% pensent qu'il y a aussi ce problème. Si vous êtes arrêtés pour un contrôle, vous vous arrêtez, même si vous avez quelque chose à vous reprocher. Il avait été arrêté sept, huit, neuf ou dix fois, donc il ne risquait pas grand-chose. Que le policier ait fait une bavure ou tout cela, la justice le dira. Mais la réaction de dire : « la violence derrière parce que ce jeune malheureusement a été tué », volontairement ou involontairement, peu importe. Mais pourquoi y a-t-il ces refus d'obtempérer ? Je ne le comprends pas cela.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER (Hors micro) : La honte ! La honte ! La honte !

M. Alain CAZABONNE : Vous n'êtes pas pour le respect de la loi ? Respectons la loi.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER : (Hors micro) Si, il n'y a pas de peine de mort ! Même pour un refus d'obtempérer, on ne décède pas à 17 ans !

M. Alain CAZABONNE : Vous êtes en train de dénaturer ce que je dis. Je ne parle pas de la peine de mort. Je parle du fait de refuser un contrôle, quel est le problème de refuser un contrôle ? Il s'arrêtait, il y avait déjà dix contrôles comme cela, terminé !

Diverses protestations dans l'hémicycle.

Vous pouvez hurler, le fait démarre parce qu'il y a cet incident. Après, justement parce qu'il y a, on va l'appeler « bavure », il y a deux solutions. Nous laissons faire la Justice et nous appelons au calme, ou on fait comme Monsieur POUTOU et on appelle à l'insurrection.

Je vais vous poser une question très simple Monsieur POUTOU. J'ai été maire 24 ans, j'ai vu l'évolution des quartiers et notamment ceux de Thouars et mon successeur a continué ce travail d'aménagement et de vie en commun. C'est un quartier qui vit bien,

qui a été très aménagé. J'imagine une seconde si la nouvelle piscine, qui va se terminer, avait été brûlée. Quel était le résultat pour tous les jeunes du quartier qui l'attendent ? Ce que je conteste, c'est cet appel à la violence. Il y a deux solutions quand il y a des problèmes : nous respectons la loi si nous voulons changer la société, il y a un moyen, ce sont les élections, et on reste dans ce cadre, ou alors c'est la loi du plus fort. Ce qui me fait peur dans votre appel à l'insurrection, c'est comme cela que je l'appelle, c'est qu'il n'y a plus de limites. Qui décidera de ce qui est bien et pas bien ? Il y a des injustices. Chaque fois que nous allons dans les quartiers en difficulté, c'est vrai que l'on voit des familles en difficulté par la hausse du coût de la vie, par les difficultés administratives. On peut les multiplier, c'est vrai, et qu'il y a des améliorations à apporter. Mais dans le cadre de la démocratie, et non pas dans le cas de l'insurrection. Je suis en total désaccord avec vous Monsieur POUTOU, il faut que l'on reprenne la discussion. Sinon qui décidera ? Quelle sera la situation ? Le Président de la République doit s'exprimer cet après-midi sûrement après avoir réuni un Conseil de sécurité. Quels sont les choix face à cela ? Je vous pose une question très simple Monsieur POUTOU, quels sont les choix ? Est-ce la violence ou est-ce la reprise raisonnable d'un dialogue pour améliorer la situation, conscient comme vous le dites ? En revanche, vous avez raison, il y a des situations extrêmement difficiles pour les familles mais ce n'est pas la responsabilité des maires qui ont aménagé ces quartiers, qui y sont régulièrement pour que justement la vie se fasse en communauté et de manière consensuelle.

Le 31 décembre dernier, j'étais allé voir les manifestations, je me suis heurté à une jeune fille de 14 ans qui me disputait une poubelle parce qu'elle voulait la brûler. Je lui dis : « mais tu réalises, la poubelle va brûler, qu'est-ce qu'il va arriver demain ? Il faudra la changer. Qu'est-ce que cela t'apporte de la brûler ? ». « Il faut s'exprimer ». On s'exprime soit démocratiquement, soit violemment. La différence entre nous, c'est que je souhaite que cela se fasse dans le cadre de la légalité.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je m'associe évidemment à toute la condamnation des violences. Je crois qu'il est important de trouver un peu de hauteur dans les débats et essayer de dire à un moment donné que les gens qui font de la violence se condamnent eux-mêmes. Ils sont effectivement, comme l'a évoqué Madame BOZDAG, finalement victimes de leurs propres quartiers et de la façon dont cela se passe au sein même de leur environnement. Donc il y a une exaspération et il fallait évidemment s'y attendre et aussi la comprendre. Je comprends aussi les propos de Monsieur POUTOU, dans un sens. Pourquoi ? Parce que finalement, il s'adresse à un autre niveau. Il n'est pas au niveau de la Métropole où on essaie de faire de la politique du sparadrap. Il s'adresse à un gouvernement qui a, depuis plus de six ans, fait en sorte que les inégalités augmentent. On a encore plus de personnes dans les rues alors que Monsieur le Président s'était engagé à être exemplaire pour qu'il n'y ait plus personne dans les rues. Aujourd'hui, il y a une terrible pauvreté dans ce pays et la Métropole est touchée. Évidemment, les maires vont essayer d'acter et de faire de leur mieux avec les compétences qu'ils ont.

On est évidemment sur du matériel pour certains, ce n'est pas grand-chose, cela se remplace et ainsi de suite. On est sur des symboliques, il y a tellement à dire. Je pense qu'à un moment donné, il faut travailler sur les causes des causes. Et les causes des causes, ce n'est pas simplement de dire « voilà l'unité est là, on peut essayer de trouver un arrangement sur l'unité », mais sur quelle unité on se base ? Quels sont les critères sur lesquels nous sommes absolument d'accord ? Et la cause des causes, c'est ce

gouvernement. C'est Monsieur MACRON qui a aujourd'hui fait en sorte que, dans ce pays depuis six ans, l'on est dans une augmentation vraiment de violence de l'État et de violence que l'on ne comprend pas. Par exemple, on est quand même dans une institution et cela a été un peu évoqué ou souligné ou surligné par notre collègue. Nous sommes dans une classe sociale qui ne comprend pas ce qui se passe dans ce territoire. Combien y a-t-il de personnes ici qui sont en dessous du salaire médian ? Je vous pose la question. Je suis pratiquement sûr que presque personne ne l'est. Et pourquoi ? Parce que finalement dans ce système électif et de représentation, on a une classe sociale, c'est plus/plus quasiment, partout. Dans tout ce pays au niveau du Département, de la Région, du Gouvernement et du Sénat, avec des sommes mirobolantes où les gens sont complètement hors sol, incapables de savoir quel est le prix d'un ticket de métro pour certains ou certaines.

M. Christophe DUPRAT (hors micro) : Pour TBM, c'est 1,80€.

M. Marc MORISSET : Les véritables problèmes, ce sont les institutions et ce n'est pas le problème de l'élection. Aujourd'hui c'est le problème du mode de scrutin, de gouvernance. Encore une fois, il faut travailler sur cela. S'il y a une unité à avoir dans ce pays, ce serait que toutes les instances décisionnaires fassent véritablement une motion pour la destitution de Monsieur MACRON, véritable personne qui aujourd'hui instille une destruction maîtrisée, orchestrée, très bien amenée à la destruction de la France. S'il a véritablement quelque chose à avoir dans l'unité, je vous demande vraiment d'y réfléchir à cela, parce que pour moi, je ne suis même pas sur la Sixième République, je suis déjà sur la septième.

Diverses protestations

Et je pense que la Septième République, ce ne sera plus des gens élus, ce sera véritablement beaucoup plus de tirages au sort. J'espère que dans cette instance, les gens commenceront à apprécier que le peuple français ne soit pas un peuple idiot et incapable de gouverner. Je pense que les personnes seront capables de comprendre que dans ce pays, on a des ressources aussi bien dans les quartiers que dans les gens qui ont la gouvernance, parce que le tirage au sort favorise cette diversité. Aujourd'hui, j'aimerais voir, ici, beaucoup plus de couleurs, plus de différents âges, plus de richesse et d'intelligence dans les débats. Voilà, c'est de cela que nous manquons aujourd'hui en France. C'est pour cela que l'on ne comprend pas les souffrances de l'État. C'est pour cela que nous ne comprenons pas aussi cette violence qui est parfois exprimée dans les manifestations et qui ne passe absolument pas ici dans les radars. J'en veux en particulier aux médias qui cachent tout ce qui se passe aujourd'hui dans ce pays et qui font en sorte que l'on stigmatise une population contre les autres et finalement ce sont les pauvres contre les pauvres que l'on stigmatise.

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut terminer, Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : C'est cela aujourd'hui que les médias, ce fameux quatrième pouvoir, ont une véritable responsabilité. J'ai terminé à 5 minutes, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DEPLEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord témoigner de la solidarité à tous les collègues qui étaient sur le pont ces jours-ci, cette nuit. Nous espérons tous que le calme reviendra. Je crois que la maman de Nahel a eu

les mots justes en demandant non pas la haine, mais la justice et en appelant au calme justement la jeunesse de Nanterre qui d'ailleurs, je veux saluer le maire de Nanterre, organisait une belle manifestation pacifique. Rappelons que ce jeune était également un animateur sportif à Nanterre et s'apprêtait à être bénévole notamment pour l'organisation de la Coupe du monde de rugby en France à l'automne prochain, comme le Maire de Nanterre l'a indiqué.

Monsieur POUTOU a eu, je pense, des mots malheureux tout à l'heure. Je ne sais pas s'il se rend compte, mais ce type de violence profitera à la fin des fins à un parti, que j'espère, il combat, qui n'est pas présent ici, mais qui, évidemment, fait son miel de ce type d'événement. Je crois qu'il faut l'avoir en tête dans un moment où ce danger n'est plus simplement une vague idée, peut-être improbable, mais un danger réel d'ici quelques mois au rythme où vont les choses maintenant.

J'étais également surpris par l'expression de Monsieur CAZABONNE. D'abord rien n'indique que ce jeune a essayé de s'échapper. Il paraît qu'il y a peut-être d'autres circonstances, mais l'aurait-il fait, cela ne justifie en rien une balle dans la tête. Il y a bien d'autres moyens d'arrêter une voiture ou un véhicule que d'abattre comme cela de si près, un jeune de 17 ans ! Qu'il y ait un malentendu, qu'il y ait certes un incident lors d'une interpellation, mais la réponse doit être proportionnée. S'il y a un danger réel, effectif pour les forces de l'ordre, elles se défendent, c'est bien normal, mais enfin ce que l'on a vu, c'est quand même autre chose. Je voudrais témoigner également de mon émotion à propos de notre collègue Monsieur JABER, parce que nous ne pouvons pas le passer sous silence non plus, une fois que l'on a condamné ces violences dans nos quartiers. Aujourd'hui il est vrai qu'un climat de racisme entretenu par un certain nombre de chaînes d'informations quasi en continu est en train de mener notre pays à de graves divisions au moment où il aurait besoin de rassemblement. Quant aux attaques contre le Gouvernement, elles me paraissent tout à fait excessives. Le Président de la République a dit ce qu'il fallait, je crois, et la Première ministre également. En revanche, il est vrai qu'il faut peut-être revoir maintenant une doctrine de maintien de l'ordre où on voit quand même que les incidents se multiplient. Je crois que le ministre de l'Intérieur devrait en l'espèce se saisir rapidement de cette question. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Géraldine AMOUROUX.

Mme Géraldine AMOUROUX : Merci, Monsieur le Président. J'ai le cœur qui bat fort depuis deux jours et encore plus fort depuis ce matin en entendant les propos des uns et des autres. Juste deux choses très rapidement. La première, c'est qu'aucun enfant, aucun jeune, ne doit mourir de la sorte. Dans notre pays, ce n'est pas acceptable et c'est beaucoup d'émotion quand cela arrive.

La deuxième, aucun élu de notre République dans notre démocratie ne doit appeler à l'insurrection, à la violence ou alors il n'a pas sa place ici et il n'a pas sa place en tant qu'élu. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pour terminer, Madame LE BOULANGER.

Mme Fannie LE BOULANGER : Merci, Monsieur le Président. Je me joins évidemment à toutes les paroles de condamnation des violences et des destructions des biens communs. Cependant, je suis choquée par les propos de Monsieur CAZABONNE. La mort d'un enfant ne peut et ne doit jamais être justifiée par un refus d'obtempérer. C'est vraiment choquant d'entendre que l'on puisse venir minimiser le meurtre d'un enfant.

M. Alain CAZABONNE (hors micro) Ce n'est pas ce que j'ai dit, arrêtez !

Mme Fannie LE BOULANGER : Je pense à toutes les mères et à tous les pères de tous ces jeunes. C'est vraiment important, tout comme, en tant que responsables politiques et qu'élus, nous devons condamner toutes les violences et les destructions des biens communs. Nous devons aussi avoir des paroles de compréhension et d'apaisement. On ne peut pas prendre la parole, prenez la parole des jeunes, leur dire « exprimez-vous, ne brûlez pas des poubelles », leur donner des leçons et en même temps monopoliser la représentation politique comme vous le faites. Monsieur, vous êtes un homme blanc au pouvoir depuis 51 années de mandats cumulés. Je me fais l'écho, et je suis assez touchée par les paroles de mon collègue Monsieur Radouane-Cyrille JABER, sur le racisme ordinaire et banalisé dans notre société, le manque de représentation des minorités et de la diversité culturelle dans nos assemblées et de façon globale dans notre société. Aujourd'hui le temps est à l'apaisement. Nous devons appeler à l'apaisement dans nos quartiers et également à la justice, la justice républicaine doit se faire.

Applaudissements

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous remercie pour la plupart des propos qui ont été tenus lors de ce débat. Je conclurai en disant que pour moi, il y a un vainqueur certain de ces nuits d'émeutes, c'est le Front national. Il y a une perdante actuelle c'est la République et tout notre effort devra être fait pour que la République et ses valeurs, Liberté-Égalité-Fraternité, mais aussi Laïcité puissent sortir gagnantes de ces difficultés. On a eu les Gilets jaunes, on a aujourd'hui ces nuits d'émeutes. Il y a quand même quelques liens entre les deux, pas complètement et il faut arriver à faire en sorte que la République devienne la chose commune de toute notre population. Merci.

Applaudissements.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

M. le Président Alain ANZIANI : Je commencerai l'ouverture de cette séance en rappelant que Madame Josiane ZAMBON est la secrétaire de séance, et Madame Isabelle RAMI son adjointe.

Procès-verbal de la séance du 26 mai 2023 - Adoption

M. le Président Alain ANZIANI : Le PV de la séance du 26 mai appelle-t-il à des observations ? Non, il est adopté.

Le conseil porte sur 108 affaires, 76 regroupées et 32 dégroupées. Madame ZAMBON, vous avez la parole.

Mme Josiane ZAMBON : Bonjour à tous, une information au sujet de la délibération n°94, dans la délégation de Monsieur PAPADATO. Elle concerne la délibération-cadre modalité d'intervention technique et financière de Bordeaux Métropole sur des ouvrages de compétences communales dans le cadre du projet européen LIFE-Biodiver'Cité et résilience - Éclairage public. Cette délibération est retirée de l'ordre du jour pour manquement d'information financière.

S'agissant des 76 affaires regroupées, je dois vous informer de la préconisation suivante : Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles.

Affaires regroupées :

- ✓ Dans la délégation de Monsieur le Président : affaires 3 et 4.
- ✓ Dans la délégation de Madame BOST : affaires 7 à 14.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : 15 à 17 et 19.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur DELPEYRAT : affaires 23 à 25.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur LABESSE : 26 et 27.
- ✓ Dans la délégation de Madame FERREIRA : 29, 31, 35 et 37 à 44.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur GARNIER : 45 à 48.
- ✓ De Madame NOËL : 49 et 50.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur ÉGRON : 52, 55, 57, 59, 60.
- ✓ Dans la délégation de Madame CASSOU-SCHOTTE : 64.
- ✓ De Madame TERRAZA : 62.
- ✓ Dans la délégation de Madame BICHET : 63.
- ✓ De Monsieur PUYOBRAU : 66 à 68 et 70.
- ✓ De Madame MELLIER : 72 à 74 et 75.
- ✓ De Madame DE FRANÇOIS : 77 à 80.
- ✓ De Madame PAPIN : 81, 82, 84 à 86.
- ✓ Dans la délégation de Madame KISS : 87, 89 à 92.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur PAPADATO : 93 à 98.
- ✓ Dans la délégation de Madame JAMET : 100.
- ✓ Monsieur PFEIFFER : 101, 102.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur RUBIO : 104.
- ✓ Madame RAMI : 105 à 107.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Merci de me donner la parole. Rapidement, je n'avais pas dégroupé l'affaire 52 concernant le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et voyant ce matin un des syndicats contestataires de cet accord, je demande qu'elle soit dégroupée. Est-il possible de la mettre en fin de conseil ? Sinon je change mon vote. Comme je vois que le consensus ne se fait pas et que je trouverai intelligent aujourd'hui que l'on tienne compte en particulier des classes les plus basses et quand on voit l'augmentation des énergies électricité et gaz aujourd'hui qui sont encore à peu près chiffrées avec une hausse de 15 à 16 %, de l'alimentation aux alentours de 18 à 19 %. Ces classes de personnes comme on le voit dans ce tract, ont simplement 10 euros d'augmentation. Je crois qu'à un moment donné, cela devient indécent. J'aurais aimé que l'on tienne compte de cette minorité, puisque c'est comme cela que l'on peut l'exprimer, puisque les deux autres syndicats ont exprimé leur accord. Je pense que cela aurait été intelligent de la reporter et que les syndicats se mettent d'accord d'une façon plus intelligente parce qu'aujourd'hui, encore une fois, on augmente les inégalités en faisant simplement des barèmes par pourcentage. Encore une fois les classes les plus basses ont réellement sur leurs revenus des choses absolument minimales. Je crois que l'on a aujourd'hui encore une fois un manque de visibilité, de lucidité même, vis-à-vis de la souffrance des personnes qui sont dans ce cadre. Aujourd'hui, un revenu où on peut vivre dignement devrait être aux alentours de 2 000 euros par mois.

C'est encore une fois un manque d'écoute et quelque part aussi un manque de vision politique sur justement ce qu'il se passe peut-être aussi en ce moment. Donc mon vote sera contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, on note votre vote contre à cette délibération que l'on maintient regroupée. Y a-t-il d'autres observations sur les affaires regroupées ? Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Abstention sur les n°4 et 97.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci. Abstention du Groupe communiste sur la 52 au sujet du RIFSEEP et vote contre sur les dossiers 39, 41, 42, 43. Ce sont les dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je ne vais pas dresser la liste des votes parce qu'il y en a beaucoup. On s'abstient ou on vote contre. Je fais comme d'habitude. Je transmets la liste aux personnes qui s'occupent de cela. Juste pour dire que sur les 76 délibérations groupées, il y a 17 votes contre et 39 abstentions. Le nombre important d'abstentions est en partie lié au fait que soit on n'a pas le temps de vraiment travailler les délibérations, soit on n'avait pas spécialement envie de prendre une position. C'était par transparence que je vous donnais ces chiffres.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, c'est noté. Je soumetts au vote les affaires regroupées sous réserve qui viennent d'être exprimées. On peut considérer que ces votes sont positifs. Merci.

M. ANZIANI

(n°3) Liste des arrêtés pris par le Président

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. ANZIANI

(n°4) Désignations dans les organismes - Désignation – Représentation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur
MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°7) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) St Jean Belcier - Acquisition auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) du Pont de la Palombe, des rampes d'accès et du ' pont liaison-rue ' côté Amédée Saint Germain - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur PUYOBRAU**

Mme BOST

(n°8) Martignas-sur-Jalle - Extension de l'allée des Bruyères - Projet urbain partenarial (PUP)entre Bordeaux Métropole et les propriétaires des parcelles 273AH923 et 273AH651 - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°9) Bordeaux- Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier - Cession de plusieurs emprises situées rues Clément Thomas et Plantevigne d'une superficie de 2 548 m² environ à L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur PUYOBRAU**

Mme BOST

(n°10) Bordeaux- Rue Benauges Quai Deschamps - Acquisition à titre gratuit du centre d'intervention de la Benauges auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours suite à sa désaffectation - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération, pas contre le principe d'une acquisition gratuite mais parce que rien n'est dit sur les intentions ou les projets concernant la future utilisation de ce bâtiment. Cela ne nous semble pas correct de faire voter sur cette acquisition, avant même son déclassement, sans aborder ce que ça pourrait devenir. La Métropole ne précise pas, ne s'engage sur rien. Alors que forcément il y a des discussions, des sollicitations. Utilisation publique ou privée ? Un projet d'hôtel de luxe ? Nous pensons que ça devrait devenir un lieu public, collectif, par exemples, pour les associations, avec l'idée d'en faire une structure d'accueil pour loger les sans-abris, les réfugiés ? Il y a besoin d'une réflexion ouverte, transparente sur son utilisation en lien avec les besoins de la population.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°11) Bordeaux - Rue Arago - Acquisition auprès de la Ville de Bordeaux de l'immeuble sis 48 rue Arago - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°12) Convention de mise en état correct et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Cenon concernant le groupe scolaire Jules Michelet - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°13) Convention de mise en état correct et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Lormont concernant l'élémentaire Condorcet - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°14) Mise en état correct de l'école Emile Barbou - Convention de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Carbon-Blanc - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°15) METPARK - Services Publics Parcs de stationnement et Fourrière - Contrat d'objectifs entre Bordeaux Métropole et la Régie METPARK - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS,
Monsieur PAPADATO, Madame RAMI,
Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur SALLABERRY**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°16) Bordeaux Carrefour Chaigneau - Souricière - Convention de financement pour la réalisation des études préliminaires de création d'un nouvel ouvrage de franchissement sous les voies ferrées traversant la rue Charles Chaigneau par la SNCF - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°17) Metpark - service public administratif fourrière - transformation de l'avance remboursable versée lors du transfert de la gestion de la fourrière a la Régie en dotation - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur SALLABERRY**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°19) METPARK - subvention d'équilibre 2022 - Convention - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur SALLABERRY**

M. DELPEYRAT

(n°23) SPL BORDEAUX AEROPARC - Octroi par Bordeaux Métropole d'un apport en compte courant d'actionnaire - Validation de modifications statutaires - Représentation de Bordeaux Métropole au conseil d'administration - Décision – Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur TRIJOLET**

M. DELPEYRAT

(n°24) Soutien aux industries du cinéma - Appel à projets pour l'octroi de subventions à des dispositifs de résidences - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. DELPEYRAT

(n°25) Avenant à la convention de réalisation d'une mission de renouvellement urbain économique sur la zone d'activités Jean Zay à Cenon - GIP GPV - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE**

M. LABESSE

(n°26) Contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés confié à la société dédiée VALBOM- Protocole d'accord valant aussi avenant n°6 - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°27) Coopération territoriale pour le traitement des déchets - Adhésion à un groupement de commandes ayant pour objet la passation et l'exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°29) Budget supplémentaire exercice 2023 - Examen - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit du vote d'un budget supplémentaire de 88 millions d'euros qui vise de ce que nous comprenons à combler pour l'essentiel le déficit d'exploitation de la gestion des équipements fluviaux et pour intégrer les recettes de post stationnement. Nous votons habituellement contre les budgets par désaccord politique sur les choix qui ne sont pas faits pour répondre aux urgences sociales.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°31) BORDEAUX - SAEM InCité Bordeaux Métropole Territoire - Acquisition-amélioration de 3 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 6 rue du Soleil - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 246 080 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°32) BORDEAUX - SAEMI InCité Bordeaux Métropole Territoire - Réhabilitation énergétique de 47 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Saint Louis", 55 cours Saint Louis - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 023 133 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°33) BORDEAUX - SA d'HLM ICF Atlantique - Transfert de 12 logements collectifs locatifs sociaux appartenant à l'OPH métropolitain Aquitanis, sis, résidence Charlevoix de Villers, 35-37 rue Charlevoix de Villers - Emprunt de type PTP de 1 217 088 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO**

Mme FERREIRA

(n°34) SA d'HLM CDC Habitat Social- Réaménagement de la dette d'un montant global de 20 474 426,91 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°35) Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2022 – Avis

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°37) BLANQUEFORT - SA d'HLM Vilogia - Acquisition foncière et construction de 11 logements individuels en location-accession, sis, 9/11 rue Alcide Lambert - Emprunt de type PSLA d'un montant de 2 349 811 euros souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision – Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°38) Affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2023 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°39) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 11 logements collectifs locatifs sociaux en ULS, sis, Résidence "Les Naïades", 30 rue Blanqui - Emprunts de type PLS d'un montant global de 913 349 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°40) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction de 54 logements collectifs locatifs sociaux, sis, ZAC Bastide-Niel, 104 quai des Queyries - Emprunts de type PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 7 689 908 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°41) PESSAC - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 26 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence "Les Jardins de Célan", 22 rue Blaise Pascal - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 901 196 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°42) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 80 logements étudiants collectifs locatifs sociaux en ULS, sis, Résidence étudiante, 20 rue de Lentillac - Emprunts de type PLS d'un montant global de 2 440 903 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°43) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 104 logements étudiants collectifs locatifs sociaux, sis, Quai de Brazza, Ilot E6 - Emprunts de type PLS d'un montant global de 7 556 417 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Il s'agit de logements sociaux étudiants et c'est un besoin très important, voire une priorité. Mais nous nous abstenons car nous avons deux problèmes ou deux désaccords : on n'arrête jamais les constructions et la bétonisation ou encore l'uniformisation du territoire sur cette ZAC Bastide Niel. Et puis c'est encore sous la forme de VEFA c'est à dire sous maîtrise des promoteurs du privé, alors qu'il faut absolument que le public reprenne la main sur les projets. Nous reposons le problème de la nécessité de rénover l'existant, de multiplier les conventions d'occupation en réquisitionnant les logements, les espaces vacants qui sont nombreux sur l'agglomération. Il est nécessaire de faire un point sur le nombre de bâtiments publics et privés qui pourraient, avec ou sans travaux et réhabilitation, permettre d'y développer des logements. Nous pensons urgent d'arrêter de construire et de travailler sur les bâtiments existants.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°44) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Convention de créance remboursable - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,
Madame BRU, Madame
CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RIVIERES, Madame SAADI,
Monsieur TRIJOLET**

M. GARNIER

(n°45) Groupement d'intérêt public - Groupement politique de la ville - GIP-GPV - Programme d'actions spécifique 2023 ' Territoire entrepreneur Rive droite ' - Convention - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes pas convaincus que cette subvention soit d'une grande efficacité à part donner un emploi à un chef de projet et d'offrir des possibilités de stage à des jeunes, ce qui serait déjà bien. Mais nous votons contre cette délibération car nous sommes en désaccord avec le concept « territoire entrepreneur », en désaccord avec l'idéologie de l'entrepreneuriat. Sous prétexte de créer des emplois, d'aider les populations dans les quartiers populaires qui subissent des taux de chômage et de précarité très importants, ces dispositifs reviennent à accompagner et à aider des entreprises. Et puis ça défend cette idée que l'issue est finalement de créer sa propre entreprise, que la seule philosophie qui vaille c'est celle de l'entrepreneuriat. Le rôle d'une collectivité, du public n'est pas de défendre l'entrepreneuriat privé. Au contraire nous pensons qu'il faut développer les services publics, l'activité publique, partout dans les quartiers de la ville. C'est bien aux collectivités de recréer des emplois, là où elle en a le pouvoir. Il y a des besoins réels et il y a des moyens financiers pour agir. Sauf que ces moyens, ces 55 000 euros devraient servir directement pour renforcer le personnel dans les services publics, sur le terrain dans les administrations. En ce qui concerne les bailleurs sociaux, publics ou privés, il serait utile de leur mettre la pression pour qu'ils stoppent leurs augmentations délirantes de charges locatives, charges d'entretiens qui mettent les habitants dans des difficultés grandissantes et parfois sans issue.

Rappel sur la définition d'un GIP : permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général. Curieuse acception de l'intérêt général dans cette délibération. On peut comprendre les intérêts des libéraux/élus métropolitains qui défendent cette délibération ; le développement capitaliste du territoire (par la création de ZAE, renouvellement urbain économique etc...). Cependant, pour notre camp social anticapitaliste, il ne s'agit en aucun cas d'une priorité. En effet, on peut lire plusieurs fois dans la délibération le terme "porteurs de projets". Les propositions de la délibération n'engagent aucun apport ni garantie opposable à la préservation ou à des véritables projets de lutte contre les inégalités structurelles présentes sur le territoire.

Pour le reste, les arguments d'intégration vendus par la délibération sont parfaitement illusoire. L'accompagnement proposé est creux et ne propose pas d'alternative concluante. Par exemple, la majorité peut-elle définir le terme utilisé "d'urbanisme résilient" ? Au sujet de l'ESS, nul besoin de rappeler notre réticence quant à cette configuration économique. Cette délibération manque cruellement de fond, c'est une "dent creuse".

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

M. GARNIER

(n°46) Economie sociale et solidaire (ESS) - Feuille de route 2022-2026 - Action spécifique ESS et artisanat - Subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine et à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine - Décision - Autorisation – Convention

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°47) Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en faveur de l'association ' 3S : Séjour Sportif et Solidaire ' (la Recyclerie Sportive) - Décision - Autorisation – Convention

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°48) Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce et de l'artisanat de proximité - Convention - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Nous sommes par principe pour aider et subventionner le secteur associatif, culturel, social ou humanitaire. Même si ces politiques de subventions ne sont jamais à l'abri de pratiques clientélistes et de favoritisme. Nous ne sommes pas en mesure de savoir si la façon dont sont distribuées toutes ces aides est juste, cohérente, équilibrée... Il y a toujours un manque de transparence totale. Nous sommes opposés à cette subvention pour l'association de commerçants « Bordeaux Mon Commerce » car c'est une subvention de 40 900 euros qui reste une subvention publique qui va indirectement à des entreprises privées, certes petites pour l'essentiel. Mais pour nous, il y a suffisamment d'argent qui part vers le privé. Les collectivités ne sont pas obligées de suivre le même chemin. D'autant qu'il y a des besoins sociaux grandissants.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°49) Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba) - Subvention 2023 - Convention - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne comprenons pas que cet outil stratégique pour le développement du territoire n'ait pas pour mission d'étudier les effets néfastes des politiques passées, d'avoir un regard critique sur la métropolisation, sur les logiques de concentration de pouvoir, d'activité, de population qui ont conduit à une situation catastrophique, sociale comme environnementale comme démocratique. On ne comprend pas cette incapacité de remettre en question les choix passés, d'avoir une réflexion sur comment changer les choses, comment faire en sorte que la collectivité reprenne le contrôle au détriment du secteur privé, promoteurs-bâisseurs-affairistes, pour mettre en place une véritable politique du logement pour toutes et tous, pour un aménagement du territoire qui n'exclut pas, qui stoppe la ségrégation spatiale, qui arrête d'éloigner les populations les plus modestes, qui renforce le foncier public pour aussi les espaces de vies communs. L'énorme subvention qui est proposée au vote (4,3 millions d'euros, ça fait cher les conseils en plantations d'arbres par exemple) plutôt que « d'accompagner », d'aller toujours dans le sens du pouvoir, pourraient servir à une feuille de route toute autre, avec des expertises, des études visant à élaborer une politique en rupture avec les logiques politiques et financières passées. En partant sur les mêmes bases, on est bien dans la continuité des politiques d'aménagement et d'urbanisme, il devient alors impossible de changer les choses, de modifier profondément la situation. Il est même surréaliste qu'un outil stratégique d'aménagement territorial fasse comme s'il n'y avait pas antagonisme d'intérêts entre les acteurs privés du secteur promoteurs-constructeurs et le public, qu'il n'y a pas besoin d'une confrontation politique, qu'il n'y a pas nécessité de redévelopper un service public du logement, que les collectivités territoriales reprennent la maîtrise de l'espace urbain. Il nous apparaît nécessaire que les missions de l'agence soient mieux précisées ou éclaircies. Pour toutes ces raisons, nous votons contre car il y a bien un autre choix à faire que celui de s'adapter, à oser mener une politique pour répondre aux besoins, pour stopper les dégâts de la métropolisation.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur HURMIC, Madame BOST, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame TERRAZA, Monsieur PUYOBRAU, Madame PAPIN, Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur PESCINA, Monsieur ROBERT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

M. MAURIN

(n°50) Programme de recherche POPSU Transitions ' Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines ' - Signature d'une convention (2023-2026) de partenariat quadripartite entre l'État, le GIP l'Europe des projets architecturaux et urbains, l'A'Urba et Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur HURMIC, Madame BOST, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame TERRAZA, Monsieur PUYOBRAU, Madame PAPIN, Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur PESCINA, Monsieur ROBERT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

M. EGRON

(n°52) Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) constitué de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)- Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Cette révision du RIFSEEP est nécessaire au regard du contexte économique actuel. Pour rappel l'IFSE est versée obligatoirement chaque mois pour chaque fonctionnaire en fonction (engagement, technicité, expertise etc....) Le CIA est facultatif et il peut être versé entre 1 et 2 fois par an (ce qui est regrettable car c'est un complément lié à la manière de servir de l'agent). L'enveloppe de 4,2 millions d'euros proposée par la délibération aurait pu dans un premier temps être plus élevée. Ensuite, dans un second temps, il aurait été pertinent de pouvoir préciser quelle part va être consacrée au catégories C et B par exemple sur les 4,2 millions d'euros. En effet, il s'agit des catégories les plus basses en termes de traitement dont l'IFSE est souvent essentielle pour les fonctionnaires concernés. Globalement, un manque de transparence traverse l'ensemble de la délibération.

Et puis il manque les avis des organisations syndicales, c'est quand même incroyable que le point de vue du personnel soit si peu pris en compte, y compris dans une assemblée dite de gauche. Nous avons vu que deux syndicats avaient signé cet accord considérant que des efforts étaient faits, deux autres syndicats n'ont pas signé, considérant que la politique sociale était insuffisante, qu'il y avait les moyens de répondre aux difficultés du personnel. Qu'ils aient signé ou pas, les syndicats alertent tous sur la faiblesse des salaires, sur les difficultés liées à un pouvoir d'achat qui trinque surtout depuis l'envolée de l'inflation.

Nous nous abstenons pour toutes ces raisons. Mais dans le fond nous tenions à dire encore que nous sommes opposés à ce dispositif de primes indemnitaires, des primes qui ne sont cotisées pour la retraite, des primes comme quasiment toutes les primes qui sont individuelles, qui contribuent à individualiser toujours plus les salaires, qui sont distribuées subjectivement. A l'opposé des solutions « patronales », cet accord signé ne règle en rien la question d'une véritable augmentation des salaires pour toutes et tous.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Abstention : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°55) Autorisations de Remisage à Domicile (A.R.D.) - Délibération cadre & Tarifs 2023 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°57) Direction exploitation de l'ADG prévention et gestion des déchets - Durée annuelle du temps de travail des contremaitres jour, contremaitres nuit, adjoints au chef de zone et chefs de zone de collecte en porte à porte - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. EGRON

(n°59) Avenant à la convention de groupement de commande Vêtements de travail et équipements de protection individuelle - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. EGRON

(n°60) Protocole transactionnel - Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°61) Signature d'un protocole transactionnel avec SCI France Espace au lieu-dit Cadera Nord à Mérignac - Décision

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme TERRAZA

(n°62) Contrats de co-développement 5(2021-2023) - Avenants n°2

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°63) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Avenant 5 – Adoption

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Madame BICHET, Madame
MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur
BOBET, Madame CURVALE, Monsieur
MANGON, Monsieur TROUCHE**

Mme BOST

(n°66) Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux 2014 - 2022 - Compte-rendu d'activité à la collectivité locale pour le 1er semestre 2022 et clôture d'activité - Décision – Approbation

Intervention écrite de M. POUTOU

Comme dit précédemment (en lien avec la délibération 38138), avec ce programme de requalification du centre-ville par InCité, on a plutôt l'impression d'assister à une opération de « gentrification » qui continue, malgré le changement de majorité qui ne se traduit pas par un changement de choix politiques. Ainsi la requalification des logements concerne seulement 200 logements sociaux (soit 70% de l'objectif) contre 1430 logements privés en loyer libre (soit 247% de l'objectif) ! C'est totalement déséquilibré et ceci ne peut que chasser les plus démunis du centre-ville. Donc un bilan que nous critiquons parce qu'il y a possibilité et nécessité de faire d'autres choix au niveau du logement. Il y a bien une priorité, celle de combattre l'habitat indigne (seulement 15% relogés, 255 dossiers en attente), le mal logement, le sans-abrisme, les loyers trop chers et inaccessibles pour les plus modestes... cela signifie des moyens sans doute plus importants mais surtout une volonté politique de s'en prendre à la main-mise du foncier par le privé, par des sociétés des bailleurs privées notamment, de combattre un marché du logement qui est dominé par les promoteurs, investisseurs et bâtisseurs privés qui ont le pouvoir dans Bordeaux Centre historique, ces privés, gèrent pour leurs affaires pour leurs profits évidemment. Alors il y a bien un antagonisme de classe, une opposition entre les intérêts privés et l'intérêt général, celui d'une majorité de la population. Donc il y a bien nécessité d'une confrontation, besoin de se réapproprier le foncier de manière à augmenter les moyens d'agir et ainsi d'améliorer la situation efficacement. Nous sommes en désaccord avec cette politique, nous votons contre.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Madame ANFRAY, Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM MOULIOM

M. PUYOBRAU

(n°68) Modalités de mise en œuvre de la charte sur le Bail Réel Solidaire Accession - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes plutôt opposés à l'utilisation du dispositif de Bail réel solidaire pour l'accession (qui quelque part détruit du logement locatif social), mais nous considérons par ailleurs qu'il faut aussi répondre à l'aspiration de certains ménages modestes à l'accession ... du coup nous choisissons l'abstention. Cela dit, cette délibération s'inscrit logiquement dans une politique d'ensemble sur le logement social, sur le logement en général, sur l'urbanisation que nous ne partageons pas, désaccords qui se traduisent par plusieurs votes contre sur d'autres délibérations. La majorité de « gauche » de la métropole reste dans la continuité des choix gestionnaires des mandats précédents, nous le regrettons car cela ne règle en rien les difficultés auxquelles sont confrontées des milliers de personnes.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°70) Programmation prévisionnelle 2023 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre car le nombre d'agréments en logements locatifs sociaux PLUS/PLAI est très insuffisant par rapport au besoin sur la métropole – (au maximum 1800). Alors que les logements en PLS, qui sont abusivement classés en logements locatifs sociaux, alors qu'ils ne rentrent pas dans le champ de la loi SRU, sont comparativement très nombreux (entre 1200 et 1500).

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme MELLIER

(n°72) RER Métropolitain - Convention de financement pour la commande de matières premières, relatives à la création d'un origine/terminus à Arcachon - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme MELLIER

(n°74) RER métropolitain - Convention de financement des études d'Avant-Projet relatives à la création d'un Origine/Terminus à Langon - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme MELLIER

(n°75) Convention de financement des études d'avant-projet d'adaptation des quais des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon, Vayres - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI**

Mme DE FRANÇOIS

(n°77) Convention entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine pour la desserte de la commune de Sainte Eulalie par le réseau métropolitain de transports en commun - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme DE FRANÇOIS

(n°80) Avenant à la convention de cofinancement pour les études tarifaires sur le périmètre du RER M - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET**

Mme PAPIN

(n°81) Bordeaux Métropole - Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté de Communes du Grand-Cubzaguais (G3C) et la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (LNG) - Décision- Autorisation de signature

Intervention écrite de M. POUTOU

Un premier problème : de fait, cet accord exclut une partie du nord gironde (au nord de Bourg jusque St Ciers), ce qui est problématique car il y a une logique de continuité entre ces bassins de vie (question des transports, de l'emploi, de l'éducation, des équipements sportifs ...). Ensuite la problématique du logement n'est pratiquement pas abordée quant à celle des transports. Elle semble ne pas intégrer certains aspects et certaines solutions possibles. Par exemple, la réflexion n'intègre pas du tout le fleuve et l'estuaire dans l'appréhension des questions de transports et de transition écologique et même de biodiversité (beaucoup de zones humides, de puits de carbone...) dans cette partie de la gironde. Et puis le transport semble n'être traité que pour s'assurer que la population qui vit loin de la métropole puisse venir à la métropole pour travailler ou consommer plus facilement.

Il est question de coopération, de co-développement, mais il nous semble que la politique de métropolisation, la concentration de pouvoir, d'activité, d'emploi, la densification de population, l'objectif d'attractivité produit les difficultés dans les zones périurbaines et rurales qui sont à proximité des métropoles. Bizarrement il n'en est pas question nulle part dans la délibération. Il y a pourtant une désertification de l'activité autour de la métropole, avec la disparition des services publics, des petits commerces, des emplois. Il est difficile de reconstruire une véritable coopération entre les territoires sans remettre en cause les logiques de

concentration, donc sans combattre la métropolisation. Les habitant-es des régions autour des métropole devraient pouvoir travailler à proximité de leurs lieux de vie, pour cela il faut recréer de l'activité, il faut réaménager le territoire pour rééquilibrer le développement.

Enfin, concernant l'agriculture, la pollution par les pesticides, les dégâts causés par l'agriculture productiviste (qui nécessite l'utilisation d'intrants chimiques) ne sont pas abordés, comme si cela n'existait pas. Surprenant encore, la pauvreté, le chômage, les difficultés sociales de la population sont évacuées rapidement. Finalement, tout le long de la délibération, les mesures sont si peu concrètes et les difficultés pour les populations quasiment invisibilisées, que la coopération affichée apparaît plutôt comme un moyen de se donner bonne conscience, en voyant bien que la situation telle qu'elle est, ne va pas mais sans se donner les moyens de changer véritablement les choses.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme PAPIN

(n°82) Subvention à l'association Musique de Nuits Diffusion pour l'organisation du Festival Africaribe - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme PAPIN

(n°85) Rapport d'activité 2022 de la Commission consultative des services publics locaux

Communication effectuée

Mme PAPIN

(n°86) Volontariat de solidarité internationale à Douala (Cameroun)et Hyderabad (Inde) - Décision

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous pensons que le volontariat international est une bonne chose lorsqu'il est organisé conjointement entre plusieurs pays et qu'il ne contient aucune visée néocolonialiste. En effet, nous ne pouvons ignorer les rapports de dominations entre la France et certains pays Africain, notamment le Cameroun. Pour nous, cette délibération ne garantit pas d'éviter cela. En tout cas, le fait de ne pas mentionner les dérives passées et toujours actuelles de la « coopération » ou « solidarité internationale », ne rassure pas spécialement, sachant qu'une bonne partie de la Gauche institutionnelle n'est pas anticolonialiste. Autre raison de notre abstention, c'est le manque de précision sur les salaires (1000 euros d'indemnité ?) et le type de contrats de travail pour les personnes volontaires.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°87) Projet de Règlement de voirie de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°89) Bordeaux Métropole - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier - Redevance - Création d'une nouvelle tarification relative aux "ombrières photovoltaïques" - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°90) Bordeaux - Rue Poyenne - Passage sous porche - Division en volumes - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°91) Aménagement de la rue Ferdinand Buisson (au droit du projet NEWTON) - Fiche Action n°2 C05 039 0005 du CODEV5 (2021-2023) - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole - Eclairage public - Fonds de concours - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°92) Gradignan - Cours du Général de Gaulle (secteur nord) de l'avenue de Favard à l'allée des Lauriers - Projet de requalification générale - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°93) Conservatoire des Races d'Aquitaine - Les Races locales au service de Bordeaux Métropole - Convention 2023 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°94) Délibération-cadre - Modalité d'intervention technique et financière de Bordeaux Métropole sur des ouvrages de compétences communales dans le cadre du projet européen LIFE-Biodiver'Cit  et r silience - Eclairage public

Affaire retir e

M. PAPADATO

(n°95) Eysines - Acquisitions fonci res de parcelles naturelles - Subvention d'investissement - Contrat de co-d veloppement 2021-2023 - D cision - Autorisation

Unanimit 

M. PAPADATO

(n°96) VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vall e de l'Eau Blanche (ann e 2023) - Contrat de co-d veloppement 2021-2023 - Convention - D cision – Autorisation

Unanimit 

M. PAPADATO

(n°97) Chambre d'agriculture de la Gironde - Convention pluriannuelle 2023 à 2025 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur
MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°98) Groupement d'intérêt public Grand projet de villes Rive Droite (GIP-GPV) - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subventions d'investissement et de fonctionnement 2023 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions - Convention - Décision -Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU, Monsieur EGRON,
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
RUBIO, Madame LACUEY, Madame
LEPINE**

Mme JAMET

(n°100) Rapport d'activités Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2022 – Avis

Communication effectuée

M. PFEIFFER

(n°101) Aires de grands passages - Année 2023- Participation financière de Bordeaux Métropole à la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage dans le cadre d'une convention de groupement - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PFEIFFER

(n°102) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33)- Subvention de fonctionnement 2023 - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
LECERF MEUNIER**

M. RUBIO

(n°104) Stratégie GEMAPI - procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique ' loi MAPTAM ' pour la maîtrise foncière du système d'endiguement de Bordeaux Nord et d'une partie du système d'endiguement de la Jalle de Blanquefort - Demande d'ouverture d'une enquête publique conjointe pour l'instauration de ces servitudes d'utilité publique - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme RAMI

(n°105) Protocole transactionnel M2017-f0506RM Société VELOGIK Atlantique -
Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme RAMI

(n°106) Parempuyre - rue de Macau - création du Réseau express vélo numéro 3
(REVE3)entre Bordeaux et Parempuyre - Ouverture de la concertation - Décision –
Autorisation

Unanimité

Mme RAMI

(n°107) Subvention pour l'organisation de la Fête du vélo - Décision –
Autorisation

Unanimité

Madame la secrétaire de séance.

Mme Josiane ZAMBON : Dans la délégation de Monsieur le Président, affaire n°1,
compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 – Décision –
Autorisation.

M. ANZIANI

(n°1) Compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 -
Décision – Approbation

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur le Président, y compris pour les propos apaisants
que vous avez tenus en réaction à un article de presse qui, je pense, a pu en choquer
plus d'un, et j'ai envie de dire ma personne au premier chef. On peut avoir des
divergences dans la vie. Nous en avons tous. Faut-il en permanence revenir dessus et
prendre des tiers à témoin de ces divergences ? Nous pouvons avoir des différences
stratégiques à ce niveau, Monsieur le Président, mais j'ai bien noté votre souci
d'apaisement du débat, et je vous en remercie.

Je veux simplement ajouter qu'avoir cheville au corps, la défense du défi climatique et
les réponses apportées à l'urgence climatique n'est pas un choix idéologique. C'est un
choix de vie. Considérant que nous n'avons pas le choix, le défi climatique et de l'aveu
de beaucoup, le principal défi auquel notre civilisation est à ce jour confrontée, nous
continuerons, en ce qui concerne le groupe des écologistes, à nous défendre
ardemment pour une prise en compte des réponses à apporter à l'urgence climatique.
C'est une réponse vitale que nous devons à nos concitoyens.

Cela étant, je pense que ce compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature
reflète bien un certain nombre de priorités que nous avons affirmées haut et fort au
début de cette mandature. Nous avons appliqué ce projet, et tout n'a pas été simple
durant l'année écoulée : crise sociale, montée de la défiance démocratique, inflation
qui touche durement nos concitoyens, mais aussi nos associations, nos entreprises et
nous-mêmes collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette année écoulée fut celle où la dégradation du climat a brûlé, je dirais, nos consciences et nos paysages. Nous avons pu mesurer combien nous étions vulnérables au niveau local face à ces dérèglements. Comme le dit le Secrétaire général des Nations-Unies, Monsieur António GUTERRES, je le cite : « Nous sommes sur l'autoroute de l'enfer climatique avec notre pied sur l'accélérateur. » Fin de citation. L'épisode de grêle du mois de juin qui a frappé l'ouest de l'agglomération et les incendies très violents qu'a subi une grande partie de la Gironde nous l'ont malheureusement, je dirais, cruellement démontré. Notre Région est traumatisée par l'enchaînement de ces épisodes destructeurs. Nous craignons désormais le moindre orage et observons les phénomènes de sécheresse avec beaucoup d'inquiétude pour le futur proche, et notamment sur le manque d'eau. En tant qu'élus locaux, nous n'avons plus le choix. Les habitants comptent sur nous pour préparer leur avenir. Il nous faut donc multiplier les actions pour atténuer notre impact sur le dérèglement et adapter notre territoire face à la nouvelle donne. Cette adaptation devient d'ailleurs de plus en plus indispensable que nous ne prenons pas les mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Il faut faire preuve d'humilité. La route est, certes semée d'embûches, mais je pense qu'en trois années de mandat, nous avons fait en sorte d'emprunter avec détermination la route de la bifurcation écologique et sociale. Nous suivons, je pense, la bonne trajectoire, et j'en profite pour saluer l'action de travail de l'exécutif.

Notre travail est de préparer l'avenir de la Métropole et d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable, des conditions de vie dignes pour toutes et tous, un bassin d'emploi dynamique, un urbanisme raisonné, une gestion des déchets responsables, des transports performants. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous devons concevoir la Métropole de demain comme une Métropole plus résiliente.

Il nous faut continuer à avancer en répondant à l'urgence climatique, disais-je, qui pose un double défi. Premier défi : s'adapter aux effets. Le deuxième : atténuer les causes. Je résumerai en une phrase, gérer l'inévitable et éviter l'ingérable. C'est bien là tout notre défi : réussir les deux. L'adaptation est une nécessité, mais relèvera rapidement de la mission impossible si nous ne réduisons pas de façon spectaculaire nos émissions de CO₂ comme notre plan climat nous oblige à le faire ou si nous ne conservons pas fortement nos derniers écosystèmes.

Cette année, nous avons, je pense, continué à construire un avenir désirable pour les habitants de notre Métropole. Quelques exemples : nous avons obtenu, il faut le dire, la plus haute distinction européenne de, je cite « Territoire engagé dans la transition », distinction qui nous a été remise par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Nous avons rendu aux citoyens le bien commun qu'est l'eau en le ramenant en gestion publique après 30 années de gestion privée. Nous avons créé une réserve de citoyens pour porter soutien et assistance à la population en cas de crise. Nous avons mis en pratique une stratégie métropolitaine pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. Nous avons élaboré un projet alimentaire de territoire métropolitain. Nous avons poursuivi l'implantation d'un million d'arbres. D'ailleurs, au-delà des 350 000 arbres plantés depuis le début de l'opération par la Métropole, ce qui attire le plus mon attention, c'est l'adhésion des habitants, des entreprises, des associations à ce dispositif. Nous avons réussi à les embarquer pour relever ce défi colossal et il nous faut poursuivre ces efforts pour leur offrir maintenant une Métropole rafraîchissante. Nous avons installé un baromètre trimestriel des mobilités. Nous avons engagé une DSP (Délégation de service public) sur la période 2023-2030 pour répondre aux orientations du nouveau schéma des mobilités, pour lutter contre la congestion automobile et assurer les transports performants. Nous avons adopté un troisième plan vélo et un premier plan marche. Nous avons poursuivi le projet RER métropolitain (Réseau express régional). Nous avons continué à agir sur

la production de logements sociaux et de logements pour le plus grand nombre. D'ailleurs, nous voterons pour la création d'un fonds de soutien de 20 millions d'euros en ce sens au cours de la journée.

Ainsi, il nous faut continuer à faire évoluer le cadre de vie de nos habitants, leur permettre de disposer d'emplois à proximité de leur habitat. Il nous faut également, dans un contexte économique contraint, pouvoir répondre aux nombreux besoins en services publics de nos populations.

Nous l'avons vu, lors des différentes crises que nous avons vécues ces dernières années, la puissance publique était au rendez-vous. Nos agents, il faut le rappeler chaque fois, étaient mobilisés, et je pense que nous pouvons collectivement leur rendre hommage. Donc, nous avons collectivement fait face. Je terminerai en disant que nous sommes nombreux à penser que nous pouvons être fiers de cette action collective de la Métropole et devons plus que jamais réparer un territoire abîmé et surtout préparer un avenir incertain. Je vous remercie.

Je dois vous quitter, vous m'excuserez, je suis désolé. Je ne pourrais pas assister à tous ces débats. Je suis obligé de m'absenter. Merci.

Pierre HURMIC quitte l'hémicycle.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. Ce rapport annuel de l'exécution du projet de mandature est un exercice assez classique qui donne lieu en général à un peu d'autosatisfaction. On se félicite. On se réjouit. On se congratule. Je crois qu'à cet exercice Monsieur le maire de Bordeaux a été beaucoup plus fort que vous, Monsieur le Président. Cela, c'est pour l'anecdote. Sinon, les orientations qui ont été balayées nous les connaissons tous ; la transition écologique, les mobilités, l'habitat bien sûr, développement économique, services publics, exemplarité des élus, tout ceci n'appelle pas de ma part beaucoup de commentaires, vous le comprenez, ce n'est pas tout à fait notre bilan à nous. Donc, je n'en dirai pas beaucoup plus, si ce n'est quand même de rappeler que les inaugurations faites cette année ont été tout à fait importantes : l'extension du tram à l'aéroport, le Stade nautique à Mérignac, la halte ferroviaire du Bouscat, j'y étais bien évidemment. C'étaient des projets partis depuis la mandature précédente, mais je dois, Monsieur le Président, reconnaître votre grande élégance de m'y avoir associé systématiquement et je vous en remercie. Vous avez cette élégance, je voulais la souligner.

Cela dit, c'est le bilan de l'année passée. Ce qui compte, c'est ce que nous ferons demain. J'ai cru comprendre effectivement à travers l'article de ce matin que vous avez évoqué, le maire de Bordeaux et vous-même, que vous étiez prêts à revoir la gouvernance. Je ne dirais pas la refonder, ce serait quand même abusif. Mais au moins, la revoir, la développer peut-être et l'ouvrir. C'est tout à fait ce que j'ai compris. Je voulais essentiellement vous dire que les dix maires de notre groupe, les neuf autres maires que j'ai contactés et avec qui j'ai discuté depuis quelques jours, sont tout à fait prêts à relever votre proposition. Nous sommes vraiment tout à fait prêts et déterminés à vous apporter notre histoire, pragmatisme, réalisme, expertise peut-être et expérience en tout cas de manière très enthousiaste et très ouverte. Nous sommes prêts. Et c'est quand vous le souhaitez, Monsieur le Président, nous serons ravis de vous rencontrer pour vous expliquer comment nous souhaitons avancer avec vous, bien évidemment dans l'exécutif cette fois et pas uniquement en Bureau. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Participer à un Bureau est une chose, être dans l'exécutif en est une autre, et vous connaissez notre demande.

Je voulais vous le redire : nous sommes tous les dix tout à fait prêts à travailler de manière efficace pour notre Métropole qui, je pense, a quand même besoin d'un peu de sang neuf aussi. Parlant des dix maires, ce serait du sang neuf, j'en suis convaincu. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, Monsieur le Président. En complément de ce que vient d'évoquer Monsieur Patrick BOBET, je souhaiterais vous questionner sur votre annonce de reporter la mise en place de la zone à faible émission en 2030, et vous faire part de ma déception à ce sujet.

Première question : A-t-on besoin d'une ZFE (Zone à faible émission) ? Je crois que oui. Est-ce efficace ? Oui. L'OMS (Organisation mondiale de la santé) a d'ailleurs, en 2021, revu ces seuils pour ajouter des seuils journaliers et réduire à la baisse les recommandations annuelles de concentration de particules fines à la suite des travaux scientifiques.

Je prends l'exemple de ma commune Talence, dans une station située à l'école Paul Lapie, loin du trafic automobile, nous dépassons les seuils journaliers de l'OMS et même les seuils annuels sur plusieurs polluants. Je pourrai vous envoyer les chiffres si vous le souhaitez. On est à une moyenne de 10,34 µg par mètre cube alors que la recommandation annuelle de concentration des particules fines de taille 2,5 µm à 5. Sur les particules fines de taille 10, on est à une moyenne de 15 alors que la recommandation est à 10, et sur le NO₂, on est aussi à l'excès de nombreux jours par an, on dépasse aussi les recommandations journalières. Donc, c'est un vrai sujet.

Il a été montré, par exemple, que lorsque le confinement a été décrété en 2020, il y a eu une baisse de 2 300 décès en lien avec les particules fines en France et de 1 200 décès en moins en matière de dioxyde d'azote. La qualité de l'air aujourd'hui ne s'améliore pas. On a une reprise du trafic avec la baisse du chômage que l'on ne peut que saluer, mais cela nous impose de prendre des décisions. La ZFE est-elle parfaitement conçue ? Non. Évidemment qu'au niveau national, il aurait fallu des mesures plus générales dans les Métropoles concernées. Cependant, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui a été évoqué, la balle n'est pas totalement dans le camp du Gouvernement. Elle est aussi dans notre camp. On peut aussi faire des choix. Quelle doit être la priorité ? Y a-t-il d'autres solutions pour réduire les émissions de particules fines et de dioxyde d'azote ? Je ne crois pas aujourd'hui que l'on ait d'autres solutions pour baisser rapidement ces concentrations.

La question des véhicules Crit'air 4 et 5 est centrale puisqu'une petite minorité de véhicules très anciens, datant d'avant 2000, mais qui émettent une grande partie des particules fines et des particules, sont effectivement problématiques pour le corps humain.

Autre question : la ZFE est-elle un dispositif soutenable ? Je crois que oui. Vous allez nous présenter tout à l'heure le rapport du délégataire TBM (Transports Bordeaux Métropole) notamment sur l'occupation des parkings-relais. Quand je regarde l'occupation des parkings-relais, celui de Lormont-Laurier rempli à 32 %, donc vide à 68 %, du Haillan-Rostand à 64 %, donc vide à 36 %, et les chiffres sont les mêmes sur tous les parkings-relais en extra-rocade, ils sont très largement sous-utilisés.

Je prends même l'exemple du parking-relais Cap Métiers à Pessac rempli à 5,6 %, donc il est vide. 94 % des places sont vides en moyenne. Il faut peut-être davantage

communiquer sur ces parkings-relais parce que les gens gagnent du temps quand ils les utilisent et qu'ils s'y garent. Je crois qu'aujourd'hui, il y a des possibilités de report qui sont importantes.

Sur le financement, je ne suis pas certain qu'il faille financer massivement le remplacement de voitures par d'autres voitures. Il faut plutôt flécher les financements pour accélérer les cars express vers les autres territoires girondins. Nous le faisons déjà massivement puisque nous sommes la seule intercommunalité à financer le RER métropolitain et les cars express.

En revanche, pour assurer cette soutenabilité de la ZFE, il faut que l'on se retrouve ensemble pour trouver des solutions. Il est évident que la nuit il faut renoncer à la ZFE entre 21 heures et 6 heures du matin, au regard des baisses de fréquence sur le réseau. Puis, il faut, bien sûr, exempter la ZFE et les artisans qui évidemment ne peuvent pas aller prendre...

M. le Président Alain ANZIANI : Le temps est expiré.

M. Guillaume GARRIGUES : Je termine. J'ai presque fini.

Il faut aussi exempter de ZFE pour les personnes à mobilité réduite.

Pour conclure, je trouve qu'il est vraiment dommage que vous ayez tant attendu. Toulouse a mis en service la ZFE en 2023, en début d'année. Attendre 2030 c'est beaucoup trop lointain. Il faut que l'on se retrouve tous ensemble pour essayer de trouver une solution qui puisse faire un minimum de consensus. Notre groupe avait formulé des propositions d'ailleurs, mais il est vraiment essentiel de ne pas reporter à cette échéance la ZFE.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Le compte rendu annuel d'exécution de cette année 2020 montre pour notre groupe, une Métropole qui avance et qui est au travail. Nous souhaiterions bien nous arrêter sur quelques points.

Tout d'abord, nous apprécions la tonalité du rapport sur la question de la ZFE qui vient d'être évoquée. Comme beaucoup d'entre vous ici, nous partageons les ambitions d'amélioration de la qualité de l'air dans notre agglomération comme sur l'ensemble du territoire. Cependant, comme cela a pu être exprimé par de nombreuses voix, le calendrier proposé comme les moyens mis en place par le Gouvernement, ne sont pas en adéquation avec des besoins sociaux. Il y a urgence que la copie soit revue pour mettre en place un système qui répond aux défis écologiques et sanitaires tout en permettant à nos concitoyens et concitoyennes de se déplacer sur notre territoire. En ce sens, l'avancement du RER métropolitain apporte une réponse efficace aux besoins de déplacement.

La concertation organisée l'automne dernier a montré un véritable appétit des usagers et des habitants pour ce projet répondant directement à leurs attentes. Au fur et à mesure de la concertation, des demandes nouvelles sont apparues. Aujourd'hui, pour répondre à ces demandes, le manque de moyens de la Métropole, de la Région, et la participation insuffisante de l'État nous placent devant les difficultés. Au vu de la précocité de notre dossier de RER métropolitain, de l'investissement des collectivités, nous serions donc en droit de demander une participation exemplaire de l'État. Il n'en est rien ce jour, ce qui tend une fois de plus à montrer le décalage entre les discours et les actes. Cela devient hélas la marque de fabrique de ce gouvernement et de son courant politique.

Sur le RER, l'inauguration de la Halte Sainte-Germaine et à venir dans quelques mois, celle de la Médoquine, vont parachever les haltes sur la ligne de ceinture. Vous comprendrez combien notre groupe et notre formation politique se réjouit de cette traduction concrète d'une bataille que nous menons depuis désormais des décennies.

Dans la même optique, sur des batailles au long cours, nous nous félicitons de la mise en régie de l'eau. La gestion directe de l'eau est un enjeu essentiel. Pendant de trop nombreuses années, les collectivités, dont la nôtre, ont laissé les marchands d'eau réaliser de juteux profits sur un bien commun, vital et essentiel. Le défi de l'eau appelle à une plus grande maîtrise publique et citoyenne, et la réussite de cette grande mission appelle aussi à prendre toute la dimension du sujet. Cela demande donc de la tempérance dans la gestion et d'éviter toute précipitation qui pourrait créer du doute dans la tête de nos concitoyens.

Dernier point, Monsieur le Président, nous voudrions également nous féliciter des avancées sur la question du fleuve et de son utilisation. Nous partions en ce début de mandat d'une feuille quasiment blanche. Le travail des services à la commission des élus, et je pense notamment à Monsieur Jean TOUZEAU qui, ce matin, est retenu sur sa commune suite aux événements de cette nuit. Cette conviction nous place dans une situation dynamique : expérimentation de logistique urbaine, perspective de relance du fret fluvial en lien notamment avec le Lot-et-Garonne, montée en puissance des navettes fluviales, lien renforcé entre les services de Bordeaux Métropole et le Grand Port maritime de Bordeaux. Tous ces éléments sont comme les promesses encourageantes qui demandent, bien entendu, des traductions concrètes.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques remarques que nous voulions faire. Ce compte rendu sans doute est perfectible, mais il montre de vrais marqueurs de gauche, écologiques en adéquation avec des besoins de nos populations. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci, Monsieur le Président. Deux remarques. Une première par rapport à ce qu'a dit mon collègue de Talence, Monsieur Guillaume GARRIGUES sur la ZFE. Moi qui suis dans le Département, compte tenu de mes fonctions de Sénateur, je dois dire que l'on a une vision ZFE depuis notre Métropole, mais les gens ont une vision depuis leurs campagnes. Il faut se mettre à la place des habitants de ces villes et villages qui se trouvent dans des déserts médicaux. Ils n'ont plus d'entreprise, ont très peu de services publics, et ont l'obligation de venir régulièrement sur la Métropole. Il est facile de dire : « ils vont prendre leur voiture et ils s'arrêteront dans des parcs-relais ». On ne sait pas où ils partent après. Ont-ils des affaires à transporter, des meubles à aller chercher, des visites médicales ? Donc, ils le vivent très mal. C'est pour cela que j'approuve totalement votre décision de décaler un peu la ZFE, pas d'y renoncer, mais de la décaler. Il faut aussi le temps d'aménager ces régions, ces villages en services médicaux. Le Département a effectué un travail important en créant ces Maisons de santé. Il faut penser à ces personnes qui ont une vision apocalyptique de la ZFE. Pour elles, c'est une partie de leur vie qui va être handicapée à terme.

Monsieur HURMIC est parti c'est dommage, je voulais avoir, non pas le débat, mais apporter quelques remarques à ce qu'il a pu dire. C'est vrai que ce que fait la Métropole, c'est bien. Les plantations d'arbres, tout cela, pour l'environnement, mais ce qui me surprend toujours, c'est que l'on a l'impression, en France, que nous allons régler ces problèmes de l'environnement et du climat tous seuls. Pourquoi je dis cela ? On a eu

l'autre jour les chiffres du groupe Énergie, de ce qu'a donné l'année dernière la lutte contre le changement climatique. L'activité économique de la France et de l'Europe a accru de 4,8 % et les rejets de CO₂ ont diminué de 2,5 %. Ce n'est pas beaucoup. C'est insuffisant, mais au moins on a diminué. Et en face de cela, quand l'on voit que la Chine va rechercher du pétrole. Que demain, le Nigéria, et je l'ai déjà dit ici, dans 40 ans, dépassera la Chine et l'Inde en population, et il a sous son sol 10 milliards de barils de pétrole. Va-t-il se passer de ces 10 milliards de pétrole ? Si le monde développé anticipe cela, l'idée est un peu celle de Monsieur Borloo d'aller électrifier l'Afrique, apporter des éléments renouvelables et énergie, sinon ils développeront leur pays avec ces ressources fossiles et que pèsera l'effort de la France là-dedans ? Donc, il faut que l'on arrête de penser uniquement en métropolitains. Il faut fournir des efforts, mais nous ne sauverons pas la planète tous seuls. Il faut un effort mondial par rapport à cela, et notamment de la part du monde industrialisé. Je rappelle que l'Allemagne est toujours à plus de 2,5 fois de notre pollution. Il y a des efforts à faire, mais attention à ne pas non plus trop handicaper la France par des normes et des règlements par rapport au reste du Monde. Attention à cela. C'est bien d'aller dans ce sens, mais soyons conscients qu'il y a cette nécessité d'effort planétaire et pas seulement chez nous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites sur ce bilan de mandature. Je voudrais simplement que l'on essaie d'examiner la densité des choses, de prendre un peu de hauteur sur ce bilan de mi-mandat puisque cela fait trois ans d'exercice.

D'abord, on peut considérer que ce bilan témoigne à la fois d'un contexte difficile, complexe qui nous a mobilisé à la fois sur la crise sanitaire inédite, le dérèglement climatique qui désormais est une réalité tangible et qu'il nous appartient collectivement d'affronter et d'en dévier les causes. Il témoigne aussi d'une crise géopolitique avec la guerre en Ukraine dont on voit malheureusement dans les médias que son traitement est désormais plutôt relégué au second voire au troisième plan, mais qui entraîne des conséquences importantes dans la gestion quotidienne de nos collectivités. La crise économique dont nous ne mesurons pas encore précisément toutes les conséquences à long terme sur nos politiques publiques. Puis, on l'a vu ce matin dans notre long débat, la crise sociale qui est là et qui sans doute continuera à se dégrader.

Dans ce contexte atypique, il nous faut collectivement entre élus, communes, services, faire preuve d'agilité, de réactivité et de bon sens. Monsieur le Président, sous votre impulsion je crois que nous pouvons dire que non seulement le gouvernail trace la bonne route, mais également que des résultats tangibles sont bien visibles.

Ce bilan, au-delà du contexte que je viens de décrire, illustre pleinement la densité de nos réalisations dans tous les domaines de compétence de la Métropole, même également parfois au-delà. Alors, à mi-parcours, il convient de vérifier que les engagements que nous avons pris en début de mandature sont bien au rendez-vous. Je veux bien sûr parler du fond, c'est-à-dire la façon dont nous souhaitons conduire et porter nos politiques publiques. Ancrer la Métropole en tant que métropole solidaire, écologique et porteuse de projets, qui prépare l'avenir et continue de placer notre Métropole de Bordeaux dans le peloton de tête des métropoles attractives. Je crois que c'est aussi de cela que témoigne notre bilan. Les uns et les autres ont égrené un certain nombre de sujets qui méritent d'être soulignés. Je vais le faire très vite, rassurez-vous, mais des points qui, pour moi, pour nous, pour le groupe socialiste, sont extrêmement importants : la mise à 2 x 3 voies de la rocade, l'arrivée du tram A à l'aéroport, le RER métropolitain qui est aujourd'hui une réalité et le pont Simone Veil qui continue son développement et qui sera très prochainement inauguré.

Sur le volet développement économique, il est important de considérer le nombre et les montants que la Métropole alloue et en particulier les 20 millions d'euros pour la décarbonation des TPE (Très petites entreprises) et des PME (Petites et moyennes entreprises), les engager sur ce chemin. 12 000 emplois privés ont été créés entre 2021 et 2022. On n'a pas encore les chiffres précis pour le premier semestre.

La Régie de l'eau est évidemment un très grand marqueur pour nous, un important marqueur politique.

Sur le plan déchets, au-delà de la mise en œuvre de la réalisation du plan déchets, il y a aussi des expérimentations sur les bio-déchets, la mise en route de la stratégie GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour le traitement du risque et des vulnérabilités.

Au niveau du plan climat, nous sommes aussi rentrés dans la réalité, dans le concret, avec la coopérative carbone avec la plantation d'arbres. Monsieur Pierre HURMIC a mentionné les 350 000 arbres que nous avons plantés.

Puis, il y a la politique logement dont on a une délibération importante sur ce Conseil de Métropole. C'est aussi l'encadrement des loyers, le permis de louer, de diviser et les déclarations préalables à la location qui, elles aussi, portent une politique de solidarité extrêmement importante.

Ensuite, je voudrais porter l'attention sur la Métropole des coopérations parce que Monsieur le Président vous avez souhaité engager le dialogue. Un dialogue concret porté sur des plans d'action avec les territoires, et aujourd'hui, sous la direction de Madame Céline PAPIN, six contrats ont été signés et sont en train de vivre. Cela est aussi extrêmement important. Cela démontre que notre Métropole est une collectivité se tournant vers l'extérieur et qui a compris qu'elle avait besoin de travailler aussi avec les autres territoires.

Voilà, Monsieur le Président. Il nous reste beaucoup à faire. Le long échange que nous avons eu ce matin, sur les faits dramatiques que nous subissons, nous impose de poursuivre notre travail sur cette Métropole qui est une métropole des services publics. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CURVALE, ensuite Monsieur RIVIÈRES, puis Monsieur Pierre HURMIC. Cela fait trois élus du même groupe alors que l'on avait prévu un seul. Un peu de discipline quand même.
Madame CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, chers collègues. Je souhaite intervenir pour informer ce Conseil sur la qualité de l'air.

Sur la question de la ZFE, il se trouve qu'au titre de mon mandat départemental, je préside à ATMO Nouvelle-Aquitaine où siègent au titre de la Métropole nos collègues Madame ZAMBON et Monsieur GHESQUIÈRE. Je voulais vous rappeler que Bordeaux Métropole avait mandaté une étude, désormais accessible puisque c'est une étude publique sur le site d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, pour évaluer les deux scénarios examinés pour la ZFE. Pour résumer avec ou sans les Crit'Air 3 par rapport à un scénario au fil de l'eau sans ZFE, je vous invite à regarder le résumé mis en ligne, y compris pour remettre en perspective l'impact des bénéfices d'une ZFE. Je parle en termes de qualité de l'air non seulement sur les habitants de la zone de la ZFE, mais aussi au-delà de la rocade. Je tiens à insister sur ce point.

Évidemment, nous savons que la ZFE, c'est une question de moyens, cela a déjà été dit, notamment de moyens d'accompagnements qui seront ou non accordés par l'État. C'est bien toute la question. Je sais que Madame Claudine BICHET, lors des réunions publiques, était attentive à rappeler qu'il pouvait y avoir simplement des changements de motorisation des véhicules et pas du véhicule complet, ce que l'on appelle le Rétrofit peut être fait, par exemple, avec le Garage moderne. Bien sûr que tout ce qui figure dans ce rapport que nous développons, en termes de RER, d'intermodalités, de réseau cyclable, peut faciliter non seulement sur la Métropole, mais au-delà, les déplacements des habitants puisque c'est la question-clé

Je voudrais rappeler qu'en termes de qualité de l'air et pour atteindre le plein succès de ces modes de déplacements, il faut aussi, en cohérence, arrêter de développer les tuyaux et les infrastructures routières.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Bastien RIVIERES : Une simple intervention rapide en réaction à ce que j'ai entendu, puisqu'au bout de dix fois que l'on entend les mêmes arguments, il est bon de répondre.

Essayer de ralentir nos ambitions sur le plan climat à Bordeaux Métropole, dans d'autres villes de France parce que la Chine n'est pas encore sur une bonne trajectoire, il faut comparer ce qui est comparable. On parle en termes de surface des territoires, de population et de production économique qui servent aux autres pays. Donc, ralentir à Bordeaux parce que la Chine n'est pas au niveau, c'est comme si la Ville de Talence ralentissait parce que l'Allemagne n'est pas sur la bonne trajectoire. Je ne crois pas que ceci est fait.

C'était simplement pour soutenir les objectifs du plan climat, la France ayant largement bénéficié des émissions historiques depuis l'ère préindustrielle. S'il y a un pays qui doit montrer la voie et qui aura des solutions de modes de vie et de faire à exporter, c'est une opportunité, et je préfère que nous soyons ce pays plutôt qu'un pays qui freine des deux pieds.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je mets la délibération au vote.
Monsieur MORISSET, vous vous réveillez un peu tard.

M. Marc MORISSET : Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vais faire rapide. Beaucoup de choses ont été dites. Je voulais souligner d'abord le fait qu'il y ait des avancées. Donc, il y a un côté positif. Il faut le remarquer. Il y a un engagement fort. Cela a été évoqué, l'eau, mais, encore une fois, il faut rappeler qu'il y a deux points essentiels qui sont en introduction de ce rapport.

C'est d'abord la crise COVID. Je pense que nous n'avons pas assez travaillé, pour comprendre justement ce qui s'est passé sous cette crise COVID. On aurait pu finalement encore plus amender ou interpeller ce gouvernement sur cette « *plandémie* » qui a été mise en place avec une orchestration aujourd'hui massive des mensonges par l'État, par les différents systèmes de communication, sur la santé. Cela découle évidemment d'une organisation privée, qui s'appelle OMS, et qui aujourd'hui arrive à faire distiller dans l'inconscient collectif des choses qui sont complètement erronées et dont on ne tient pas compte aujourd'hui. Par exemple, ce sont les derniers chiffres INSEE (Institut national de la statistique et des sciences économiques) que je vais vous citer, c'est une baisse de la natalité sur une année de 8 % en France. C'est quand même assez conséquent. J'étais déjà en alerte là-dessus. Donc, je pense

qu'effectivement il faudra sans doute en tenir compte dans la souffrance et dans ce que j'ai exprimé tout à l'heure.

Deuxième point, évidemment je rebondis encore une fois, sur la crise COVID, c'est le fait que l'on s'indigne pour un jeune qui est mort tout à l'heure. J'ai toujours beaucoup de compassion et une grande tristesse vis-à-vis de cela, mais j'ai aussi énormément de tristesse pour ce délit de démocratie de ne pas tenir compte de la surmortalité aujourd'hui en France aux environs de 17 %. C'est-à-dire que l'on est sur les conséquences d'une crise COVID où on a des chiffres aujourd'hui qui sortent, et en particulier dans les tribunaux outre-Atlantique. C'est un fait et c'est aussi dans nos chiffres, mais on les cache. Nos médias font en sorte que cela soit caché. On a une surmortalité qui est réellement induite due à ces doses génétiques expérimentales. Je le répète : là-dessus, il faudra sans doute que la Métropole se saisisse de ces deux grands sujets.

Le troisième point concerne la guerre en Ukraine. J'ai fait un appel à ce que l'on fasse une motion dans l'unité sur justement la paix sans l'envoi d'armes en Ukraine. J'aimerais bien que, encore une fois, dans la fin de ce mandat, les choses évoluent.

Enfin, deux points d'alerte : je vais essayer de faire très court. Le premier point concerne les véhicules électriques. Il y a aujourd'hui un peu partout dans le monde pas mal d'explosions de batteries lorsqu'elles se rechargent, donc il faudra sans doute y faire très attention.

Le deuxième point concerne la crise climatique. Nous ne pouvons pas nier, il y a des évolutions, des changements et surtout un dérèglement. Donc, il y a plus d'effets, on va dire, de sécheresse d'un côté, et d'inondation de l'autre. Quand on est sur une politique qui fait l'artificialisation, on a aussi parfois quelque mal. Je vais pointer du doigt surtout vis-à-vis des médias. On a encore une fois une grande manipulation qui est en train d'être orchestrée sur des cartes que l'on vous montre tout simplement à la télévision. Si vous les comparez à il y a 30 ans, on avait des cartes plutôt vertes alors qu'il faisait 28, 30 degrés, et aujourd'hui, dès 25 degrés, elles sont toutes rouges. Cela veut dire que l'on commence à faire monter, un été normal, en psychose tout simplement, et c'est là-dessus qu'il faudra sans doute, nous aussi, avoir de la lucidité.

C'est la même chose avec l'eau. Encore une fois, vous regardez la carte du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), et la carte diffusée dernièrement dans *Sud Ouest*, vous avez une carte rouge celle de *Sud Ouest*, et puis celle du BRGM, qui est relativement honnête puisque ce sont les faits. D'accord, cela baisse, mais il faut quand même tenir compte du fait que ce n'est pas dramatique-dramatique. J'en veux pour preuve, c'est que le Gouvernement aujourd'hui vend des quantités gigantesques d'eau potable aux pays arabes alors que l'on sait très bien que dans certains de ces pays, ils sont tellement dans l'opulence qu'ils font refroidir leurs piscines avec des glaçons livrés par les livreurs d'eau potable. Où en est-on aujourd'hui ?

M. le Président Alain ANZIANI : Terminez, Monsieur MORISSET...

M. Marc MORISSET : Non, je suis à 4 minutes 42, je termine. Ce gouvernement se moque des Français et se moque des élus parce que finalement on va faire des politiques de rattrapage.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est terminé, Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Enfin, j'en veux pour l'actualité, il faut travailler sur l'actualité. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous n'adopterons pas le rapport. Nous avons de très nombreux désaccords que l'on ne pourra pas lister parce qu'il y a un rapport de 30 pages quand même. Il n'est pas du tout question pour nous évidemment de... De toute façon, cela ne rentrerait pas dans les cinq minutes d'intervention. Peut-être lister quelques points.

Ce sont des désaccords, mais pas forcément dans le sens où vous ne faites pas assez. Vous pourriez faire plus. Il y a cela comme désaccord. Évidemment, on pense qu'il y aurait beaucoup plus de choses, et que vous pourrez marquer le coup beaucoup plus par rapport à ce que vous dites.

Ce sont surtout des logiques. En fait, on ne partage pas les logiques. On est dans des logiques de continuité même si, évidemment, je me rappelle très bien que Christine BOST m'a expliqué, ou nous a expliqué la dernière fois qu'il y avait vraiment une politique de rupture menée par la Gauche à la Métropole. Un mois ou deux mois après, on ne la voit toujours pas cette politique de rupture. D'autant plus que vous en parlez dans l'interview dans *Sud Ouest* où il y a un constat que la cogestion finalement c'est le meilleur des systèmes. Puis, on a eu un petit appel presque émouvant de la part de Monsieur BOBET sur le fait qu'ils étaient disponibles à cogérer dans l'exécutif. C'est la démonstration qu'en fait il n'y a pas tant de rupture que cela, et qu'il y a une entente possible. Tant mieux si vous vous entendez, c'est chouette, c'est sympa. Cependant, on pense qu'aujourd'hui il faudrait mener des politiques en rupture avec ce qui a été passé.

Que veut dire mener des politiques en rupture ? C'est de faire le constat que sur les questions sociales comme sur les questions environnementales, si on ne montre pas qu'il y a des antagonismes, qu'il y a des confrontations nécessaires, en fait on n'avancera pas. C'est ce que vous faites aujourd'hui, cela évoluera ou pourra faire progresser les choses à la marge, mais pas fondamentalement. Même sur la question de l'habitat, si nous ne défendons pas un service public de l'habitat, si nous ne parlons pas du problème, du fait que le foncier est privé, que les promoteurs, les affairistes du bâtiment et de la construction font à peu près ce qu'ils veulent, à l'image de Marignan qui va détruire un bâtiment sans autorisation judiciaire. C'était il n'y a pas longtemps à Darwin. D'ailleurs, il n'y a pas eu beaucoup de réactions de la part des collectivités territoriales pour dénoncer ce genre de fait. Si on ne dénonce pas cet antagonisme, si on ne dit pas que pour faire progresser la question du logement, il va falloir se confronter au privé et se réapproprié du foncier et avoir une logique de construction d'un service public du logement, on ne voit pas comment cela pourrait y répondre.

Sur la question environnementale, c'est pareil. Si nous ne discutons pas d'une confrontation, si nous ne disons pas que le problème de l'agriculture, c'est un mode de production productiviste, intensif, si nous ne dénonçons pas cela, si nous ne cherchons pas d'autres solutions, on ne répondra pas aux problèmes. Si nous laissons le pouvoir à ceux qui ont le pouvoir aujourd'hui, on ne changera pas les choses. En fait, on est dans cette idée. Si nous ne mettons pas en lumière ou si nous ne montrons pas du doigt les problèmes auxquels nous sommes confrontés, on ne voit pas comment cela peut changer. Ce sont des choses très générales, mais cela se retrouve dans tous les points.

Ce que l'on peut reprocher au rapport c'est que d'une part, vous listez tout ce que vous faites, cela, c'est normal, mais on pourrait aussi avoir une liste de ce qui n'est pas fait ou de ce que l'on peut penser qu'il faudrait faire et/ou dresser une liste aussi des

problèmes auxquels on est confronté à la Métropole. C'est là où il y a un gros décalage. Évidemment, l'actualité sociale et politique des émeutes dans les quartiers montre à quel point..., même cela dans le rapport, vous avez vu, il n'y a pas un passage, un paragraphe, une page qui va discuter de la souffrance sociale dans les quartiers populaires.

Je ne sais pas combien il y a de quartiers populaires. 21 ? Il n'y a pas un document qui est développé là-dessus. Donc, je veux bien croire, Madame Christine BOST ou d'autres, que vous y pensez tout le temps, mais il y a un problème. Il y a une page entière sur la ZFE, 5 pages sur les transports, une demi-page sur Invest et des paragraphes sur plein de choses. En revanche, sur la question des quartiers populaires, des fermetures des bureaux de poste, de la disparition des services publics, de la souffrance sociale, du racisme qui peut exister aujourd'hui, il n'y a pas de pages, de paragraphes. Cela montre qu'il y a un décalage. De la même façon, nous avons vu une manifestation de la part des chanteurs de l'Opéra. C'est révélateur aussi de soucis à l'égard des salariés ou des employés. Cela n'apparaît pas. Il n'y a pas les difficultés. Il pourrait y avoir une sorte de lucidité, un regard un peu autocritique. On essaie de faire cela. On reconnaît que là, on n'a pas réussi ou on reconnaît qu'il y a les problèmes et qu'il va falloir s'y pencher. C'est aussi cela que l'on peut reprocher à ce rapport. C'est le sentiment que finalement, il y a une classe sociale, un milieu social qui est plutôt bien loti, qui s'occupe de ces affaires effectivement. On met des arbres dans les rues. On fait en sorte que les quartiers soient sympas, en tout cas dans certains quartiers.

En revanche, on voit bien que ce ne sont pas les mêmes préoccupations, la même importance ou priorité. On sait qu'il y a beaucoup de quartiers qui se dégradent. Ce ne sont pas les politiques de réaménagement du logement qui vont changer la donne puisque l'on s'aperçoit que..., d'ailleurs, ce n'est pas marqué. Quels sont les bilans de tout ce que vous faites ? Est-ce que la question des loyers s'améliore ? Est-ce que les loyers augmentent moins qu'avant grâce à l'encadrement des loyers ? Est-ce que les politiques qui sont menées par rapport à Airbnb, cela entraîne des conséquences ? Est-ce que cela libère des espaces pour les étudiants, pour les gens qui sont... ? Cela, on ne sait pas trop, et on a plutôt tendance à penser de ce que l'on comprend, de ce que l'on voit que la question du logement se dégrade. D'ailleurs, vous avez une délibération d'alerte qui montre qu'il va falloir faire beaucoup plus d'efforts.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est terminé Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : En fait, ce sont tous ces désaccords. Je regarde vite ma liste, même ce qui n'apparaît pas du tout c'est la question des logements vacants. Pourquoi ne parle-t-on jamais des logements vacants ?

M. le Président Alain ANZIANI : Vous n'avez plus la parole.

M. Philippe POUTOU (hors micro) : Quelle délicatesse. Bravo ! C'est la gauche démocratique, c'est cela ?

M. le Président Alain ANZIANI : On passe au vote. Je lance le vote.

Résultats du vote :

Pour : 62

Abstention : 1

Contre : 1

NPPV : 32.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote: Monsieur

THONY, Monsieur ALCALA, Madame

AMOUROUX, Monsieur BAGATE,

Monsieur BOBET, Madame

BONNEFOY, Madame BONORON,

Madame BOUSQUET-PITT, Madame

BOZDAG, Madame BRET, Monsieur

CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,

Monsieur COLES, Madame

DELATTRE, Monsieur DUPRAT,

Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN,

Monsieur GARRIGUES, Madame

GAUSSENS, Monsieur LABARDIN,

Monsieur LAMARQUE, Madame

LOUNICI, Monsieur MANGON,

Monsieur MILLET, Monsieur

MORETTI, Monsieur N'JIKAM

MOULIOM, Madame PAVONE,

Monsieur PEScina, Monsieur

POIGNONEC, Monsieur PUJOL,

Monsieur RAUTUREAU, Monsieur

RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame

ROUX-LABAT, Madame SABOURET,

Monsieur SALLABERRY, Monsieur

TROUCHE, Madame VERSEPUY

La délibération est adoptée.

Une précision : Monsieur le Préfet vient de me dire qu'il souhaite que l'on interrompe les transports en commun ce soir à 21 heures. Donc, les transports en commun s'arrêteront ce soir à 21 heures. Et moi-même, il faut que je sois avec le Préfet à 13 heures sur Mérignac, donc, je devrai m'absenter.

Délibération suivante, c'est la délégation de Monsieur LABESSE.

Mme Josiane ZAMBON : Je devais informer aussi que le Compte administratif 2022 sera examiné après la pause déjeuner.

M. LABESSE

(n°28) Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2022 et rapports des concessionnaires - Avis et information

Monsieur Patrick LABESSE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste une précision. Nous changeons l'ordre, il y a des contraintes personnelles de chacun dont on tient compte.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur LABESSE.
Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Quelques mots sur ce rapport, c'est l'occasion de faire le point de la situation. Je voudrais remercier le Vice-président, Monsieur LABESSE, qui a tenu deux engagements : le premier, c'est effectivement que l'on ait des correspondants communaux. Ils sont venus se présenter en mairie. Le deuxième, c'est de m'avoir fourni les chiffres de la commune, et je tiens à vous remercier parce que c'est important surtout quand ces chiffres sont bons.

Je vais m'accorder sur quelques points.

La collecte et le traitement des déchets fonctionnent bien sur notre Métropole. Il faut maintenant parfaire ce service avec quelques points d'attention. Je pense que l'on a quelques marges de manœuvre pour collecter davantage de verre. Si on écoute les agents qui collectent, ils entendent tinter des bouteilles quand ils vident les poubelles, malgré le nombre de bornes à verre. Je pense que l'on pourrait optimiser le service en poursuivant peut-être l'expérimentation d'avoir des capteurs sur ces collecteurs de verres. Ce n'est peut-être pas utile de faire passer les camions toutes les semaines si le collecteur n'est pas plein. Mais peut-être le faire passer deux fois par semaine pour d'autres beaucoup plus plein. Nous avons expérimenté les capteurs et sur ma commune, cela avait été le cas.

La deuxième chose, un sujet sur lequel on a beaucoup de difficultés, ce sont les conteneurs enterrés des déchets ménagers. Nous nous trouvons face à une vraie difficulté, les gens déposent à côté du conteneur. Parfois parce qu'il est plein, qu'il ne marche pas, parfois c'est de la mauvaise volonté. Il doit donc y avoir un peu de responsabilité de part de tout le monde, mais aussi parce que l'on n'arrive plus à comprendre à qui sont ces conteneurs. Ils sont parfois la propriété de Bordeaux Métropole, parfois ils sont la propriété des bailleurs. Chacun joue un rôle en se renvoyant la balle et nous avons beaucoup de mal à nous y retrouver. J'ai, par exemple, un conteneur dont j'ai fini par apprendre qu'il appartenait à un bailleur. Il est en panne depuis maintenant 18 mois et je ne trouve personne capable de me dire quand il va être réparé. Donc, on a posé un conteneur en bois à côté qui fait son office. Je me dis : c'est quand même dommage d'avoir ce conteneur qui existe et qu'il n'ait pas pu faire l'objet d'une réparation et obliger le bailleur. Je pense que serait peut-être bien que tout cela soit de la propriété de Bordeaux Métropole parce que la compétence est assurée par Bordeaux Métropole. Quand un conteneur de Bordeaux Métropole est en panne, il est réparé et entretenu de manière efficace et c'est beaucoup plus intéressant. Ce qui veut dire que les conteneurs enterrés sur les nouvelles opérations fonctionnent tellement mal que l'on en revient au bac. Donc, il faut que l'on puisse se pencher sur ce sujet.

Troisième point, ce sont les déchets verts. On ne peut pas apprécier de la même manière sur l'intégralité de la Métropole la quantité de déchets verts. Aujourd'hui, et je parle du secteur qui est le mien. Nous avons construit en 1984 une déchetterie, sans doute, surdimensionnée. Mais en 2023, elle est maintenant sous-dimensionnée. Il s'est passé plusieurs décennies et pour m'être informé, la population a augmenté de 170 %. Aujourd'hui, on a plus de chance d'y faire la queue qu'autre chose. Les déchets verts en sont la raison. Chaque fois que cette déchetterie est fermée, jours fériés ou autres, nous avons une déchetterie à ciel ouvert qui se crée, c'est-à-dire les bois de la commune de Saint-Aubin ou de Saint-Médard-en-Jalles ou du Taillan ou Blanquefort parce que systématiquement, on se retrouve à ramasser ces déchets verts. Si Madame FERREIRA était là, elle dirait la même chose. On sait que ces déchets verts sont souvent déposés de manière ponctuelle. On avait donc proposé d'avoir une déchetterie éphémère pour les récupérer quand il y en a vraiment besoin. On a bien la solution d'évacuation ces déchets verts sur la Grande Jaugue qui est à peu près une quinzaine de minutes si l'on met en camion. Il vaut mieux collecter ces déchets verts, qu'ils aient

une deuxième vie, plutôt que d'avoir à les ramasser derrière, dans les bois. C'est ce que nous faisons de manière régulière, par centaines de tonnes par an, à la charge de la commune puisque Bordeaux Métropole n'exerce pas la compétence.

Quand on a 1 000 m² avec 15 chênes sur votre parcelle, vous avez plus de chance de ne pas pouvoir recycler à l'intérieur de votre parcelle que quand vous avez 200 m² avec un cerisier. Volontairement, j'exagère, mais c'est vraiment le cas. On met en place des services de collecte municipaux, ce qui est quelque part hors compétence. Si on regarde de près, un jour ou l'autre, on me dira peut-être que ce n'est pas forcément le cas mais ce sont ces points que je voudrais mettre en forme.

Cependant, il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Le service est quand même assuré de manière très optimale. Le 1+1 qui existe à Saint-Aubin depuis 2006 fonctionne. Et pourquoi fonctionne-t-il ? Parce que l'on s'y est habitué depuis le temps. Les chiffres que vous m'avez communiqués, Monsieur LABESSE, montrent bien qu'en 1+1, on rejette moins de déchets qu'en 2+1. Tout simplement parce qu'avec un seul passage, on s'autorégule bien évidemment. De plus, 58 % des logements de Saint-Aubin sont équipés d'un composteur à ce jour. Cela veut dire que l'on peut y arriver. En tout cas, merci pour le service qui est assuré dans de bonnes conditions. Cela, je tenais à le dire parce que c'est une chance, je pense, par rapport à d'autres agglomérations.

Mme Christine BOST : Merci, Monsieur DUPRAT.
Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, Madame la Présidente. En complément des observations de mon collègue Monsieur DUPRAT que je partage à 100 %, j'ai une question sur les biodéchets. L'article L541-21-1 du Code de l'environnement dispose que les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source. Soit une valorisation sur place, soit une collecte séparée et favoriser notamment un usage au sol de qualité élevée. Au plus tard, le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. Vous avez indiqué que vous avez anticipé cette loi avec la création de sept points d'apport volontaires. Ce n'est pas cela la loi. La loi, c'est que sur tout le territoire, il faut mettre en place une collecte des biodéchets et effectivement, les composteurs sont une solution dans les territoires pavillonnaires, mais pas dans l'habitat collectif. Donc, que comptez-vous faire aujourd'hui pour faire respecter cette loi qui a quand même été votée le 10 février 2020, c'est-à-dire quatre ans avant sa mise en place ? Vous aviez quand même le temps d'anticiper. Que comptez-vous faire pour faire appliquer cette loi, et déjà, ne serait-ce qu'ici dans les locaux de Bordeaux Métropole, comptez-vous mettre des bacs de collecte des biodéchets, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui contrairement à d'autres établissements publics qui l'ont déjà fait depuis longtemps ? Je m'étonne quand même du retard pris et je suis très inquiet de l'application de cette loi qui, pourtant, a été votée il y a de nombreuses années et que vous auriez pu anticiper bien plus en amont.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Il n'est pas possible de parler de tous les aspects qui auraient pu être à notre avis intéressants à discuter. Il y a 320 pages, deux ou trois rapports différents. Donc, on va choisir de souligner quelques points seulement.

D'abord, une interrogation sur le fait que des communes de la Rive Droite sont en SIVOM (Syndicat Intercommunal de Valorisation des Ordures Ménagères) : Floirac, Lormont, Carbon-Blanc, Cenon alors que tout le reste de la Métropole est en régie. Pour nous, cela fait un peu bizarre et pas très cohérent. Peut-être qu'il y a une explication historique, mais nous pensons qu'il y aurait besoin d'unifier un peu tout cela.

Cela dit, on s'aperçoit que sur le traitement des déchets, la Métropole fonctionne essentiellement en concession, donc délégation de service public, soit avec VEOLIA, soit avec SUEZ. Nous sommes en désaccord avec cette gestion privée du traitement et de la collecte des déchets. En règle générale, nous sommes quand même plutôt en désaccord avec la gestion privée, quel que soit le service public. Une politique de gauche devrait prendre une gestion en régie. La perspective de revenir sur les DSP et sur les externalisations nous apparaît nécessaire, et ce serait en même temps donner des moyens pour renforcer et développer le service public de déchets. Nous pensons que c'est cela la solution.

Pas le temps de regarder en détail, mais *grosso modo*, on constate que le tonnage global stagne voire baisse un peu. Idem pour les emballages que la valorisation pour l'énergie ou l'organique progresse un peu, mais pas à la hauteur des objectifs. La question de l'évolution des modes de collecte et de transport des déchets est peu abordée. Par exemple, il n'y a rien sur les transports de déchets par voie fluviale via les barges dédiées. Pour le vote, nous pensons qu'il y a des raisons de s'abstenir, même de voter contre. D'ailleurs, ce sont les arguments qui sont donnés par la Métropole elle-même. Monsieur LABESSE en parlait un peu. Il y a un regard assez critique dans le rapport VALBOM, je cite « des réserves sur la qualité de l'information financière fournie avec réserve sur la sincérité et la fiabilité des comptes ». Donc, cela montre déjà que la Métropole prend un peu ses distances avec le rapport. Idem pour la Grande Jaugue. On m'a noté page 90, sur les risques financiers et surtout les risques de pollution, pour les conditions sociales en dehors des tableaux d'effectifs, une malheureuse petite phrase sur les moyens humains en hausse avec du personnel en plus non permanent. Il n'y a pas de précision sur les types de contrats ou les statuts. Tout cela nous amène à voter contre cette délibération, et cela finit par... d'abord, il y a une omniprésence – oui, c'est une critique. Encore une fois, on revient sur la critique sur le fait que ce soit une gestion privée, mais globalement, ce n'est pas qu'ici. C'est sur le territoire national – donc, une omniprésence des grandes entreprises chargées de missions de service public sur la question des déchets.

Ces entreprises font de la valeur économique sur ces concessions de délégation de service public. Or, il s'agit de la question du déchet. Une question centrale pour l'environnement, sa préservation et sa protection. Les grands groupes capitalistes comme VEOLIA et SUEZ profitent de l'incapacité structurelle de l'action publique à se doter de moyens propres, internes pour la gestion des déchets et de leur valorisation. Pire, elles profitent d'un genre de mille-feuille législatif opaque et de l'absence d'une réelle clarification des compétences sur la gestion des déchets. Si la Métropole est une collectivité compétente de plein droit depuis 2015, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) sur la gestion des déchets, la loi ne permet pas, par exemple, de faire la distinction entre gestion des déchets des administrés et gestion des déchets produits par les services des administrations des collectivités membres.

Cette situation mène à des paradoxes extrêmement problématiques, d'un côté la Métropole monte une concession pour gérer les déchets des usagers, et de l'autre, les communes montent des marchés publics pour satisfaire la valorisation des déchets relevant de la responsabilité pollueur-payeur (déchets des centres techniques, par exemple). Ces entreprises se *gavent* doublement sur une seule compétence de l'action publique. Par conséquent, on assiste à une situation où sur le périmètre du bloc

communal, un prestataire comme VEOLIA ou SUEZ va être concessionnaire de la Métropole et répondre à des appels d'offres des communes voulant valoriser leurs déchets de service sur cette gestion qui n'est pas comprise dans la concession de la Métropole.

On pourrait également parler de la problématique marchande du déchet notamment via la mise en concurrence outrancière par le négoce de déchets alors que cette thématique sérieuse et cruciale pour les administrés ne devrait pas être concernée par de tels postulats économiques au regard de la nature de l'activité, un service public.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre les trois rapports ou les deux rapports.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire rapide. Je voulais surtout me féliciter de la bonne courbe des chiffres qui sont dans ce rapport. Je pense que c'est une bonne pente que prennent aujourd'hui la collecte et le traitement des déchets.

Concernant les biodéchets, à Mérignac, c'est une expérimentation qui se met en place. *A priori*, les données collectées sont plutôt bonnes et cela va nous permettre de l'envisager de façon plus large comme le demande la loi. Donc, c'est bien d'expérimenter. C'est vrai que l'on n'est pas forcément en avance, mais il faut y aller.

Concernant les déchets verts, par rapport à ce qu'a dit Monsieur Christophe DUPRAT, ce qui est vraiment important aujourd'hui c'est le développement massif du compostage individuel. Je veux dire, dans les petits, moyens et grands jardins, il faut vraiment que cela soit quasiment une obligation. Le compostage ne peut pas tout régler, notamment les gros branchages cependant nous devrions pouvoir composter tous les déchets sauf les déchets carnés. Je pense que c'est vraiment la bonne méthode. L'apport en déchetterie ne peut être que la limite exceptionnelle ou marginale.

Dernier point, je voulais me féliciter de la SPL (Société publique locale). D'autant plus me féliciter que j'ai dénoncé à l'époque le contrat avec VALBOM. On était deux à s'être abstenus sur ce contrat, au titre qu'il se faisait sur le dos des collectivités et notamment des syndicats de collecte de la Gironde. Je trouve que c'est une bonne mesure et que, la mise en place de cette SPS (Sécurité et protection de la santé) est une reconnaissance de l'erreur faite à l'époque. Nous sommes très satisfaits du prix avantageux que la Métropole a réussi à négocier. Donc, je pense que cela fait partie d'une nouvelle politique qu'il faut mettre en œuvre, de coopération territoriale, que ce soit en matière de mobilité, d'eau – on voit bien que l'on a aussi des difficultés – et, bien sûr en déchets. C'est issu sûrement d'une politique où la Métropole à une époque se vivait uniquement sur elle-même sans trop regarder ce qui se passait ailleurs. Je pense que c'est une bonne démarche. En tout cas, il n'est jamais trop tard. Cela vient corriger ce contrat qui, à mon avis, était vraiment très mauvais pour l'image de la Métropole. Peut-être bon pour ses finances, mais surtout pour les autres collectivités. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais être rapide. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais cela me permet de rappeler qu'il y a eu un compte rendu de commission fait en particulier suite à la visite de la déchetterie à Bègles. La société VALBOM qui gère cela, aujourd'hui, on a eu une petite discussion, et dans le rapport, n'apparaissait pas ma remarque que j'avais faite à l'époque. Comme je vois

que Monsieur GARRIGUES, et que l'idée, apparemment, est reprise par Monsieur CHAUSSET, il me semble qu'il faut mettre encore une fois en alerte cette instance.

La première c'est que l'on est dans une problématique du déchet qui pollue, au sens large. Si on favorise avec une politique « Le déchet sur son territoire », c'est-à-dire avec des composteurs, et que dans ces déchets, vous avez des perturbateurs endocriniens, des pesticides, des tas de produits conservateurs que l'on retrouve en particulier dans les cosmétiques, on va se retrouver..., et même les nanoparticules puisque vous le savez, pour avoir une crème bien transparente, il faut des oxydes de titane. Tout cela pour dire qu'en fait, on va recycler de façon éparpillée dans le territoire, des déchets que l'on ne veut absolument pas traiter justement comme des déchets problématiques dans les grandes déchetteries. C'est un problème parce que finalement on a une conséquence : c'est que l'on retrouve tout cela dans les nappes, on a encore des problèmes parce que cela revient dans le corps humain, dans les eaux usées aussi et qu'est-ce que l'on a ? On a une perte de la biodiversité. Il suffit de regarder. Les fleuves de France aujourd'hui sont en chute libre des poissons parce qu'il y a une transformation du sexe, et il n'y a plus de reproduction. Donc, on est dans cette problématique et, à mon sens, il faut travailler effectivement sur la cause des causes toujours et essayer d'être prudent sur de nouvelles politiques à essayer de dire : « tiens, on va faire des choses super sympas : on va éviter les tonnages, et puis, on va essayer de pousser les gens à faire du déchet chez eux ». Mais, le déchet chez eux devrait être complètement bio et sans pesticide parce que l'on met en danger des générations futures. C'est tout simplement à penser, mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'en plus, c'est repris par une personne qui était ex-écologiste.

Donc, ce sont des aberrations. Il faut absolument sortir de cette politique où on va éparpiller les déchets avec des composteurs, où on ne sensibilise pas les personnes justement à mesurer la façon dont elles se nourrissent et recyclent leurs déchets verts. C'est par rapport à cela que je mets un bémol. Je pense qu'une grande partie de l'instance, si l'on prend cela en compte, on évoluera. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. Je vais être très bref. Je voulais dire à Monsieur Gérard CHAUSSET qu'il faut arrêter de dire n'importe quoi quand même et rétablir une vérité.

Le contrat VALBOM n'est pas une erreur. Je trouve insupportable d'entendre cela régulièrement, diffusé en commission et en Conseil de Métropole. Ce n'est pas une erreur. Cela s'appelle simplement les marchés publics avec des contraintes qui sont inhérentes à ces marchés. C'est un marché public. Point final.

M. Gérard CHAUSSET (hors micro) : Mauvais marché.

M. Patrick BOBET (hors micro) : C'est autre chose.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABESSE.

M. Patrick LABESSE : Merci. Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse. D'abord, je rappelle que c'est le bilan de 2022, et que l'on n'est pas sur 2023. Le travail sur la problématique de la collecte de verre est à deux niveaux, celui que vous évoquiez Monsieur DUPRAT où l'on pourrait progresser sur la quantité et la modernisation des bornes à verre. Puis, sur une autre qui est loin d'être négligeable et sur laquelle il faudrait bien qu'un jour on réfléchisse ; le retour à la consigne du verre. C'est quand même un véritable gaspillage y compris énergétique.

En ce qui concerne les conteneurs enterrés, la définition du problème est foncière d'abord, c'est-à-dire : où les mettons-nous ? Je vais vous dire que, actuellement, mis à part sur Ginko, je pense qu'ils sont tous sur des domaines privés qui appartiennent aux bailleurs, que ce soient des syndicats ou des bailleurs sociaux. En tout cas, ce sont les contrats que je signe avec eux et qui rappellent les obligations des uns et des autres, y compris les obligations d'entretien, de nettoyage des abords. Je me ferai un plaisir de vous faire passer un exemplaire du contrat pour que vous puissiez voir. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de bailleurs ou d'opérateurs qui, effectivement, font le choix de ne plus mettre de bornes enterrées, de revenir à un ancien système, c'est-à-dire de créer un local de pré-collecte pour des bacs et un espace de présentation pour ces mêmes bacs. Voilà la règle, c'est-à-dire que les bacs enterrés aujourd'hui sont sur le domaine des bailleurs ou des syndicats.

En ce qui concerne les déchets verts, suite à l'entretien que vous avez eu avec les services, ce vers quoi on a tendance à aller, c'est se dire qu'aujourd'hui ce n'est pas un déchet comme les autres. On irait plutôt vers des opérations qui seraient liées à des moments de l'année. Puis, on proposerait du broyage sur place avec récupération par la ville, par les administrés ou par la Métropole pour permettre que ces éléments ne soient plus l'objet de gros circuits de collecte.

En ce qui concerne le 1+1, nous sommes tous d'accord, nous devrions y arriver. Cela fait partie du plan stratégique. Cela va commencer à être réfléchi et mis en place. Les nouveaux circuits devraient commencer à voir le jour fin 2023, début 2024. Cela viendra petit à petit. Toutes les communes, et je me rappelle que quand nous avons travaillé sur le plan déchets, nous avons émis le souhait que chaque commune soit traitée aussi avec ses spécificités, sont confrontées à ce type de problématique. Mais on y va. Nous en sommes convaincus. Il y a même des endroits où ils sont passés à 0,5+1.

Monsieur GARRIGUES, pour ce qui est des biodéchets alimentaires, un marché a été passé par la Métropole. Un certain nombre de collectivités y ont adhéré, que cela soit des communes ou la Métropole elle-même, et les restaurants métropolitains ont répondu. Donc, cela va rentrer dans ce cadre et devrait être opérationnel si nous arrivons à avoir une réponse favorable pour la rentrée 2024.

En revanche, la Métropole n'assurera pas la collecte des biodéchets des professionnels. On les renvoie sur leur syndicat, leurs amicales pour qu'ils organisent la collecte des biodéchets. On ne veut pas avoir à se retrouver avec des collectes de biodéchets et qui mélangeraient les biodéchets des administrés et ceux des professionnels. Cela ne rentre pas dans les organisations et les compétences de la Métropole.

En ce qui concerne le SIVOM, Monsieur POUTOU, je n'ai pas la réponse. C'est historique. Le SIVOM fonctionne. Il n'a jamais été remis en question visiblement. Donc, on travaille avec. Ce sont deux fonctionnements qui répondent de toute façon aux objectifs métropolitains : le SIVOM adhérent aux objectifs du plan déchets de la Métropole.

Pour ce qui est du traitement, effectivement c'est une DSP. C'est un choix, je crois, qui, pour le moment, en tout cas, est assez légitime. Je rappelle que tout ce qui concerne la collecte, mis à part l'hyper centre de Bordeaux, est bien fait en régie.

Voilà pour les éléments de réponse que je pouvais vous donner.

Juste pour conclure, il faut rester humble. C'est la première année que l'on a une telle

baisse, mais je pense que l'on doit s'en satisfaire. Nous devons continuer à travailler pour aller vers l'accélération. Nous sommes persuadés que les actions qui ont été mises en place doivent être poursuivies et nous amener à diminuer. La généralisation du tri à la source des biodéchets, l'extension des consignes de tri doivent nous permettre d'aller vers les objectifs que nous nous sommes fixés. Je crois que cela ne se fera qu'avec l'accompagnement de toutes et tous ici présents puisque si l'on veut avancer vers la baisse des déchets, il va bien falloir commencer par changer notre regard sur nos déchets. On sent bien, quand on rencontre les administrés, que c'est un des éléments essentiels. Donc, la Métropole et les services soutiennent une vaste stratégie de prévention et je remercie ici aussi les services de la communication de Bordeaux Métropole qui nous accompagnent dans le développement de ce plan. Donc, comme l'exige notre ambition, les transformations s'accélèrent et je pense, mes collègues maires, que nous serons bien acteurs et relais de tout ce qui sera mis en place dans ce cadre.

Je vous remercie et je vous prie de m'excuser pour mon absence cet après-midi. Bonne journée.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur LABESSE de tout votre travail. Je lance le vote.

Pour : 85

Abstention : 3

Contre : 2.

Majorité

**Abstention : Monsieur BAGATE,
Monsieur MANGON, Monsieur
MORISSET**

**Contre : Monsieur GARRIGUES,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
MELLIER, Madame AMOUROUX,
Monsieur CAZENAVE, Madame
FAHMY, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur MILLET,
Madame PAVONE, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Délégation de Madame KISS, affaire n°88 : Bilan d'étape de la concertation réglementaire et volontaire du projet métropolitain des barrières et des boulevards et de son périmètre de prise en considération – Approbation

Mme KISS

(n°88) Bilan d'étape de la concertation réglementaire et volontaire du projet métropolitain des barrières et des boulevards et de son périmètre de prise en considération – Approbation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une délibération importante puisqu'elle vient faire un point d'étape sur une concertation lancée dès 2019 autour d'un projet dont nous parlions déjà depuis longtemps. Il faut bien reconnaître qu'avec d'autres ici, je me suis battu pour que les boulevards, peu à peu, soient au cœur d'un nouveau projet urbain. Ce n'était pas une évidence après les transformations profondes connues par notre Métropole. Dès le démarrage, avec le comité de pilotage, le lancement de cette concertation, la volonté de finir les boulevards sur la Rive Droite avec la livraison future du pont Simone Veil, nous avons posé une ambition extrêmement forte. Alors évidemment, il est difficile de parler de l'avenir des boulevards sans tout de même évoquer leur présent. Aujourd'hui, ils sont clairement congestionnés et si la pollution baisse de ce que j'entends, ce n'est pas une boîte en verre et la circulation qui passe ailleurs engendre forcément plus de pollutions. La réponse actuelle est évidemment insatisfaisante et rien ne pourra se faire sans un changement en profondeur de cet espace. C'est un espace emblématique, 19 km, 80000 habitants, 50000 personnes qui y travaillent, mais c'est un espace qui n'est pas non plus sans difficulté sur une partie très contrainte avec de l'habitat existant. C'est assez différent d'ailleurs de beaucoup de transformations qui ont été faites dans notre Métropole.

Ce que nous regrettons à ce jour, c'est en tout cas le manque d'ambition à la fois affiché, exprimé et visible sur les travaux qui ont été entrepris. Je questionnais le maire de Bordeaux sur ce sujet qui me confirmait bien que la section réalisée au niveau du cimetière de La Chartreuse était un aménagement provisoire démonstrateur. Tout le monde a pu passer à cet endroit. Je ne vois pas quelle démonstration il y a. Il y a plus de sols désartificialisés, très bien. Les voies de circulation sont restées à peu près les mêmes. Il n'y a pas d'aménagement structurant. On pourrait même s'interroger sur le choix de ce segment qui, Madame la Vice-présidente, n'est pas le plus vivant du boulevard quand même. On aurait peut-être pu se dire que l'on allait imaginer autre chose ailleurs. En tout cas, cet espace n'est pas symptomatique d'une ambition qui pour nous, doit être égale à celles des quais. Nous devons avoir pour les boulevards de Bordeaux une ambition extrêmement forte parce que cela concerne plusieurs communes. Ce sont des boulevards que nous empruntons régulièrement et ils sont aussi, je le répète, dans une difficulté actuelle qui est difficile à comprendre pour ceux qui y vivent.

Ce que nous voyons aujourd'hui, et ce que nous ne voudrions pas que cela devienne, c'est une somme de micro-aménagements qui ne dessineront pas un projet ambitieux. Je pense que nous avons besoin d'abord d'hommes de l'art, d'architectes, d'urbanistes. Aucun des grands projets ne s'est fait, je reprends l'image des quais avec Monsieur Michel CORAJOURD, sans une orchestration, une pensée urbaine qui, ici, pourra concerner certes les boulevards, l'axe de circulation, mais les quartiers autour. Les espaces publics qui pourraient être préemptés et ce périmètre de prise en considération évidemment est une bonne chose. Nous l'avons aussi évoqué dès 2019, les commerces qui doivent être soutenus, les secteurs qui vont muter. Je ne citerai qu'une parcelle. Je ne pense pas que l'on puisse indéfiniment se satisfaire de ce grand parking de la Cité administrative qui pourrait redevenir un espace public si nous arrivions à avoir un parking en silo. De même que nous avons des espaces au nord vers La Tulle ou au sud dans l'Euratlantique qui vont muter. Sur tout cela, met-on de la cohérence, de l'ambition pour créer un véritable projet urbain ?

Pour le moment, nous en doutons et nous le regrettons. Cela pourrait être, au-delà du secteur impacté, une vraie dorsale de tout un nouveau projet qui viendrait irriguer à la fois les quartiers et les communes qui sont tout autour.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Je vous dirai qu'il a été difficile de démarrer quelque chose sur les boulevards parce que c'est sans doute un secteur existant, construit, bâti que nous connaissons et dont nous avons peut-être d'ailleurs du mal à imaginer comment il pourrait être radicalement différent. Je crois qu'il y a un magnifique potentiel à cet endroit et pour avoir été régulièrement accusé de n'avoir pas assez fait au précédent mandat, je pense qu'en 2026, nous aurons les mêmes boulevards qu'en 2020. Fondamentalement, je pense qu'ils n'auront pas changé et c'est ce niveau d'ambition que nous ne voyons pas s'afficher aujourd'hui, cependant je le répète, nous allons voter évidemment cette délibération qui va dans le bon sens.

Mme Christine BOST : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : Madame la Présidente, mes chers collègues, je ne suis sans doute pas le mieux placé pour parler des boulevards encore qu'à l'image des quais, les boulevards sont un patrimoine commun parce que c'est un axe d'irrigation de la circulation qu'elle soit automobile, piétonne ou vélo. C'est une sorte de bien commun, on dit d'ailleurs : « on passe par les boulevards », comme on dit « on passe par les quais » ou « on passe par la rocade ». Vous avez les trois cercles qui desservent notre agglomération. Je crois comme vient de le dire Monsieur Fabien ROBERT, qu'il faut avoir la même ambition que celle des quais. Alors vous allez me dire, les conditions financières ne sont pas tout à fait les mêmes que sur les décennies précédentes, je suis tout à fait d'accord. L'emprise n'est pas tout à fait la même non plus entre la façade des quais et le bord de la Garonne, nous avons des endroits où c'était extrêmement important de le faire. Je ne dirai pas ce qu'il faut faire parce que je ne suis pas forcément spécialiste, mais revenir sur la délibération et notamment sur le bilan de la concertation.

Les boulevards au sens large du terme concernent 80 000 habitants et quand on regarde les gens venus s'exprimer, 3 500 avis, cela pose question. Quand nous organisons dans nos communes des concertations, nous avons quand même entre 30 et 50 % de gens qui s'expriment et sur les 3 500 avis, seuls 13 % sont des riverains. Je ne sais pas si la concertation a été bien ou mal faite, je ne m'y suis pas intéressé, je ne la jugerai pas. Mais je constate quand même que seuls 13 % des habitants sont venus exprimer ce qu'ils voulaient ou ce qu'ils ne voulaient pas. Cela pose quand même question.

Ces boulevards, à la différence des quais, n'ont pas la même largeur partout et c'est là qu'est toute la difficulté. D'ailleurs, je constate au passage que l'on expérimente sur la partie quasiment la plus large.

Sur la prise en considération, cela fait des années que je dis qu'il faut que l'on ait une veille foncière tout le long des boulevards, pourquoi ? Parce que l'on va y faire passer pas mal de choses. Ce que l'on pourrait supprimer le plus facilement si nous avons une veille foncière, c'est le stationnement, à condition que chaque fois que se libère une grande emprise (garage automobile, station-service), on préempte pour voir ce que l'on peut faire. Nous avons un exemple, entre la barrière Saint-Genès et la barrière de Toulouse, un endroit qui pourrait faire un excellent parking de proximité. Alors je sais que certains ont crié « pourquoi les parkings de proximité ? ». Parce que l'utilisation de l'automobile a changé. D'abord parce qu'il nous faut des parkings de proximité avec

des bornes pour pouvoir charger les véhicules électriques. C'est quand même nouveau. Cela veut dire que l'on ne peut pas mettre des bornes à recharge électrique partout, mais qu'il vaut mieux identifier des endroits. Il y a aussi le fait que pour pouvoir abandonner sa voiture pour un autre mode, il faut savoir où la garer pendant toute la semaine pour pouvoir l'utiliser le week-end ou pendant les vacances. Cette prise en considération est extrêmement importante, cela demandera aussi des moyens financiers qui ne se verront pas pour préempter ces différents lieux qui sont ouverts. J'ai été frappé de voir cet ancien garage, barrière de Tivoli où est encore écrit le nom sur la façade « France et Outre-mer », tout un programme. Il est fermé depuis des années et là je pense qu'il y aurait matière à avoir un parking de proximité qui permettrait de dégager des places sur le boulevard pour laisser les espaces aux modes actifs. Voilà simplement ma petite contribution, j'espère que la concertation va se poursuivre. Je pense qu'il faut peut-être installer sur site des lieux avec des bungalows ou autres pour intéresser les gens parce qu'il faudrait qu'il y ait au moins 50 % ou 40 % des gens qui s'intéressent à leur devenir. C'est simplement le message que je voulais faire passer.

Mme Christine BOST : Merci, Monsieur DUPRAT. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci beaucoup Madame la Présidente. Je tenais, en tant que maire de Bègles, à remercier Madame la Vice-présidente, Madame Andréa KISS, de piloter ce dossier au côté du Maire de Bordeaux. C'est un dossier emblématique, extrêmement important pour l'agglomération. Cela a été dit, cela dépasse les communes limitrophes des boulevards rive gauche comme rive droite. On doit avoir une ambition très forte pour ces boulevards. Continuer à travailler sur l'articulation des mobilités avec le pont Simone-Veil, avec l'arrivée d'un bus express circulaire rive droite comme rive gauche, dans quelques années avec une préfiguration à l'arrivée du pont Simone-Veil, c'est-à-dire dans un an. Bien sûr, pour les 132 000 habitants et personnes qui travaillent autour des boulevards, mais au-delà, pour les 800 000 habitants de l'agglomération et également pour le grand million de personnes qui travaillent et vivent dans l'aire urbaine de notre agglomération. Les premiers aménagements, les « coronapistes » ont montré que quand on fait des changements, cela peut fonctionner. Avant dans ces couloirs bus ouverts aux cyclistes, les bus étaient pris dans les congestions. Les cyclistes faisaient des détours pour éviter les boulevards alors que maintenant, nous avons vu une très forte augmentation du nombre de cyclistes, plus de 75 %. Une forte augmentation également du nombre de personnes qui utilisent les transports en commun. Maintenant quand on fait la somme entre les cyclistes et les voyageurs dans les bus, il y a autant de voyageurs que dans les automobiles. C'est un vrai changement très important, et avec l'arrivée du bus express, nous allons continuer évidemment à travailler le sujet pour la décarbonation et la révolution des mobilités sur l'agglomération. Mais au-delà de la mobilité, c'est tout un projet urbain, cela a été souligné par Madame Andréa KISS qu'il faut travailler sur le cadre de vie, sur le renforcement de l'unité entre la rive gauche et la rive droite, créer des aménagements résilients face au changement climatique notamment par le retour de la nature en ville et puis bien sûr ces boulevards et barrières. Continuer à travailler sur l'attractivité de ces barrières, vrais poumons économiques qui ponctuent l'ensemble des boulevards. Certaines sont en difficulté, d'autres fonctionnent très bien, il faut que l'on soit en mesure bien sûr de les soutenir.

C'est un projet extrêmement important. Il y a une attente de l'ensemble des riverains. Quand on arrive à 15 ou 20 % de participation de concertation, cela commence à être un vrai succès. C'est assez rare d'avoir des participations avec plus de 50 % d'habitants qui répondent, c'est vraiment le sujet qui fait débat. Ici, cela reste peut-être encore un

peu théorique. Je sais qu'il y a de vrais enjeux et propositions qui sont en termes de concertation. Je tiens à saluer d'ailleurs Madame Céline PAPIN, mobilisée aussi sur le sujet. Merci en tout cas pour ce beau projet.

Mme Christine BOST : Merci Madame Céline PAPIN.

Mme Céline PAPIN : Puisqu'il s'agit d'un bilan d'étape de concertation, je voulais revenir sur quelques éléments de ces trois dernières années. Tout d'abord pour rappeler le contexte un peu particulier de cette concertation que l'on ne doit pas oublier. Un contexte de COVID à cheval entre deux mandatures qui a inévitablement impacté cette concertation.

Je voulais en profiter également pour remercier le comité de concertation et ses citoyens qui se sont mobilisés et remobilisés après ce temps de rupture qui a pu avoir lieu au tout début du mandat. Ils ont dédié du temps pour travailler sur ce cahier de préconisations citoyennes. Remercier aussi l'équipe projet et l'A'Urba pour la qualité des échanges et leur réactivité dans ces relations avec ces citoyens impliqués et remercier aussi les garants. Nous avons fait le choix de nous associer à des garants pour cette concertation comme nous le faisons sur certaines concertations et c'est particulièrement éclairant. Ils ont pu nous challenger sur un certain nombre de dispositifs ou d'outils à mettre en œuvre. Ils ont aussi pu souligner et je crois que c'est important également de le rappeler, la difficulté particulière sur cet exercice de concertation pour les boulevards qu'a pu être celle des citoyens qui se sont impliqués et qui ont fait part de leur avis. La difficulté de se projeter dans un horizon lointain, dans une société différente. On n'est pas dans le cadre d'une concertation où on a un projet écrit sur lequel on demande un avis. C'est un exercice de prospective plus difficile en termes de mobilisation citoyenne. Ils ont aussi souligné l'enjeu mobilité qui était particulièrement prégnant sur cet axe et qui a pu cristalliser les interventions citoyennes et finalement engendrer aussi une difficulté plus grande que dans un autre projet. Il s'agit de pouvoir imaginer le projet urbain dans son ensemble. Puisqu'avec forcément une cristallisation sur cet enjeu présent, réel, mais qui doit aussi être dépassé puisque les boulevards, on l'a dit, ne sont pas qu'un axe de circulation bien évidemment.

Je voudrais justement me réjouir que cette concertation entre désormais dans une phase plus opérationnelle en copilotage avec Madame Andréa KISS et Monsieur Pierre HURMIC pour penser voirie et espace public du XXI^e siècle. Je crois que les boulevards seraient un bel objet pour pouvoir travailler cette question et peut-être pour répondre également à Monsieur Fabien ROBERT, mais également à Monsieur Christophe DUPRAT sur la question de ce qui est proposé dans cette nouvelle phase. Je crois que cet urbanisme tactique, c'est vraiment un outil particulièrement intéressant pour donner à voir et pour répondre à cette problématique de la première phase de concertation. On a besoin de démontrer sur site, *in situ*, ce qui est possible, l'ensemble des possibles que l'on peut imaginer pour ces boulevards du XXI^e siècle.

Et enfin, puisque le nombre de participants a été évoqué, nous pouvons toujours espérer bien plus, je suis tout à fait d'accord avec vous. Cela étant, ce qui a aussi été notre moteur, c'est de nous attacher à avoir une représentativité, une diversité des points de vue. Aller aussi rechercher la participation d'acteurs, de riverains, ceux qui empruntent les boulevards. C'est un axe qui ne concerne pas que les riverains immédiats, mais aussi tous ces publics qui empruntent les boulevards pour des motifs divers. Nous sommes allés chercher les publics scolaires puisque l'on a un certain nombre d'établissements scolaires en proximité directe qui ont aussi une pratique particulière des boulevards ainsi que les publics de la nuit. Nous avons un certain

nombre d'établissements sociaux aussi le long des boulevards, ces publics qui sont traditionnellement peu présents dans les dispositifs de concertation classique de type réunion publique. Nous avons mis en œuvre un certain nombre de dispositifs qui ont permis aussi de recueillir leurs avis, points de vue, pratiques des boulevards. Merci.

Mme Christine BOST : Merci. **Monsieur Gérard CHAUSSET**.

M. Gérard CHAUSSET : Rapidement, **Madame la Présidente**, chers collègues, ce qui a été entrepris sur les boulevards, l'urbanisme tactique, j'y suis extrêmement favorable. Il fallait bien faire quelque chose, quand on est élu en démocratie, il faut prendre des décisions. C'est vrai qu'il y a sûrement des gens pénalisés dans leur voiture parce qu'ils mettent plus de temps. Mais on n'a jamais fait le compte de ceux qui avant étaient aussi « embouchonnés » dans un bus ou qui ne pouvaient pas rouler à vélo. Nous sommes sur une évolution forte de mobilité de la population, des habitudes, des comportements. Peut-être que ce qui est fait aujourd'hui n'est pas parfait, cela évoluera. Mais je pense qu'il était important de faire quelque chose et que franchement, si nous attendons toutes les études, les concertations, nous ne pourrions pas refaire sur les boulevards ce qui a été fait sur les quais. Il y a enfin des choses faites, des décisions ont été prises. On voit que ce n'est pas non plus la grande révolution. Oui, il y a des difficultés, mais globalement, nous voyons qu'il y a un bénéfice pour un certain nombre de personnes et c'est important.

Je pense qu'il faut poursuivre cette démarche et nous verrons après ce que donnera la concertation. Cependant je crois qu'il faudra accompagner quand même l'évolution des populations et les pratiques et la demande. Les boulevards ne pouvaient pas rester en dehors de cela sous prétexte que certains mettent plus longtemps.

Mme Christine BOST : Merci, **Monsieur CHAUSSET**. **Monsieur PAPADATO**.

M. Patrick PAPADATO : Merci, je voudrais juste rebondir sur la conclusion de **Monsieur Fabien ROBERT** que je trouve un peu négative. C'est un chantier énorme, on en a bien conscience. C'est vrai que cela demandera du temps, mais dans sa conclusion, il disait : « en 2026, on retrouvera les mêmes boulevards ». C'est là où je ne suis pas tout à fait d'accord dans la mesure où les boulevards ont déjà changé. Comme tu l'as noté, la pollution baisse. Si elle baisse, c'est justement parce que le travail est entrepris et que cela a changé. Pourquoi ? Parce qu'à la demande des habitants, des riverains, le stationnement est devenu payant et le fait d'avoir un stationnement payant, la mobilité sur les boulevards va aussi changer. Il y avait beaucoup d'habitants, de riverains, d'autres personnes venant de la Métropole, qui cherchaient justement une place sur les boulevards. Des changements de comportement ont eu lieu par rapport à cela. Cela a changé aussi, parce qu'il y a un travail qui a été réalisé notamment de désimperméabilisation comme nous avons pu le voir devant le cimetière de La Chartreuse. Si vous prenez les images de Google Maps, clairement c'était un parking à ciel ouvert. On a maintenant une zone totalement désimperméabilisée. Ce travail sera long, comme **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH** l'a noté, les boulevards ont changé parce qu'avec les voies de vélo/bus que vous avez initiées et que nous avons prolongées, la mobilité pour les transports en commun a été modifiée. Comme rappelé, maintenant sur les boulevards, on voit des enfants venir traverser les boulevards et aller de quartier à quartier grâce à ces voies de vélo/bus. C'est là où je vous trouve assez sévère parce que le travail entrepris sera long. En tout cas, le travail a démarré et je pense que nous avons démarré un travail qui ira dans le bon sens.

Mme Christine BOST : Monsieur ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Je ne dis pas qu'il ne s'est rien passé. Il s'est passé des choses bien sûr et vous avez rappelé que nous avons initié des « coronapistes » que vous avez décidé de pérenniser et c'est sur la pérennisation que nous avons des choses à dire que nous n'étions pas totalement d'accord.

Mais je dis qu'un projet urbain, ce n'est pas de la peinture, rendre le stationnement payant ou enlever le stationnement. Je pense que vous savez comme nous ce que c'est que de discuter avec des architectes qui repensent des villes ou des parties de ville. Ce que l'on attend maintenant sur les boulevards sur lesquels, petite parenthèse, je n'ai pas vu beaucoup d'enfants traverser plus vite qu'avant quand même, c'est une zone aujourd'hui complexe à vivre. Je ne dis pas qu'il ne s'est rien passé. Je dis que le niveau d'ambition et la question de savoir ce que l'on veut doivent être l'objet d'un vrai travail de bon niveau avec des architectes, une série de personnes, les habitants et les associations. Tout à l'heure, j'évoquais en aparté avec un collègue qu'il y avait eu une mission tramway, il faut qu'il y ait une mission boulevards un jour. Si c'est une critique, elle est constructive. Il ne s'est pas rien passé, mais nous sommes attendions à un autre niveau.

Mme Christine BOST : Merci. Madame Andréa KISS.

Mme Andréa KISS : Quelques mots de réponse rapide spécifiquement sur la concertation, j'entends les propos de Monsieur Christophe DUPRAT. S'il y a 50 % de participation à Saint-Aubin, il a beaucoup de chance. Je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup de communes à avoir des taux de participation comme cela sur des concertations. Je pense que bien sûr cela pourrait être mieux, Madame Céline PAPIN l'a rappelé mais ce n'est déjà pas si mal et surtout la concertation n'est pas terminée. C'est cela qu'il faut avoir en tête. La première étape a été certes un peu longue pour les raisons que l'on a évoquées, mais la concertation va continuer. On est allé chercher, des publics dits absents, que l'on ne voit pas habituellement dans les concertations. C'est un effort considérable que l'on n'a pas toujours sur l'ensemble de nos projets métropolitains.

Quant à la veille foncière, le périmètre de prise en considération est l'outil qui va bien en l'occurrence. Attention, cela ne veut pas dire que le jour où l'on va préempter, on en fera systématiquement des parkings. L'idée, c'est bien évidemment d'avoir cette veille foncière et de regarder si oui ou non nous avons un intérêt à bloquer un projet pendant deux ans parce que nous pensons qu'il y a un enjeu pour nous.

Pour répondre à Monsieur Fabien ROBERT, oui, cela a amené peut-être à quelques reports de flux, mais pas tant que cela. Les études que nous avons, ne le montrent pas et nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'échanger notamment entre la Direction de la mobilité et la ville du Bouscat directement concernée, pour travailler sur des plans de circulation. Là aussi, on continue à faire en sorte que le bonheur des uns ne fasse pas le malheur des autres et vice versa, c'est un élément important.

Sur le manque d'ambition, je pense qu'il faut laisser le temps au temps. Nous ne sommes quand même qu'à une phase de démarrage. Déjà, nous avons une feuille de route, un comité de pilotage, les outils et notre périmètre de prise en considération. Désormais, il va nous falloir un peu de temps pour, autour de cette équipe pluridisciplinaire constituée au sein de la Métropole, pouvoir engager des études complémentaires et travailler sur l'avenir des boulevards qui ne sont pas du tout

homogènes. On a différentes séquences. Nous n'avons pas du tout les mêmes réalités quand nous sommes à Ravezies ou sur la rive droite ou à La Chartreuse. Alors oui, on peut regretter que cela ait démarré par une section qui peut-être n'avait pas, à vos yeux, un côté très glamour. Cependant, il se trouve que nous avons proposé à l'ensemble des villes de nous dire où nous pouvions éventuellement commencer à intervenir. La ville de Bordeaux s'est positionnée là. Nous attendons d'autres propositions, ce n'était pas mal parce que c'est un foncier relativement facile à mettre en œuvre. Il y a cependant plein d'autres sites sur les boulevards où nous souhaiterions pouvoir faire ce type d'aménagement. On attend les propositions des villes pour qu'elles nous remontent et que l'on puisse y proposer des choses équivalentes. Surtout, il faut aussi le rappeler, c'est que cette manifestation, cet urbanisme tactique, temporaire pendant un mois à partir de la rentrée prochaine, pourra servir à nouveau de support de concertation.

Que vous-dire d'autre ? Sur le parking de la Cité administrative, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est sans doute un des endroits les moins glamours des boulevards et que nous espérons bien, même si le foncier ne nous appartient pas, avoir une discussion intéressante avec les services de l'État.

Et pour finir, dire que oui, on peut avoir des doutes, mais en tout cas il en est un que vous ne devez pas avoir : c'est que l'équipe des élus concernés, les maires et les techniciens de la Métropole sont clairement dans la perspective d'une grosse ambition sur ce projet des boulevards. Faut-il qu'il soit l'équivalent à celui que nous avons eu sur les quais ? Sans doute pas, parce que ce n'est pas le même projet. Mais en tout cas en termes de volontarisme, sachez qu'il est présent et que nous avons très envie de donner à voir des choses vite là où ce sera possible. Ce ne sera pas possible partout parce que quand on a 19 km de linéaire, je peux vous dire que cela ne se fera pas sur un CODEV (Contrat de développement).

Mme Christine BOST : Merci, Madame KISS. Je lance les opérations de vote.

Le rapport est adopté avec 94 voix, 2 abstentions.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Madame LOUNICI,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZENAVE, Madame FAHMY,
Monsieur MORETTI, Madame
PAVONE, Monsieur PUJOL**

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°5 dans la délégation de Madame BOST : Projet urbain du centre ancien de Bordeaux : lancement d'une opération d'aménagement - Objectifs du projet et modalités de concertation préalable - Décision – Autorisation.

J'ai une préconisation pour ce vote et j'attire l'attention de ceux qui ont des procurations. Ce sont des départs des membres du CA de l'EPA Euratlantique. Il y a Clément ROSSIGNOL-PUECH, Jean-Jacques PUYOBRAU, Pierre HURMIC et ceux d'InCité Stéphane PFEIFFER, Pierre N'JIKAM MOULIOM, Marie-Claude NOËL et Stéphane GOMOT. Merci.

Mme BOST

(n°5) Projet urbain du centre ancien de Bordeaux : lancement d'une opération d'aménagement - Objectifs du projet et modalités de concertation préalable - Décision

- Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Je vais lire une note de notre Conseil scientifique. C'est une explication de vote :

« La position n'est pas simple dans le sens où nous sommes pour le principe de la concertation surtout avant un projet qui concerne la vie des gens qui vivent dans le quartier concerné et comme vous l'avez dit, le quartier est large ou les quartiers sont larges. Cependant, nous sommes pour une véritable concertation, pas seulement celle qui informe ou celle qui demande un avis aux habitants, mais celle qui permet à tout le monde de critiquer, de proposer autre chose, de décider. Une concertation qui mettrait les gens dans une position de pouvoir décider collectivement, une concertation qui donne du droit, du pouvoir aux gens, de s'opposer et de modifier quand cela apparaît nécessaire. L'enjeu est bien d'enlever le pouvoir aux aménageurs et de le donner aux populations. Nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises. Les modalités des concertations n'évoluent pas du tout alors que l'on voit tous que cela ne fonctionne pas particulièrement bien, cela a été plus ou moins dit juste à l'instant. Nous votons contre ces modalités qui sont bien insuffisantes à notre avis.

Ensuite, sur le contenu de la délibération, sur le contenu de l'introduction des motivations et des objectifs, c'est toujours pareil là aussi. Il s'agit de lutter contre le mal-logement, difficile quand même de défendre le contraire, d'accord avec ces généralités, avec les principes de base affichées, mais il y a un besoin d'en dire plus à notre avis, de les rendre plus concrets. Il manque le constat d'une situation. Vous le reconnaissez par ailleurs dans une autre délibération qu'il manque des logements, des logements sociaux, qu'il y a du retard et qu'il y a bien comme dans la plupart des grandes villes et des agglomérations une gentrification des quartiers. Cela, vous le reconnaissez moins facilement, qu'il y a aussi une ségrégation spatiale, une mise à l'écart social des plus modestes, des loyers à la hausse. Il y a bien une politique, des choix passés à mettre en discussion, à critiquer, à remettre en cause, et il y a bien à notre avis un problème quelque part pour que la situation du logement n'arrive pas à s'améliorer. Or, il n'y a jamais de regard critique, de questionnement sur ces délibérations sur la politique qui est menée, ce qui fait douter de la capacité de progresser et de pouvoir changer réellement les choses. Nous défendons encore et encore une politique qui va direct au fond du problème, toujours à notre avis, qui est celui de combattre le plus possible des dispositifs Airbnb, d'empêcher l'augmentation des loyers. Il faut recenser les logements vacants, réquisitionner et réhabiliter pour reloger en urgence tant qu'il y a des personnes, des familles à reloger. Il est incontournable de mettre en place un service public du foncier et du logement. Enfin, il est fondamental de favoriser des cadres collectifs d'habitants dans les quartiers pour aider à une politique de relogement efficace et sans cesse sous contrôle public, ce qui nous apparaît incontournable.

Enfin, dans cette délibération, il s'agit de la définition du nouveau projet stratégique lié au renouvellement de la mission de requalification du centre historique de Bordeaux confié à InCité. D'une façon générale, on peut considérer que cette mission de requalification au prétexte de lutter contre l'habitat indigne et de développer la mixité aboutit en fait à un mouvement de gentrification du périmètre chassant les habitants les plus démunis.

Par ailleurs, le projet prône une extension du périmètre incluant Saint-Jean Belcier et le périmètre d'Euratlantique, ce qui le fait sortir de la logique de centre historique, le nouveau périmètre couvrant quasiment la moitié de la ville, du cours de l'Intendance à Amédée Saint-Germain ». Fin de note.

Mme Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU pour cette lecture de note. Simplement, vous l'avez remarqué dans la délibération, nous sommes sur une concertation extrêmement longue pour six mois dont les modalités ne sont pas encore définies. On ne s'interdit pas d'inventer des choses un peu atypiques. La concertation est longue parce que comme vous l'avez souligné, nous sommes sur un périmètre extrêmement vaste, mais ne confondons jamais démocratie participative et démocratie représentative parce qu'au final dans une opération de cette nature, ce sera toujours la collectivité qui s'engagera et qui engagera aussi des financements. Il convient aussi de bien mesurer la définition du projet, mais que ce projet se nourrisse aussi de la vie des habitants. C'est ce à quoi nous nous engageons.

Je vous propose de lancer le vote s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je n'en vois pas.

Nous avons 88 votes pour.

1 vote contre.

NPPV : 4

COIT : 3.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GOMOT, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PUJOL, Madame VERSEPUY

Mme Josiane ZAMBON : Dans la délégation de Madame BOST, affaire n°6 : Mérignac avenue de Bellevue et avenue Marcel Dassault, Acquisition des parcelles ER175 et ER72 en vue de la réalisation d'une aire de grand passage – Décision et autorisation.

Mme BOST

(n°6) Mérignac - Avenue de Bellevue et avenue Marcel Dassault - Acquisition des parcelles ER 175 et ER72 en vue de la réalisation d'une aire de grand passage - Décision – Autorisation

Mme Christine BOST : présente le dossier.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : J'ai une note aussi à lire. Cela devrait aller vite. Il y a quelques réserves. Enfin, on vote pour, sans hésiter quand même :

« À notre avis, il faut des espaces. On a bien conscience que les grands espaces adaptés, il y en a très peu même s'il ne s'agit pas d'une aire d'accueil sur de longues durées. On a ici le choix d'un terrain, un ancien terrain plus précisément de ce que l'on

a compris dans le circuit automobile, un terrain qui est certainement pollué ou au moins un peu pollué.

L'inconvénient aussi d'être un lieu excentré, en retrait de la voie publique et à plus de 500 m des habitations, à 8 km de la mairie, loin des écoles, possibilité de rester. On sait que ce sont des stationnements qui sont réduits, mais on a quelques réserves par rapport à cela. Nous avons deux avis qui défendent l'idée de valider la proposition, mais là aussi avec quelques réserves, la localisation est adaptée à l'arrivée et au séjour d'un groupe pouvant aller jusqu'à 150 familles, soit entre 600 et 700 personnes. Trouver évidemment 4 ha en centre-ville, c'est compliqué. On ne sait pas si cela existe d'ailleurs en dehors de cet endroit-là et c'est mieux que le site ne soit pas finalement proche ou très proche des habitations. Le site reste quand même proche de commerces utilisés pour les familles, des grandes surfaces notamment. On ne connaît pas l'état du terrain malheureusement et ce n'est pas précisé dans la délibération.

De plus, cette terre est attendue depuis 20 ans, inscrite dans le premier schéma de 2003 comme préconisation. Il faut savoir que cela ne règlera pas la situation des 400 familles qui stationnent en illicite sur Bordeaux Métropole par manque de place en terrains familiaux publics ou privés. Il manque encore au moins deux aires d'accueil sur Pessac et sur Bordeaux. À notre avis, je cite « c'est un problème systémique bien plus large que Bordeaux Métropole, mais tant que l'on ne considérera pas que ces aires d'accueil ou de grands passages sont des lieux de vie d'habitation, le problème n'évoluera pas. Ce terrain se trouve à 20 m à vol d'oiseau d'un karting qui est toujours en service ou en activité ». Cela va être sympa au niveau sonore. « Ajouté à cela, l'aéroport qui n'est pas si loin. Encore une fois ce sont des réserves, puis autour de ces centrales c'est du béton et autres bijoux de ce style. C'est vrai que l'on ne trouvera jamais des espaces comme cela en ville. Pratiquement, c'est peut-être la moins pire des situations, mais la priorité n'est peut-être pas sur l'emplacement des aires de grand passage, mais sur l'absence aujourd'hui de terrain pour les familles et de véritables emplacements d'aires d'accueil et je crois qu'il y a une conscience qu'il y a besoin d'agrandir l'offre ». Fin de note.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Monsieur GARNIER.

M. Alain GARNIER : Madame la Présidente, je vais juste dire un mot. L'aire de grand passage sera inaugurée en présence de Monsieur le préfet, Monsieur le Président ANZIANI le 11 juillet pour une ouverture. A Artigues, un premier groupe arrivera le 23 juillet. C'est un équipement absolument nécessaire pour notre Métropole qui est un peu plus en ville peut-être que celui de Mérignac, mais quand même proche de la rocade malgré tout. Mais Monsieur POUTOU, il est très compliqué, chacun le sait ici, de trouver des emplacements. L'emplacement d'Artigues et de Mérignac vont permettre de consolider notre schéma départemental et les obligations de la Métropole.

Mme Christine BOST : Merci, chers collègues à la fois pour cette intervention, mais aussi pour l'engagement qui est le vôtre. Je vous propose que l'on mette aux voix ces délibérations.

98 votants :
98 voix pour.
Unanimité.

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZENAVE, Madame FAHMY,
Monsieur PUJOL

Je vous remercie.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°18 dans la délégation de **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH** : Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM), cotisation pour l'année 2023. Décision Approbation.
Je crois que l'on va la regrouper.

M. ROSSIGNOL-PUECH
(n°18) Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) - Cotisation pour l'année 2023 -
Décision – Autorisation

Mme Christine BOST : **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH** n'est certainement pas très loin, mais cette demande de dégroupement a été faite par le groupe Renouveau Bordeaux Métropole qui ne sont pas là. On me dit dans l'oreillette que c'est regroupé. Je vous propose que nous la votions.

98 votants :
97 pour
1 abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZENAVE, Madame FAHMY,
Monsieur PUJOL

La délibération est donc adoptée.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°20 dans la délégation de **Monsieur DELPEYRAT** : Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean Belcier - Convention pour la réalisation du groupe scolaire Armagnac Sud - Décision – Autorisation.

M. DELPEYRAT
(n°20) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement
concerté (ZAC)Saint-Jean Belcier - Convention pour la réalisation du groupe scolaire
Armagnac Sud - Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

Mme Christine BOST : Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Je ne regroupe pas, mais j'ai des notes à lire et je n'ai pas envie de me faire disputer. Je rappelle quand même que les notes, c'est le résultat d'un travail collectif de l'équipe et c'est important de le souligner et parfois je lis, parfois non. Mais quand je lis, c'est pour éviter de déformer le travail de mon équipe ou de notre équipe. C'est pour cela que je lis quelques notes et là, c'est sur l'école d'Armagnac. C'est un vote contre et on précise parce que cela fait toujours bizarre de voter contre

la construction d'un groupe scolaire. On explique ou en tout cas on s'explique. Je lis la note :

« Vous souhaitez construire un groupe scolaire au cœur de la ZAC de Saint-Jean de Belcier (Zone d'aménagement concerté), ce qui correspond à une nécessité puisqu'un grand nombre de logements ont été ou vont être créés dans ce nouveau quartier. Pour ce groupe scolaire, vous avez pensé aux différents espaces, classes, salles polyvalentes, cour, salles informatiques qui sont des équipements assez standards dans les écoles. On peut toutefois regretter que cette délibération ne soit pas accompagnée d'un plan détaillé de ce futur projet.

Vous parlez de mutualisation des locaux et de la salle polyvalente. Notamment, on peut se dire que c'est rationnel de vouloir mettre en commun des espaces. Il faut quand même savoir que lorsqu'une école partage ses locaux, ce n'est jamais simple : remise en état, disparition de matériel. Bref, ce n'est pas encore le plus important, ce qui nous semble inadmissible, c'est de construire une école, un groupe scolaire de 20 classes dans un immeuble d'habitation. Que cela se passe dans des zones comme à Paris déjà très urbanisées, cela interroge. Mais cela peut s'expliquer par la densité et les difficultés de trouver des nouveaux terrains. Or là, cela ne semble pas être le cas. Il s'agit de terrains vides – c'est parce qu'aussi il y a eu l'existant qui a été rasé. En tout cas, là, il y a de la place – en phase d'urbanisation. Et, pour des raisons de rentabilité, on suppose, vous ne voulez pas ou le promoteur ne veut pas octroyer un morceau de terrain spécifique pour construire une école. Bien évidemment, ce n'est pas intéressant économiquement, enfin on suppose en tout cas que de perdre cet espace puisqu'il est difficile de spéculer sur un groupe scolaire. De plus, cette construction est une fois de plus en VEFA et vous le savez très bien qu'il y a toujours des risques au-delà des risques de malfaçon, mais ce sont surtout des problèmes de maîtrise du projet puisque c'est vendu en l'état, et des résultats qui pourraient ne pas correspondre aux attentes et qui pourraient ne pas être adaptés aux besoins. Après, il sera toujours trop tard de rectifier. Et en ce qui concerne les écoles, c'est quand même problématique.

Il y a l'expérience de Ginko avec à la fois les malfaçons et puis les difficultés qu'il y avait y compris sur les groupes scolaires et l'expérience sur les groupes scolaires mal pensés, inadaptés, y compris sur des questions de sécurité.

Nous n'évoquons pas les difficultés que représente la cohabitation entre une école et des habitations : déchets dans la cour, bruits, problèmes de voisinage, des choses qui existent déjà dans certaines situations.

Bref à notre avis, c'est une erreur que de laisser les promoteurs et les spéculateurs gérer seuls de tels projets ». Fin de note.

Mme Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je lance le vote.

Le rapport est adopté.

93 voix pour

1 vote contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur PUJOL

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°21 dans la délégation de **Monsieur DELPEYRAT** : Subvention de fonctionnement à l'École de la deuxième chance portée par l'association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) – Décision – Autorisation.

M. DELPEYRAT

(n°21) Subvention de fonctionnement à l'École de la deuxième chance portée par l'association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT)- Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

Mme Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Désolé de réintervenir. Pareil, j'ai une lecture de note. On s'abstient sur cette délibération. La note, c'est comme une réflexion sur ce principe d'école de deuxième chance. Je lis :

« Chaque année en France, plus de 100 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ou sans qualification. Ces jeunes sont globalement ou essentiellement issus des classes populaires. On peut à partir de là se dire qu'il y a une relation entre le milieu social, l'oppression sociale et l'échec scolaire. Comment répondre à cette exclusion scolaire ? Dans un premier temps, cela paraît évident, c'est l'État qui a les moyens ou qui devrait donner les moyens à l'école, à l'ensemble du parcours scolaire en recrutant des enseignants, des psychologues, des AVS, des éducateurs, des AESH. Même si tout ne dépend pas strictement de l'État, on voulait mettre en avant l'importance qu'il y avait de défendre le système scolaire et cela passe par un personnel important. Il faut donner plus à ceux qui ont moins.

Dans un deuxième temps, si l'État ne fait pas son travail, ce qui semble être le cas et de plus en plus ces dernières années, alors les collectivités territoriales, les Municipalités, les Métropoles et Départements se doivent à notre avis de mettre en place des structures pour venir en aide aux familles les plus démunies que ce soit des structures sanitaires, des dispensaires, médecins, planning familial, psychologues ou des structures sociales, recruter des assistantes sociales et des éducateurs. Nous ne sommes pas opposés au principe d'une école de deuxième chance, mais nous pensons que les réponses à l'échec scolaire ne sont pas adaptées. Pas adaptées parce qu'elles concernent trop peu de jeunes d'une part, seulement des jeunes sur la base du volontariat, même si on n'est pas pour l'obligation forcément, mais cela pose un problème de limite. Et puis, l'objectif de l'école de la deuxième chance n'est pas de former des esprits critiques, ce n'est pas d'apporter des éléments de réflexion, de la culture, des outils pour comprendre le monde. On a bien compris que l'école de la deuxième chance, c'est aussi le problème de l'école en général, c'est que l'objectif principal, c'est de préparer à l'insertion dans l'emploi « durable ». Autrement dit de favoriser l'employabilité de ces jeunes, de permettre leur exploitation par la suite dans le travail, par le patronat. Nous ne votons pas contre cette délibération, nous nous abstenons, car les réponses à l'échec scolaire ne peuvent être que politiques et cela voudrait dire essentiellement donner plus de moyens à l'éducation ou préserver en tout cas l'éducation nationale et tous les systèmes scolaires ».

Mme Christine BOST : Merci. **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : Chers collègues, voilà un sujet important qui nous est présenté par cette délibération. L'accompagnement de jeunes en fracture éducative et sans emploi.

La solution trouvée par l'État est l'école de la deuxième chance avec une formation rémunérée pour s'insérer dans la vie active. Dit comme cela, on pourrait être d'accord. Cependant, mes chers collègues, je vais poser quelques sujets qui vont peut-être faire grincer des dents.

Pour que ce dispositif soit vertueux, encore faudrait-il qu'il ne soit pas « perversible ». En effet, ces écoles de deuxième chance ne sont pas toutes sous la responsabilité du service public de l'Éducation nationale, garant pourtant de l'égalité des chances et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Même si les annonces du Président de la République, concernant l'avenir de l'école, nous inquiètent sérieusement. En effet, après la case du service public de la santé, c'est autour de l'accélération, du démantèlement de l'Éducation nationale. Dans cette délibération, il nous est présenté le dispositif E2C (École de la 2^e chance) par l'association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli qui, en réalité, est administrée par la fondation Apprentis d'Auteuil, œuvre d'église du diocèse de Paris confiée à la tutelle de la congrégation de Saint-Esprit et dont les financements sont à 45 % de fonds privés, autant de fonds privés défiscalisés dont chacun sait qui en est friand. La mise en concurrence des outils publics est une nouvelle fois posée. Mais quel dommage d'abandonner les outils publics à notre disposition tels que le GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignements) ou encore l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), des outils qui mériteraient beaucoup plus de crédits pour engager véritablement une politique d'accompagnement et de formation des jeunes et moins jeunes, en fracture éducative et sans emploi, je tiens à le rappeler.

Enfin, ce principe d'école de la deuxième chance est malheureusement un aveu d'échec et porte très souvent une vision à courte vue d'un métier réduit à l'apprentissage de gestes techniques se réduisant à la seule volonté du profit des entreprises, alors que l'ensemble de notre appareil productif évolue et doit se transformer pour relever les défis de notre temps.

Quelle vision étroite de l'avenir ! Quelle vision étroite de la jeunesse à qui nous devons donner les clés pour relever les défis qui sont devant nous ! C'est d'actualité je crois. C'est le retour aux années 50, pousser vers le monde du travail les jeunes les plus en difficulté, sans apporter de réelles solutions aux défis de la démocratisation des savoirs, quitte à ce que l'État et non les entreprises rémunère les périodes d'apprentissage. Vous comprendrez bien avec ces remarques que nous voterons contre cette délibération qui est profondément d'actualité.

Mme Christine BOST : Merci, Madame MELLIER. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Madame la Présidente, je voulais répondre franchement à notre collègue. Peut-être que le tort de l'école de la deuxième chance, c'est de s'appeler « école », qu'est-ce que l'école de deuxième chance ? C'est un système d'accompagnement, de formation et d'insertion comme il y en a d'autres. Cela a été fondé par Édith Cresson, je le rappelle, et son objectif n'est pas de lobotomiser les jeunes et de faire qu'ils aillent travailler pour le grand patronat. C'est une méconnaissance totale de ce sujet. Il s'agit d'un dispositif d'insertion comme il en existe beaucoup. On peut critiquer certains ou certaines. Les propos tenus ne correspondent

pas du tout à la réalité. Il y a énormément de dispositifs d'insertion, d'aide ou d'accompagnement à l'emploi qui s'appuient sur l'alternance. L'alternance existe. Il y a beaucoup de jeunes qui apprennent un métier en alternance. Où est le problème ? Je ne comprends pas du tout ce type d'intervention qui me semble franchement une méconnaissance totale de ce qu'est l'alternance. Après, tout est critiquable bien sûr, mais je pense que ce serait bien que vous alliez visiter une école de la deuxième chance.

Mme Christine BOST : Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Madame la Présidente, mes chers collègues, j'allais proposer la même chose à Madame MELLIER si je ne la connaissais pas depuis quelques années, je penserais que ce qu'elle a lu était écrit par le Comité central du parti communiste en 1954. Les bras m'en tombent. Allez rencontrer les Apprentis d'Auteuil, vous verrez que l'on tend la main à un certain nombre de jeunes qui trouvent par ce biais une solution pour leur éviter de rester sans solution. Quant à l'école de la deuxième chance, comme disait Monsieur POUTOU tout à l'heure, il faudrait les forcer à y aller. Non, s'ils n'ont pas envie d'y aller, cela ne marchera pas encore fois.

Il existe plusieurs solutions et si quelques fonds privés permettent le financement d'un certain nombre d'opérations comme l'alternance, cela ne me gêne pas. Constatez, au terme de l'alternance, combien de jeunes trouvent du travail ? Combien sont en solution d'emploi ? C'est cela qu'il faut regarder et peut-être justement, je l'ai dit plusieurs fois à un certain nombre de parlementaires, si l'on veut développer l'alternance parce que cela marche, il faut rembourser à l'employeur les deux années qu'il a passées à former son salarié dans le cas où il le recrute en CDI. Ce serait du gagnant-gagnant parce que c'est une vraie filière qui permet de le faire. Là, si je pouvais voter deux fois cette délibération je le ferai car je pense que c'est vraiment une bonne solution.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT, mais vous ne pouvez voter qu'une fois. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui rapidement, je vais voter pour cette délibération. Je considère qu'encore une fois, nous sommes dans le secours. Nous donnons une opportunité aux gens de s'en sortir.

Par rapport à ce que j'ai dit en préambule tout à l'heure sur l'actualité, je crois, à un moment donné, qu'il faut que le pouvoir des citoyens travaille vraiment à collaborer avec la mise en œuvre aujourd'hui de la politique d'une école. J'espère que la deuxième chance sera aussi de s'intéresser à la politique pour que les décisions n'appartiennent pas qu'à une élite ou à une certaine classe. Et encore une fois, j'espère que cette jeunesse comprendra que si elle a une certaine autonomie à essayer de s'en sortir avec cette deuxième chance, qu'elle travaille encore plus en amont sur les causes des causes, de pourquoi elle est obligée aujourd'hui d'être « sauvée » ou du moins mise dans le système pour essayer de s'en sortir. Je crois qu'encore une fois, si on s'intéresse à la création des inégalités et entre autres à la création monétaire, j'espère que l'on sortirait d'un problème presque cornélien, mais c'est la base de notre société. C'est d'essayer de trouver cette autonomie financière pour qu'à un moment donné, les gens vivent dignement et la cause des causes, c'est évidemment de travailler sur la constitution. Je reviens sur le fameux débat de tout à l'heure de qu'est-ce que l'on fait de cette Cinquième République aujourd'hui qui est complètement en panne et sur laquelle il faudra travailler.

La deuxième chance, c'est peut-être aussi la Deuxième République véritablement inclusive de tout le monde, de tout un peuple qui aujourd'hui a été stigmatisé et exclu du milieu « de l'emploi » ou, comme cela a été évoqué par Monsieur POUTOU, de cette notion aujourd'hui de rentrer dans des cases et sur laquelle une certaine jeunesse ne peut pas, parce qu'elle est aujourd'hui dans une difficulté aussi, du sens de l'emploi. Encore une fois, il faut qu'il y ait du sens dans l'emploi. On voit certaines délibérations et entre autres, cela a été le cas sur Saint-Médard-en-Jalles mercredi dernier, d'essayer de favoriser à ce que l'on ait en face des employeurs qui fassent finalement une séduction pour que les emplois se produisent dans leur entreprise, d'essayer de vendre leur entreprise pour que les jeunes y trouvent un intérêt, un sens vital. En effet, il n'y a pas que la rémunération, il y a aussi le sens de travailler utile, même humaniste, dans le sens que demain les générations futures auront besoin de retrouver. Cela veut dire qu'il y a une projection de cette jeunesse à avoir un devenir qui a du sens, non pas pour elle-même, mais pour les générations futures. Et je pense que s'il y a cette forme de rupture aujourd'hui, c'est en particulier parce qu'une classe politique a exclu pendant plusieurs années cette jeunesse de cette vision à long terme, de ce qu'est véritablement la société, le vivre ensemble. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans le vivre ensemble. On est dans une ségrégation et il faut appeler un chat un chat. Nous avons une société divisée et qui souffre et cette deuxième chance, d'accord, je ne suis pas contre. Il faut cependant vraiment travailler en amont et je répète, il faudra s'intéresser à ce que le peuple co-décide et qu'il ne subisse pas seulement dans ces différentes sociétés.

Merci de votre écoute et encore une fois, j'espère que mes 4 minutes 10 n'ont pas trop perturbé certaines méninges.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : En complément, j'ai entendu plusieurs interventions après celle de Claude MELLIER. Personne n'a rebondi sur ce que Claude MELLIER a dit tout à l'heure concernant l'AFPA et le GRETA. J'invite l'ensemble des élus de ce conseil à s'intéresser de près à ces deux organismes qui sont en souffrance depuis des années et vers lesquels on préférerait que ces établissements soient fléchés plutôt que vers la structure qui vous est présentée aujourd'hui. Merci.

Mme Christine BOST : Merci. Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Madame la Présidente. La matinée ayant été un peu lourde au vu de l'actualité, je me permettrai un petit sourire à l'adresse de Claude MELLIER et d'Olivier ESCOTS.

Je ne sais pas si cela peut les rassurer, mais les Apprentis d'Auteuil ont été fondés par l'Abbé Roussel. Je ne sais pas si c'est un argument qui peut faire évoluer votre position. Plaisanterie mise à part, je comprends tout à fait les questions posées. En effet Olivier ESCOTS a raison d'indiquer qu'un certain nombre d'organismes de formation professionnelle ont été mis en difficulté, par différentes réformes. C'est quelque chose qu'il faut prendre au sérieux. Vous savez que ce n'est pas à ce stade en tout cas, de la compétence de la Métropole. Nous agissons dans le cadre de notre compétence emploi qui est restreinte mais qui existe. Nous devons composer avec les outils qui répondent à ce besoin d'accompagner des jeunes en décrochage vers l'emploi.

Je rappelle que l'État est présent de deux façons. Tout d'abord, il s'agit d'un organisme sous contrat de l'État avec des professeurs issus de l'Éducation Nationale, par son financement également et qu'aussi, ce sont les objectifs justement de meilleure prise

en compte des fragilités sociales à la sortie du COVID et des difficultés psychologiques des jeunes et des jeunes décrocheurs. Je n'ai rien, bien entendu, contre le fait d'accompagner demain d'autres organismes s'ils mettent en place des programmes ambitieux d'école de la deuxième chance, mais aujourd'hui, c'est un peu le seul canal qui existe pour nous, nous pouvons le regretter, c'est vrai, comme nous pouvons regretter que l'Éducation nationale peut-être ne fasse pas suffisamment d'efforts pour en amont empêcher justement le décrochage scolaire. C'est cela au fond, la vraie question. En effet, si malgré tout, ce décrochage a lieu et qu'ensuite il y a des organismes multiples adaptés, je crois qu'il ne faut pas non plus systématiquement opposer le public et l'associatif. Il y a un monde associatif qui fait de très belles choses, mais je souhaite comme vous en effet que les GRETA et autres retrouvent des moyens à la hauteur des défis qui sont posés pour beaucoup de jeunes. Merci.

Mme Christine BOST : Merci. Je vous propose de lancer l'opération de vote.

94 votes pour.
1 abstention.
3 votes contre.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur PUJOL

Je vous propose que nous suspendions la séance et que nous nous retrouvions dans une heure, soit à 14 heures 30.

La séance est suspendue de 13 heures 34 à 14 heures 30.

M. Pierre HURMIC : On va pouvoir reprendre nos travaux et je donne la parole à Madame la secrétaire de séance.

Mme Josiane ZAMBON : Dans la délégation de Monsieur DELPEYRAT, affaire n°22 : Programme d'aide et de soutien aux très petites entreprises en difficulté (Clinique des TPE). Convention/décision/autorisation.
J'ai une préconisation de vote, le dépôt de Stéphane PFEIFFER, Nadia SAADI et Harmonie LECERF MEUNIER.

M. DELPEYRAT
(n°22) Programme aide et soutien aux Très petites entreprises (TPE) en difficulté (Clinique des TPE) - Convention - Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je commence l'après-midi comme on a fini la matinée. Je vais lire une note qui n'est pas très longue :

« Pas d'accord avec ce genre de dispositif qui est censé aider les sans-emplois ou

combattre le chômage, mais qui se concrétise par un accompagnement des entreprises. Le chiffre est par exemple 103 entreprises pour 2023, par des aides qui vont dans les caisses des entreprises avec cette affirmation que les emplois sont soi-disant créés ou sauvegardés. Le chiffre, c'est 169 sauvés en 2022, mais qu'est-ce que l'on en sait ? Quelle est la réalité de ce chiffre ? Comment on peut mesurer un emploi qui a été sauvé à travers des dispositifs comme cela et grâce à des subventions ? ».

On voulait faire référence à l'histoire de Ford. Vous rappeler peut-être même si ce n'est pas comparable, dans le sens où c'était une grosse multinationale et là, on discute de TPE. Mais l'histoire c'était quand même des subventions pagailles de toute part au nom de la sauvegarde et de la préservation des emplois. Vous savez comment l'histoire s'est finie, et vous savez le pire, c'est que personne n'a réclamé l'argent public qui a été donné à Ford qui n'a pas respecté le contrat. Là aussi, c'est quand on voit les histoires comme cela, et Ford n'est pas la seule histoire, on se dit que ces dispositifs sont très problématiques parce que c'est toujours pareil. Ce sont encore une fois des dispositifs d'aide à des entreprises. Il y a toujours le prétexte de sauver les emplois, mais derrière nous n'aidons pas forcément les personnes qui auraient besoin de véritables emplois. C'est la critique que l'on fait à ce genre de dispositif. Vous comprendrez que grosses, moyennes ou petites entreprises, il y a besoin d'une politique sociale différente qui à notre avis ne doit pas se résumer à des aides à des entreprises sous prétexte de créer des emplois ou de combattre le chômage en plus de ces aides qui n'exigent pas d'engagement précis de la part des entreprises. Je ne parle pas du point de vue du maintien de l'emploi, mais du point de vue du type d'emploi, de contrat, de la rémunération, des conditions sociales de l'emploi. Nous pensons que s'il y a des aides, il faut qu'il y ait ces conditions, un droit de regard de la part des pouvoirs publics sur ces choses parce que sinon c'est trop facile et ce n'est pas parce que ce sont des toutes petites entreprises qu'il n'y a pas besoin de regarder. Les logiques malheureusement d'exploitation, de surexploitation sont réelles aussi dans les toutes petites entreprises. Nous sommes hyper sceptiques en ce qui concerne ce genre de politique. Pourquoi ces 80 000 euros d'aide ? En tout c'est même 175 000 euros, la Métropole qui apporte 80 000 euros, l'ensemble des collectivités, c'est 175 000 euros. Sans ces conditions... pourquoi ne pas aller voir directement les personnes concernées par le chômage, en créant par exemple encore une fois indirectement des emplois dans les services publics, quand on sait qu'il y a des tas de besoins à satisfaire ? Je ne rappellerai pas la situation sociale.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur POUTOU. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Très rapidement. Cela n'a rien de comparable du tout avec Ford ou ce type d'entreprise. On est sur des TPE où parfois il y a un, deux, trois, quatre, cinq salariés. Il ne s'agit pas d'aider des entreprises. Il s'agit d'accompagner des difficultés parce que l'on a aussi besoin d'une économie de proximité. Tout n'est pas géré par les services publics. Il y a aussi besoin de services de proximité. Beaucoup d'artisans ont du mal à rester implantés au sein de la Métropole pour des raisons que l'on a un peu évoquées ce matin notamment la circulation. S'il n'y a plus personne demain, cela va devenir très compliqué. L'aide en plus n'est quand même pas gigantesque.

M. Pierre HURMIC : Merci Stéphane. Je ne vois pas d'autres demandes de prises de parole. Je mets au vote cette délibération. Le vote est lancé.

Le vote est terminé, je vous donne les résultats :

Pour : 90
Abstention : 0
Contre : 1 voix
NPPV : 1 voix
CFIT : 3 voix

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CHAUSSET, Madame CORNACCHIARI, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Madame SAADI

Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Madame la secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°36, délégation de Madame FERREIRA : Compte administratif de l'exercice 2022 – Approbation.

Mme FERREIRA
(n°36) Compte administratif de l'exercice 2022 - Approbation

M. Pierre HURMIC : Je dois au préalable vous indiquer que le Président conformément aux dispositions de l'article L2121.14 du Code général des collectivités locales et à l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil doit élire l'un de ses membres pour présider la séance pendant la discussion et le vote du compte administratif. En application de l'article 5 du Règlement intérieur de notre conseil, je vous propose de désigner Monsieur Jean-Claude FEUGAS, doyen de notre assemblée, pour présider notre assemblée pendant la présentation, la discussion et le vote du compte administratif 2022.

En tant que président en exercice, ce dernier doit quitter, vous le savez, la salle au moment du vote. J'invite donc Jean-Claude FEUGAS à prendre la présidence. Je te laisse la place.

M. Pierre HURMIC quitte la présidence à 14 h 51 (mais reste dans la salle puisqu'il reprend sa place de conseiller)

M. Jean-Claude FEUGAS : Je remercie le conseil pour cette désignation et je vais donner la parole à notre Vice-présidente pour qu'elle nous présente le compte administratif de Monsieur le Président pour l'exercice 2022.

Mme Véronique FERREIRA présente le compte administratif.

M. Jean-Claude FEUGAS : Vous venez d'entendre la lecture du rapport présenté par Véronique FERREIRA. Je suis prêt à donner la parole à Pierre HURMIC pour compléter l'intervention.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur le Président. Après la présentation par Véronique FERREIRA, il me revient de vous présenter l'analyse colorée de ce compte administratif 2022. J'ai souhaité, pour limiter la longueur de nos débats, présenter le sujet en trois diapositives. Cela nous permet d'économiser du temps. Je vais m'efforcer d'être le plus bref possible. On peut commencer par la première diapositive.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci, Pierre HURMIC. La parole à Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette présentation et je précise mon vote. Je vais maintenir l'abstention comme les années précédentes et je vais tout simplement inviter les gens à reprendre ce que j'ai déjà dit en juin 2022, mais j'en profite pour parler de cette fameuse DGF (Dotation globale de fonctionnement), sujet pour laquelle je suis allé voir au préalable Monsieur DELPEYRAT.

Sur Saint-Médard-en-Jalles, une motion qui est en préparation à sa demande me semble très intéressante, vu que c'est une interpellation au niveau de la politique de l'État, de la ré-augmentation de cette DGF tout simplement dans la logique où sur le territoire français, on est complètement inéquitable entre le territoire. Saint-Médard-en-Jalles en paye un lourd tribut et ma logique primaire, c'est la logique de l'unité. J'invite tous les membres et autres, entre autres les maires, à s'intéresser à cette motion pour peut-être un peu appuyer encore une fois ce qui se passe sur Saint-Médard-en-Jalles. Peut-être qu'il y a d'autres villes concernées et qui n'osent pas faire ce genre de motion. Voilà, j'espère que Monsieur DELPEYRAT rebondira là-dessus.

M. Christophe DUPRAT (hors micro) On la fait depuis 2013, cette motion.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Président. Le conseil est simple. Chaque année, nous faisons le même constat. Les finances de Bordeaux Métropole sont saines pour l'instant. Comme toujours il faut rester prudent. Les ratios de solvabilité restent tout à fait satisfaisants avec une épargne nette de 192 millions, c'est assez confortable bien qu'il marque quand même une légère détérioration de 6 % globalement et un encours de dette qui augmente de 8 %, ce n'est pas neutre et la capacité de désendettement augmente également à 4,36.

Attention surtout à nos autorisations de programmes inscrites quand même à hauteur de 2,7 milliards. C'est quand même beaucoup. Nous devons très certainement prioriser nos investissements dans les années à venir et surtout revenir tôt ou tard, mais peut-être plutôt que nous pensons à nos cœurs de compétences. J'insiste bien à nos cœurs de compétences. On se vante parfois dans cette assemblée d'aller au-delà de nos compétences et de faire ceci ou de faire cela. Je ne suis pas sûr que ce soit glorieux. C'est aux dépens d'autres compétences qui nous sont quand même dévolues très directement et que l'on n'assume pas aussi bien qu'on le devrait peut-être. Je pose la question.

Un mot très rapide sur le budget annexe transport qui va peut-être moins bien, dans l'affichage frontal, en tout cas, avec un encours de dette qui augmente de 7 % puisque nous sommes à 570 millions d'euros et une capacité de désendettement qui, elle aussi, se dégrade, qui s'établit à 11,25 années. Là encore, nous avons à faire des choix certainement tôt ou tard et ce n'est pas forcément en renonçant à certains investissements lourds. Puis nous y arriverons, il y a peut-être d'autres renoncements qu'il faut faire.

Pour ces raisons, et là aussi étant cohérents avec notre vote du budget, nous nous abstiendrons sur ce compte administratif. Merci pour votre écoute.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. La parole est à Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Chers collègues, ce compte administratif montre une nouvelle fois que les finances de notre Métropole sont en très bonne santé.

En effet, malgré la crise économique, la crise COVID ou encore la crise énergétique, nous gardons des indicateurs qui sont à un très bon niveau. C'est le cas notamment de notre capacité de désendettement qui avec 4,7 années reste à un très bon niveau comme cela est noté dans le rapport. Cela devrait sans doute nous amener à être plus audacieux dans nos investissements, notamment en lien avec nos ambitions en matière de transition écologique.

Aujourd'hui, le temps nous est compté tant sur les questions écologiques que sociales, cela doit nous inciter à aller plus loin pour répondre à ces défis. Nous ne pouvons plus nous satisfaire seulement de la gestion de notre budget comme nous le faisons il y a 10 ans. Cela est vrai pour nos investissements, mais également pour nos ressources. L'incertitude règne sur celles-ci depuis maintenant 10 ans avec la baisse de la DGF, puis les différentes suppressions d'impôts. Cela crée un climat non propice au développement de nos investissements sur le long terme en lien avec les défis évoqués, mais également pour un développement de notre personnel qui doit faire face à cette réalité.

Ces politiques nationales qui naviguent à vue sont un boulet pour le développement de notre intervention à long terme. Dans ce cadre, nous sommes porteurs de propositions, en premier lieu, de l'indexation de la DGF sur l'inflation, afin de permettre aux collectivités de faire face à une poussée inflationniste dans notre pays sans que la capacité d'investissement ou le développement de nos services publics ne soit mis en difficulté. Enfin, il nous paraît primordial afin de faire face à la montée en puissance des besoins de la population en termes de déplacements, que la Métropole puisse, comme l'Île-de-France, procéder à un déplafonnement du versement mobilité, c'est ce qui me semble être effectivement une proposition qui mériterait débat au-delà bien entendu de la Métropole mais au niveau national.

Nous avons donc besoin d'assurance pour construire l'avenir avoir de l'audace dans nos investissements et nos choix budgétaires. Ces remarques faites, nous voterons pour ce compte administratif.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. La parole à Monsieur Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci à Véronique FERREIRA pour sa présentation, on a eu l'occasion d'en parler en commission. Je voulais insister peut-être sur deux ou trois observations que nous avons peut-être déjà partagées.

Tout d'abord le constat général d'une très bonne santé financière, j'y reviendrai et on peut s'en féliciter. Il faut aussi noter des écarts très importants puisque c'est cela qui est intéressant dans le compte administratif et ce que l'on prévoyait en 2022 avec des écarts sur les dépenses d'investissements d'une trentaine de pourcent, donc un taux de réalisation qui reste perfectible, je dirais.

Des recettes de fonctionnement, vous l'avez dit, j'insiste un peu qui sont 55 millions d'euros plus élevées que celles que nous attendions lors du vote du budget, ce qui est une bonne nouvelle et explique la santé financière, notamment une épargne brute de 41 millions d'euros supérieure au BP 22 (Budget primitif). Pour conclure, une capacité de désendettement qui est passée d'un peu plus de 6,7 années à 4,3 années, vous l'avez dit Madame la Vice-présidente, et qui traduit une très bonne santé financière.

Je me demande, d'ailleurs, si nous ne devrions pas avoir un débat sur la bonne santé optimale pour notre Métropole. Pourquoi je dis cela ? Parce que je fais partie de ceux ici dans cette enceinte qui considèrent que nous ne sommes pas allés assez loin en matière de mobilité, qu'il faudrait peut-être lancer de nouveaux investissements et à l'heure où le Président traçait le bilan de la mi-mandature, je suis convaincu qu'il faille de nouvelles initiatives sur la mobilité. Nous avons une proposition de loi votée sur les RER métropolitains, qui doit nous permettre si nous le souhaitons ici d'envisager de nouvelles infrastructures ferroviaires, de nouvelles lignes, de nouveaux investissements. Je crois sincèrement que la Métropole est en situation de le faire, d'accélérer ses investissements parce que sa santé financière le lui permet.

Deuxième remarque, pour revenir sur la présentation du premier Vice-président, Pierre HURMIC, sur le budget en transition. Je trouve cela très bien que nous nous dotions de ce type d'outils pour voir si nos investissements poursuivent bien l'enjeu notamment de la transition écologique. Je crois qu'il y a beaucoup de convergences sur ce sujet. Peut-être faut-il aller un peu plus loin, Monsieur le premier Vice-président, et je crois que demain, il faut pouvoir isoler la dette de la Métropole qui correspond à nos investissements climatiques, que l'on reconnaisse une dette verte. J'aurai l'occasion de porter au Parlement une proposition de loi sur ce sujet pour nous permettre d'aller plus loin dans le pilotage de nos finances publiques locales au regard de nos objectifs notamment climatiques.

Enfin, je ne souhaitais pas l'évoquer par rapport à l'intervention de Claude MELLIER qui regrette la non-indexation de la DGF. Je dois dire que parmi la NUPES (Nouvelle union populaire écologique et sociale) et les communistes au sein de la NUPES, vous aviez toujours un peu l'indexation à géométrie variable. En effet, sur le dernier budget, je le rappelle, il a fallu que nous nous battions contre les oppositions qui voulaient quoi ? Désindexer l'évolution des bases locatives et qui représentait une perte de recettes de plus de 2 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. Et donc à l'automne, on est contre la désindexation. Au printemps, on est pour l'indexation. Je trouve que cela manque un peu de cohérence, chers collègues. Je vous remercie.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais m'attarder sur ce que nous a présenté Pierre HURMIC sur ce que je n'ai pas vu dans les documents, sauf erreur de ma part. C'est un peu nouveau pour nous, puisque c'est la première fois que c'est présenté. Bien sûr, c'est intéressant et j'avoue avoir quelques questions qui me taraudent un peu, en regardant ce qui nous a été présenté parce que je ne fais pas partie du comité de pilotage. Je me posais un certain nombre de questions sur la répartition entre ce qui était favorable, défavorable ou neutre.

Notamment j'ai vu figurer la rocade dans les défavorables, je peux me douter un peu pourquoi, mais les voiries intercommunales sont dans le neutre. Je me dis qu'il y a des voiries intercommunales qui sont à 35 000 véhicules/jour et certaines sections de la rocade sont à 38 000 véhicules/jour. Je n'ai pas bien compris comment c'était réparti.

J'ai vu dans le neutre qu'il y avait aussi l'eau et l'assainissement. C'est intéressant mais les fuites d'eau, ce n'est pas tout à fait neutre. Il y a aujourd'hui sur notre réseau un certain nombre de dysfonctionnements, des fuites d'eau. Cela mérite peut-être que l'on les regarde de plus près. Et puis le numérique, je fais partie, vous savez, de ces maires qui habitent loin et pour moi, le numérique a été un vrai progrès et une vraie transition écologique parce que je ne viens plus aussi souvent à la Métropole qu'avant, je fais des réunions en visio. Je gagne du temps, cela m'évite une heure aller, une heure retour. Je le trouvais plutôt plus que favorable. C'était super favorable pour moi. J'entends bien que le *data center*, tout cela, peut constituer... C'est à l'appréciation de chacun par rapport à cela, c'est bien de colorer les choses, je suis tout à fait d'accord, cela nous incite d'ailleurs à en faire plus, mais je m'interrogeais par rapport à ce classement n'ayant pas appartenu au groupe de pilotage, c'était une simple question de béotien sur le sujet.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, la parole est à Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, je pense qu'il y a une unanimité sur la question de la bonne santé financière de la Métropole. J'ai bien aimé la question « quelle est la bonne santé optimale ? ». Difficile de répondre par des chiffres, mais peut-être par deux, trois actions et ce sera juste mon intervention.

D'abord, au niveau des investissements, la question de la priorisation, ce qui me permet aussi de rebondir sur ce que disait Monsieur BOBET, ce qui est très important, je crois que c'est la question du mieux inscrire par rapport à nos AP (Autorisations de programme). On a des AP importantes, mais qui s'étalent longtemps aussi. Il y a la question de la somme, mais également la question de la dépense relative par rapport au temps et je trouve que les services là-dessus font un véritable travail. Je n'ai pas le temps de finir de calculer par rapport à vraiment nos cœurs de compétences sur nos investissements, nous avons quand même un pourcentage qui est très important.

Deuxième point pour la bonne santé optimale, c'est l'investissement, il y a peut-être quelque chose sur lequel nous sommes certainement perfectibles, et je crois qu'il n'y a pas que la Métropole de Bordeaux dans ce cas-là. Chaque investissement a un coût en fonctionnement, un coût d'entretien, de maintenance. Bref, tous les coûts que vous pouvez imaginer et on a peut-être un peu tendance quand on présente les budgets ou tout simplement les projets y compris en mobilité comme vous en parliez, Monsieur CAZENAVE, de dire par exemple « il faut plus investir sur la mobilité », il faut plus de trams ou plus de bus etc., je pense que ce n'est pas Madame DE FRANÇOIS qui me dira que derrière, on entretient et on garde toujours la flèche investissements et peut-être pas assez la flèche fonctionnement.

Ce sera mon troisième et dernier point, autant sur l'investissement parce que nous partions de la bonne santé financière que nous avons maintenu cette bonne santé financière qui sera je l'espère maintenue, et ce malgré l'augmentation des taux. Cependant, il y a quand même une chose sur laquelle on perd depuis des années des marges de manœuvre, il s'agit du fonctionnement.

Le fonctionnement représente deux choses, les personnes qui sont en mesure de créer les investissements et derrière, des gens qui sont en mesure d'entretenir les investissements. J'avoue que pour une bonne santé optimale, la question de marge de manœuvre sur les recettes de fonctionnement devrait être prise en considération. Merci Monsieur le Président.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. Claude MELLIER.

M. Thomas CAZENAVE (hors micro) : Pas après le rapporteur !

Mme Claude MELLIER : Je voulais simplement préciser concernant le RER métropolitain évoqué, qu'un projet de loi annonce un investissement de l'État. Une annonce de 190 millions a été faite mais aujourd'hui on est à 150 millions. Tout simplement je pose la question suivante : « où sont passés ces 40 millions qui seraient nécessaires pour le développement du RER métropolitain ? »

M. Jean-Claude FEUGAS : Thomas CAZENAVE, mais on ne va pas refaire...

M. Thomas CAZENAVE : Je suis tout à fait d'accord, Monsieur le Président, je regrette d'ailleurs que Madame MELLIER ait pris la parole après le rapporteur. Je réponds à la question puisque j'étais avec Clément BONNE lorsque ce chiffre a été annoncé. La seule différence est que les 150 millions sont sur la durée du contrat de plan État/Région. Étant donné que la durée du projet est un peu plus importante que celle du plan, on inscrit 150 millions sur un total de 190 tout simplement et je crois que l'on avait apporté cette réponse, chers collègues, lorsque cette question s'était posée. Il n'y a pas de loup, c'est juste que l'on sait très bien que l'on ne peut pas tout dépenser sur la durée du plan quinquennal. D'ailleurs, l'expérience prouve chez nous que le RER métropolitain est un projet souvent au long cours. Voilà, la durée du projet étant supérieur au contrat de plan, c'est normal qu'il n'y ait pas l'intégralité du montant sur le contrat.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci, oui en deux mots pour répondre à Christophe DUPRAT. Pour préciser que l'évaluation ne se fait pas au doigt mouillé mais en vertu d'une méthode mise au point par l'ICE (Institut de l'économie pour le climat), qui est suivie par beaucoup d'autres métropoles, villes et grandes villes, qui a été aussi discutée et avalisée par France Urbaine, qui rejoint les maires des grandes villes et des métropoles. C'est une méthode qui est appelée à évoluer parce que certains critères peuvent être jugés plus ou moins discutables, et c'est vrai que l'on en est au début de cette évaluation et qui va évoluer en fonction des retours que nous nous ferons auprès de ce bureau d'études qu'est l4CE.

Plus précisément sur la voirie, je tiens à vous dire que c'est l'entretien et pas de nouvelles créations de voies qui sont analysées, c'est pourquoi c'est considéré comme neutre. Peut-être cela peut mériter d'évoluer, mais en tout cas c'est cela le critère qui a permis ce placement de neutre.

Et sur l'eau, je pense que vous soulevez une discussion intéressante et je tiens à vous dire que c'est actuellement en discussion avec le bureau d'études que nous soyons un peu plus vigilants sur les classements que mérite le traitement des eaux, eu égard notamment aux fuites dont vous faites état.

Un dernier point sur lequel je voulais vous répondre sur le numérique. Le numérique est préoccupant malgré les efforts que vous faites, vous, Monsieur DUPRAT et beaucoup d'entre nous, c'est actuellement la croissance la plus inquiétante en matière d'émission de gaz à effet de serre. C'est une croissance exponentielle malgré les efforts de sobriété que vous faites vous-mêmes par rapport à des déplacements anciens, mais il faut que l'on soit quand même conscients du fait qu'il faut globalement beaucoup plus

de sobriété dans le numérique et que c'est une progression des gaz à effet de serre qui est particulièrement préoccupante aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Pierre HURMIC, y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Avant je voudrais apporter une précision à savoir que Pierre HURMIC peut voter dans la mesure où le compte administratif était celui du Président ANZIANI.

Le résultat et les détails :

Pour : 62 voix

Abstention : 33

Contre : 1 voix.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur RUBIO, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT

Merci pour votre participation.

M. Pierre HURMIC reprend la présidence.

M. Pierre HURMIC : Nous reprenons le cours de nos délibérations. Madame la secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°30, Martignas-sur-Jalle - SA d'HLM Immobilière Atlantic aménagement - Acquisition amélioration de 3 logements individuels locatifs sociaux, sis, 4 rue du Docteur Albert Schweitzer - Emprunts de types PLA1 et PHB 2.0

d'un montant global de 428 243 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation.

Mme Véronique FERREIRA

(n°30) MARTIGNAS-SUR-JALLE - SA d'HLM Immobilière atlantic aménagement - Acquisition-amélioration de 3 logements individuels locatifs sociaux, sis, 4 rue du Docteur Albert Schweitzer - Emprunts de types PLAI et PHB 2.0 d'un montant global de 428 243 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Je passe la parole à **Marc MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Rapidement, c'est pour rappeler les différents votes sur lesquels je me suis abstenu et qui concernent généralement tous les investissements immobiliers effectués sur la Métropole.

Entre autres, je tiens à rappeler que dans l'écologie politique, il y a cette notion du citoyen avec son autonomie et évidemment aussi sa liberté. Mais, l'autonomie est ce que j'appelle de mes vœux à ce que l'on fasse des forêts nourricières et aussi des habitats nourriciers. Ce que j'avais évoqué à l'époque quand j'étais en charge avec l'EPFNA (Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine), c'était de rajouter les fameux critères pour que les nouveaux projets maintiennent d'abord certains espaces verts, les arbres, et entre autres aussi essaient d'instaurer des espaces où l'on puisse se nourrir tout simplement pour rechercher encore une fois cette autonomie alimentaire qui m'est si chère et que je répète de toute façon parce que l'on va en rediscuter en fin de conseil. En tout cas, c'était vraiment pour rappeler ce point et je pense que je ferai régulièrement ce genre de rappel. Merci de votre écoute.

M. Pierre HURMIC : Merci, **Monsieur MORISSET**. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je lance le vote.

Les opérations de vote sont terminées :

Pour 93 voix
Abstention : 2

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ANZIANI, Madame JAMET, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur ROBERT,
Madame ROUX-LABAT

La délibération est ainsi adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Dans la délégation de **Madame NOËLLE**, affaire 51 : Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - Convention opérationnelle N°33-18-048 d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'OIM Aéroport - Rachat de foncier par Bordeaux Métropole dans le secteur Roland Garros - Décision – Autorisation

J'ai une préconisation de vote, déport du membre de CA : Andréa KISS, Stéphane PFEIFFER, Laure CURVALE, Thierry TRIJOULET, Michel LABARDIN, Véronique FERREIRA et Agnès VERSEPUY.

Mme Marie Claude NOEL

(n°51) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Convention opérationnelle N° 33-18-048 d'action foncière pour le développement de l'activité économique sur le site de projets de l'OIM Aéroparc - Rachat de foncier par Bordeaux Métropole dans le secteur Roland Garros - Décision – Autorisation

Madame Marie-Claude NOEL présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Très bien, je vous remercie. Monsieur MORISSET a la parole.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais confirmer mon vote contre cette délibération et encore une fois pour rappeler que l'on est dans une logique où on est finalement dans une forme de dissonance cognitive. On arrive à faire de beaux rapports, mais en attendant on est toujours dans cette logique de l'artificialisation des sols. Il va falloir à un moment donné aussi faire des paroles et des actes. Cela veut dire qu'il va vraiment falloir travailler sur cette notion de critères que j'ai évoquée précédemment et que l'EPFNA devrait se saisir. Cela veut dire que quelque part, il y a aussi une volonté politique à faire « bouger les lignes » à l'intérieur même de l'EPFNA et je comprends encore mieux pourquoi j'en ai été évincé. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur MORISSET. Je ne vois pas d'autres demandes de prises de parole, je lance le vote.

Les opérations de vote sont terminées :

Pour : 60
Abstention : 27
Contre : 1 voix
CFIT : 4
NPPV : 2

Majorité
Abstention : Monsieur HURMIC,
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,
Monsieur GARNIER, Madame NOEL,
Madame CASSOU-SCHOTTE,
Madame BICHET, Madame BLOCH,
Madame PAPIN, Monsieur
PAPADATO, Madame JAMET,
Monsieur THONY, Madame RAMI,
Monsieur CAZAUX, Madame
CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame
DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE,
Monsieur GOMOT, Monsieur
GUILLEMIN, Monsieur JABER,
Madame JUQUIN, Madame JUSTOME,
Madame LE BOULANGER, Madame
LECERF MEUNIER, Madame LEPINE,
Monsieur MARI, Monsieur POUTOU,

Monsieur RIVIERES
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
LABESSE, Madame FERREIRA,
Madame KISS, Monsieur PFEIFFER,
Monsieur CAZABONNE, Monsieur
CAZENAVE, Madame CURVALE,
Madame FAHMY, Monsieur
LABARDIN, Monsieur ROBERT,
Madame ROUX-LABAT, Madame
SAADI, Monsieur TRIJOLET,
Madame VERSEPUY

La délibération est adoptée.

Madame la secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°53 dans la délégation de Monsieur ÉGRON : Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers, convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°22 relatif à la subvention 2023 - Décision - Autorisation.

M. EGRON

(n°53) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 22 relatif à la subvention 2023 - Décision – Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. On est bien sur la 53 ? Oui. Ma prise de parole concerne les soignants suspendus parce que l'on est dans une logique d'entraide et on crée des disparités. Je suis tout à fait favorable à évidemment soutenir cette caisse de secours et d'entraide aux sapeurs-pompiers. Nous avons des événements qui nous rappellent que nous avons toujours évidemment grandement besoin d'eux. Je pense cependant qu'il est aussi important de souligner qu'il y a des gens toujours en souffrance. Cela touche évidemment ces soignants qui nous ont tant fait d'entorse au règlement puisqu'ils arrivaient à soigner avec très peu de moyens et surtout avec une baisse de l'État au niveau des lits dans les hôpitaux. Il faut le rappeler, depuis le début 2017, le gouvernement de Monsieur MACRON ou les gouvernements de Monsieur MACRON ont fait une baisse dans les hôpitaux de 17 510 lits. Cela sous-entend que la politique aussi locale devrait aller de l'avant, être encore plus engageante pour essayer de soutenir justement ce genre de personnel soignant qui a été carrément mis de côté sans pouvoir retrouver un emploi, privé totalement de revenus, parfois privé de logement parce qu'il a été mis à la rue. On peut rappeler aussi qu'il y a eu des cas de suicide. Merci.

M. Pierre HURMIC : Très bien. Merci, Monsieur MORISSET.

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Donc, je lance le vote.

Les opérations de vote sont terminées.

Pour : 98
Contre : 0
Abstention : 0
COIT : 1

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
AMOUROUX, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY**

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Dans la délégation de Monsieur ÉGRON, nous avons l'affaire 54. Le rapporteur va être Madame TERRAZA. Donc, l'affaire 54, c'est référent déontologue, alerte éthique, laïcité – Rapport activité 2022 – Communication au Conseil.

Comme il s'agit du même sujet, je vous propose de traiter aussi le rapporteur du n°2 : Désignation du référent déontologue des élus métropolitains – Désignation représentation.

Bien sûr il y aura deux votes.

M. EGRON

(n°54) Référent déontologue, alerte éthique, laïcité - Rapport d'activité 2022 - Communication au Conseil

Communication effectuée

M. EGRON

(n°2) Désignation du référent déontologue des élus métropolitains - Décision – Autorisation

Madame TERRAZA présente les dossiers.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur BOBET a la parole.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. J'interviens au nom de Nathalie DELATTRE qui m'a demandé de confirmer, on avait demandé au Président ANZIANI compte tenu du fait que cette interprétation est très extensive des conflits d'intérêts. Si on continue comme cela, on n'aura bientôt plus besoin de voter et même pas débattre. Donc, c'est quand même vraiment excessif.

Elle s'est effectivement démenée, si je puis dire, au Sénat pour que les choses soient reprises, elle m'informe ce matin de la bonne nouvelle avec le secours aussi et le concours de France Urbaine : cette question va revenir au Sénat très bientôt avec des modifications. Bien sûr, vous aurez l'aller-retour que vous connaissez avec l'Assemblée nationale, mais les choses devraient aller dans le bon sens pour assouplir un peu cette loi qui est vraiment extrêmement dure. On l'a tous compris, et France Urbaine, l'AMF (Association des maires de France) en l'occurrence, est aussi saisie de cela. Donc, les

choses ont évolué très vite, elle me l'affirme. Voilà ce que je veux vous dire pour elle à l'instant. Merci pour votre écoute.

M. Pierre HURMIC : Merci. Je passe la parole à **Marc MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Merci. Sur la délibération n°54, le rapport d'activité, j'aimerais bien que l'on fasse justement un état pour essayer de le compléter à l'avenir puisque mes remarques portent sur deux sujets.

Le premier, c'est celui, à un moment donné, de savoir comment on instaure quelque chose qui soit encore plus pluriel. Donc, sur les modes de gouvernance, il y a une seule personne déontologue. Certes, il y a eu un argument dit en commission, c'est que c'est plus réactif parce qu'il y a une personne, mais il y a aussi quand même une richesse à essayer d'avoir parce qu'il y a souvent des sujets un peu délicats. Je pense que c'est mieux d'avoir quelqu'un, plutôt un triumvirat ou éventuellement même travailler un peu sur la notion de la gouvernance citoyenne. Donc, on essaie de faire rentrer dedans le tirage au sort.

Le deuxième, c'est aussi celui de remettre en cause finalement quelque part la déontologie de l'élu, il faudra peut-être travailler cela à terme. C'est cette notion de faire tourner les mandats. Il me semble que plus on améliore cette variété même au sein des groupes de personnes différentes, plus sur la durée du mandat on augmente la richesse et les idées parce qu'il y a parfois des autorités qui s'instaurent. Je pense que cela peut être utile de brasser un peu plus les personnes entre elles pour éviter encore plus à la fois le conflit d'intérêts et, comme je l'ai évoqué, les idées.

Cela me permet de rebondir sur le deuxième sujet qui est la fameuse référente choisie, sur lequel je m'interroge effectivement sur les différentes questions que j'ai posées. Par exemple, ne serait-ce que celle du dernier Conseil. **Monsieur HURMIC**, vous avez confirmé que sur cette question numéro un que j'avais évoquée, concernait le fait qu'il y avait un constat sur Saint-Médard-en-Jalles et que cela ne concernait pas la Métropole. Je suis encore très étonné que l'on ne s'indigne encore pas assez de ce nombre de décès en croissance sur une ville assez modeste. On est plus de 31 000 habitants, mais sur lequel je veux dire, ces remarques remontent de la base. Ce sont des gens qui constatent par eux-mêmes dans le journal municipal l'évolution des décès par rapport aux naissances. Encore une fois, on est sur des faits. Donc, c'est indéniable. J'essaie de faire remonter cette information, et je pense que cela devrait se poser aussi au niveau de la Métropole. Donc, le référent devra en tenir compte.

La deuxième intervention sur cette délibération n°2 puisqu'il n'y a pas de vote pour la délibération 54, concerne finalement de ce qui se passe en ce moment au niveau de l'État. J'aimerais avoir vraiment un avis appuyé là-dessus même peut-être parmi vous aujourd'hui sur la perte de l'agrément de l'association Anticor. Anticor travaille justement de façon pertinente, et je l'avais évoqué ici comme étant une association de poids sur plein de sujets et en particulier sur des sujets sensibles qui dérangent le pouvoir en place. On voit que le pouvoir en arrive à lui supprimer son agrément. C'est exactement ce qui a été tenté dernièrement avec le journal *France Soir*. Il y avait une forte demande de **la Ministre de la Culture** de supprimer l'agrément du journal *France Soir*. C'était passé en procédure. La Justice a donné raison à *France Soir* pour garder cet agrément. Mais l'agrément d'Anticor, il faut se rendre compte que c'est quand même la deuxième grosse association spécialisée dans ce domaine en France, et que le pouvoir s'y attaque. Donc, nous, aujourd'hui, grande Métropole, on devrait réagir par rapport à cela. C'est aussi cela le rôle des élus, et aussi, je l'espère, de cette nouvelle

personne en charge de cette responsabilité. C'est de lutter non pas que sur les problèmes de laïcité, mais sur tous les problèmes qui touchent les élus, et ce sont évidemment les conflits d'intérêts. Merci de votre écoute. J'ai fait 4 minutes 20.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur MORISSET. Je confirme qu'il y a effectivement deux sujets. Le premier, le rapport d'activité 2022, est une communication. Donc, on en prend simplement acte. Il n'y a pas de vote. Il y aura un vote sur l'affaire n°2 qui concerne la désignation du référent déontologue des élus métropolitains. Là, je veux bien dire un mot. Tout d'abord que l'association Anticor, quelle que soit son honorabilité n'a rien à voir avec le choix que nous faisons aujourd'hui de référent déontologue. Par conséquent, c'est un sujet totalement périphérique Monsieur MORISSET. J'ai peut-être un peu l'avantage par rapport à d'autres de connaître la personne à qui nous allons dans quelques instants confier ce poste important, Madame Gracieuse LACOSTE. C'est une personne qui a fait sa carrière dans la Magistrature, essentiellement dans la Magistrature du siège. Elle a notamment été membre du Conseil supérieur de la magistrature. Elle a terminé sa carrière en tant que Première Présidente de la Cour d'appel de Bordeaux. C'est à ce moment que j'ai eu l'occasion de la rencontrer et d'apprécier ses qualités professionnelles qui, à mon avis, sont d'excellentes garanties pour le poste que nous nous apprêtons à lui confier. Voilà ce que je voulais dire à titre personnel sur le choix de la référente déontologue.

S'il n'y a plus de demandes de prises de parole, je mets au vote uniquement, vous l'avez compris, la délibération n°2, c'est-à-dire le choix de la référente déontologue, et je lance le vote.

Les opérations de vote sont terminées :

Pour : 97

Abstention : 2.

M. Alain CAZABONNE : Mon appareil ne fonctionne pas, j'ai voté pour.

M. Pierre HURMIC : On va le noter.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZENAVE, Madame FAHMY**

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°56 dans la délégation de Monsieur ÉGRON : Plan de formation – Bilan 2022 – Plan 2023 – Décision – Autorisation

M. EGRON

(n°56) Plan de formation - Bilan 2022 - Plan 2023 - Décisions - Autorisations

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. C'est un sujet majeur pour moi parce que l'on est dans ce que l'on appelle la formation. La formation, cela a été évoqué tout à l'heure, c'est aussi le fameux esprit critique puisque, aujourd'hui, on est plutôt dans une formation souvent d'obéissance, et l'obéissance, vous le savez, n'aura pas servi forcément à la Nation. On est parfois dans l'obéissance que l'on retrouve dans certaines fonctions qui ont été aujourd'hui condamnées par le passé, je dis aujourd'hui, elles le sont aujourd'hui, mais elles ont été par le passé. Si on ne tient pas compte du passé, effectivement on est voué à le revivre. Donc, je pense qu'il est important de noter que cette notion de formation doit tenir compte des nouveaux critères qu'il y a dans la population, les exigences du peuple aujourd'hui. Cela veut dire aussi tenir compte du fait que, quand il y a des choses contraires à l'intérêt général, et ce n'est pas que l'histoire de la Métropole, c'est de mettre en place des petits bouts de délibérations qui font que l'ensemble devient cohérent et le plus finalement... (Ah, Monsieur ANZIANI revient, j'espère que tout va bien.). En tout cas, toujours est-il que par rapport à cet aspect je trouve que c'est intéressant de se rappeler que l'esprit critique doit faire partie aussi de ces formations.

Le deuxième aspect, c'est aussi le fait que l'on est dans les réductions des libertés. Là aussi, je pense que différentes formations devraient travailler dessus puisque finalement on est sur cet égrenage de la liberté. On se rend compte que c'est contraire au vivant comme le disait Madame Ariane BILHERAN qui est intervenue à différentes reprises aujourd'hui pour alerter sur ces notions de la liberté et sur laquelle finalement quand on ne travaille pas sur la liberté, on ne travaille pas sur le vivant parce que, évidemment, le contraire, c'est l'immobilisme. Donc, tout ce qui a été mis en place, si je reprends juste un exemple de privation de liberté avec les confinements. On est dans l'acceptation des confinements, et en fait, on est dans l'acceptation de la mort. Cela veut dire l'immobilisme, que les personnes ne vivent plus, que l'on se suffit à être tout simplement un sujet ou un objet, et cela, ce sont les notions sur lesquelles, je pense, que l'être humain devrait travailler beaucoup plus. J'espère que ce plan de formation évoluera, et je m'abstiendrai simplement. Je fais court. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, je profite de votre retour pour vous informer que cela devient insupportable. Monsieur MORISSET prend la parole sur le d'une délibération et parle d'autres choses. Pas un seul instant dans sa déclaration actuelle, il a évoqué le sujet de cette délibération. Il s'agit du plan de formation des agents de Bordeaux Métropole. Vous devriez vous intéresser si vous voulez vraiment parler de ce sujet à savoir quelles sont les formations qui vont être appliquées aux agents de Bordeaux Métropole ? Comment vont-ils pouvoir progresser ? Combien d'agents vont être formés ? Comment peut-on faire mieux ? Mais n'allez pas nous parler d'une privation de liberté. La formation, c'est l'élévation vers la liberté pour pouvoir monter en compétence, pour progresser dans l'échelle hiérarchique de la Métropole. Donc, cela devient insupportable de prendre un mot pour avoir la parole et vous parlez tout à fait d'autre chose pour déverser en permanence votre idéologie qui n'est absolument pas partagée. Il y a d'autres endroits pour cela, des radios, des télévisions, des journaux, des réseaux sociaux, mais de grâce n'utilisez pas le système de Bordeaux Métropole qui consiste à travailler pour les habitants pour déverser votre idéologie tout à fait personnelle.

M. Marc MORISSET (hors micro) : Non.

Applaudissements

M. le Président Alain ANZIANI : Pas d'autres prises de parole ? Je lance le vote.

Résultat du vote :

Pour : 97

Abstention : 2

Contre : 0

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
TERRAZA, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°58, dans la délégation de **Monsieur ÉGRON** : Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2023 jusqu'en 2026 – Décision – Autorisation.

M. EGRON

(n°58) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2023 et jusqu'en 2026 - Décision – Autorisation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur POUTOU**, vous avez la parole.

M. Philippe POUTOU : Juste quelques mots pour dire que l'on vote contre. Ce que je dis, ce n'est pas de la plainte ou de la complainte, ce n'est pas de la revendication non plus. Vous le savez, je suis tout seul. Je ne suis pas le seul d'ailleurs dans ce cas. Quand on est tout seul, c'est un peu comme Renaud avec sa bande de jeunes à aller tout seul. Il y a **Harmonie LECERF MEUNIER** qui me dit qu'il faudrait que l'on se rassemble, mais ce n'est pas du tout d'actualité.

C'était un constat que quelque part, suivant comment on est élu, on n'a pas les mêmes possibilités de travailler ou d'agir, et cela reste compliqué. Donc, c'était l'occasion pour nous de rappeler que l'on est un petit groupe, une petite équipe. Une équipe forcément de bénévoles parce que l'on n'a pas de collaborateur ou pas de collaboratrice. Encore une fois, nous ne le revendiquons pas. On respecte. Oui, je suis tout seul. C'est juste pour dire que je travaille avec ma camarade **Evelyne**, Conseillère municipale de Bordeaux. Je travaille aussi avec **Nordine** et **Béatrice** qui sont nos deux collaborateurs et collaboratrice de la Ville de Bordeaux. **Béatrice** qui est certainement la collaboratrice la plus connue de France. Puis, quelques camarades, quelques aidants qui se trouvent autour pour participer au travail.

C'était l'occasion de dire que ce n'était pas simple quand même pour nous. Du coup, on avait l'impression d'être un peu des sous élus, et c'est vrai que cela pose une difficulté, peut-être un problème de fonctionnement dans la démocratie. C'est comment faire en sorte dès que nous sommes élus, l'on puisse être au même niveau que n'importe quel autre élu, que l'on appartienne ou pas à un groupe politique, que l'on soit dans des structures politiques majoritaires ou qui pèsent un certain niveau électoralement ou pas, même si nous à Bordeaux, on a fait pas loin de 12 % au premier tour, et pas loin de 10 % en second. Nous pouvons imaginer que s'il y avait une proportionnelle intégrale, cela ne serait pas tout à fait la même représentation à la Métropole. C'était une manière de poser un petit problème ou d'avoir une réflexion sur les questions démocratiques et comment des élus... Nous n'avons pas tous forcément les mêmes possibilités de travailler, de lire et puis d'agir dans sa fonction.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais corroborer les propos de Monsieur POUTOU. On ne s'est pas mis en complot tous les deux pour essayer d'avoir la parole et la monopoliser. C'est tout simplement pour rappeler qu'il y a des notions d'égalité aujourd'hui qui sont dans notre drapeau français. Je tiens à rappeler que vous pouvez très bien vous sentir des justes en respectant la loi. Mais vous pouvez vous sentir encore plus équitables en ne la respectant pas et en donnant tout simplement à des élus isolés comme Monsieur POUTOU et moi-même d'autres moyens pour être beaucoup plus à la hauteur du mandat qui nous a été confié. Voilà tout simplement.

M. le Président Alain ANZIANI : On ne fait qu'appliquer la loi qui a été votée par le Parlement.

Je lance le vote.
Pour : 97
Abstention : 1
Contre : 1.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY

La délibération est adoptée.

On passe à la délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°71, rapporteur Madame BOST : Mesures exceptionnelles pour la relance de la construction des logements locatifs sociaux – Décision – Autorisation.

M. PUYOBRAU
(n°71) Mesures exceptionnelles pour la relance de la construction de logements locatifs sociaux - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il s'agit d'un dossier majeur. Je l'ai dit ce matin. C'est un dossier où nous ne sommes pas bons. La question c'est : « comment arriver à fournir du logement à ceux qui en ont besoin sans tomber dans les risques de bétonnage ? ». Monsieur FEUGAS, avant que vous ne preniez la parole, je voudrais vous remercier pour avoir assuré la présidence pendant mon absence lors du compte administratif, merci.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci, Président, Monsieur le Président, chers collègues, à chaque Conseil nous revenons sur cette problématique de logement social et notamment sa production. Mais soyons clairs. Cette problématique ne se pose pas seulement sur la Métropole bordelaise. La France fait face à une crise du logement inédite depuis les années 50, 60. Augmentation des taux d'intérêt, inflation en hausse, augmentation des coûts des matières premières sont des contraintes abordées dans nos débats. Les indicateurs nationaux ne sont pas rassurants quant à la sortie de cette crise.

Une crise également de la demande : dans notre pays, le nombre de ménages en attente d'un logement social n'a jamais été aussi élevé. Il est actuellement à 2 420 000 personnes. Celui des personnes sans domicile fixe a atteint les 330 000, et l'accès à la propriété et au crédit pour se loger pour les classes moyennes n'ont jamais été aussi faibles. Nous disons donc une crise, à la fois de la demande, mais aussi de la production. Sur la Métropole bordelaise nous vivons donc une crise de l'offre avec une production en berne et des projets à l'arrêt. Depuis plusieurs années, nous connaissons une forte baisse de la production des logements sociaux, 1 600 à 1 900 logements sociaux par an ont été programmés entre 2020 et 2022 pour un objectif de 3 000. D'ailleurs, en aparté, notre groupe interviendra dans cet hémicycle sur les projets de réhabilitation et les ratios démolition en construction qui ne sont toujours pas à l'équilibre et nous le martelons, cela doit cesser.

Le secteur le plus en difficulté est celui de la construction de logements neufs. Selon la Fédération française du bâtiment 100 000 emplois dans le secteur en France seraient menacés d'ici 2025. Que l'on comprenne bien, en Nouvelle-Aquitaine, le secteur du bâtiment regroupe plus de 63 000 établissements. 92 % de ces établissements ont moins de cinq salariés. Le chiffre d'affaires s'élève à plus de 13 milliards d'euros dont 44 % portent sur la construction neuve de bâtiment.

Pour tenter de relancer la production de logement social, notre institution propose des mesures exceptionnelles, notamment avec les nouvelles modalités pour la production en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Vous le savez, notre groupe ne partage pas ce mécanisme de production qui vise à désarmer les bailleurs sociaux au profit des opérations de promoteurs privés. C'est pour cela que nous nous prononçons régulièrement contre. Cette pratique de rachat en VEFA n'a de cesse de prendre de l'ampleur. Nous l'avions prôné dès 2015, la production de logement social est à présent dépendante du rythme de production de ces logements privés. Ici, nous sommes contraints d'apporter une aide conséquente. Il faut absolument re-doter les organismes HLM (Habitation à loyer modéré) des outils nécessaires pour qu'ils puissent reprendre la main sur les opérations de production et sortir les promoteurs privés dont l'unique boussole est la rentabilité de leur opération. Le logement est un droit fondamental qui doit sortir des appétences d'une minorité. Le groupe communiste salue l'effort de la Métropole pour relancer la production de logement social. C'est pour ces raisons que nous voterons pour.

Cependant, nous insistons sur le besoin que ces efforts budgétaires soient pour les

bailleurs publics plutôt que pour la promotion immobilière privée. Nous continuerons à réaffirmer notre profond désaccord sur les opérations de VEFA. Merci pour votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, quelques mots pour dire que l'instauration de ce fonds de soutien exceptionnel est une bonne nouvelle que nous approuvons totalement bien évidemment. Cela doit être un levier puissant pour solvabiliser des opérations en souffrance, sur des agréments obtenus ou des nouveaux qui attendent compte tenu des difficultés bien exposées dans la délibération, notamment la crise inflationniste et la hausse du coût des matériaux et de manière générale le repassage général du coût de la construction. Donc, c'est une bonne nouvelle. Le rapport indique que ce sont près de 4 000 logements qui pourraient être ainsi relancés, soit sur des opérations isolées, soit dans des opérations d'aménagement. On doit donc pouvoir attendre un sursaut alors même que depuis quelques années, il faut bien le dire, malgré les efforts et la réaffirmation de la délégation des aides à la pierre, avec un objectif de 3 000 logements, nous plafonnons à 2 000 et nous le subissons dans toutes les communes. Le relèvement des plafonds VEFA aussi devrait permettre de relancer le flux de constructions et c'est un mécanisme qui a montré surtout dans les temps difficiles toute son efficacité.

Quant au coût du foncier, je crois que la relance ou en tout cas la montée en puissance du BRS (Bail réel solidaire) est également un très bon outil. Nous avons besoin dans nos villes de stabiliser de jeunes accédants, des familles qui ne peuvent pas accéder aujourd'hui à la propriété compte tenu des coûts généraux dont je parlais. Est-ce que ce sera suffisant ? Sans doute pas. On verra comment le prix du foncier va évoluer. Puis, il faut bien dire que dans les périodes difficiles le repli est au rendez-vous et l'acceptabilité de la nouvelle construction pose toujours problème.

Dans un deuxième temps, je voudrais rapidement évoquer la question du logement étudiant, sujet sensible sur notre Métropole. Une étude récente a montré que pour se loger, les étudiants doivent consentir un effort financier d'environ 620 euros par mois, ce qui est considérable alors même que seuls 6 % sont logés via le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), donc dans des résidences sociales pour étudiants, 6 % seulement. Nous sommes un certain nombre de villes universitaires qui font un effort, mais toutes pour faire du logement étudiant. Cependant, le traitement des services de l'État est tout à fait discriminatoire à cet égard puisque le logement étudiant sous convention CROUS émerge au PLS (Prêt locatif social) alors que ce sont des étudiants issus de familles boursières et qui devraient être classés PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) ou « au pire » PLUS (Prêt locatif à usage social). C'est tout à fait préjudiciable dans l'atteinte des objectifs de nos PLH (Programme local de l'habitat) respectifs puisque c'est mon cas, mais cela peut être le cas pour d'autres, même avec une production quantitative au-delà de l'objectif du PL, nous pouvons être sanctionnés voire en carence parce que nous avons fait trop de PLS et notamment de logements étudiants. Il y a là une discrimination tout à fait regrettable, et je crois qu'il faut intensifier nos efforts auprès des services de l'État et des Parlementaires pour que soit modifiée cette considération qui va à contresens de la nécessité alors que nous avons 120 000 étudiants sur la Métropole.

Je tiens à redire qu'il faut nous mobiliser pour le logement étudiant parce que beaucoup trop d'étudiants sont dans des territoires périphériques voire les départements voisins, et qui au bout de quelques mois décrochent ou sont obligés de trop travailler pour payer leurs études avec les conséquences que l'on connaît. Je crois qu'il faut se mobiliser

dans ce sens. Globalement, toutes ces dispositions nous paraissent être tout à fait excellentes. Nous les voterons sans réserve.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Par rapport à ce qu'a dit Monsieur LABARDIN, ce qu'il manque dans la délibération, c'est peut-être un état des lieux précis parce que là effectivement il y a un constat que l'on partage, c'est-à-dire une sorte d'état d'urgence. Il manque des logements, des logements sociaux y compris pour les étudiants et les étudiantes. Donc, ce constat, il serait bien de le développer. Où en est-on exactement ? Par rapport à cela, ou pour répondre à cela, on lance un programme qui a cet objectif. Cela permet toujours de mesurer un peu la distance à parcourir pour pouvoir commencer à répondre de manière efficace à la question qui est posée. Je pense que ce que dit Monsieur LABARDIN, notamment sur la question du retard par rapport aux logements étudiants, il y a besoin ! Je pense qu'il y a besoin de préciser et de savoir où l'on en est exactement.

Je dois lire une courte note qui reprend cela, qui dit que l'« on est d'accord globalement avec le constat catastrophique de déficit de construction de logements sociaux. On est d'accord avec même l'objectif de doublement de fonds de soutien même si on ne se rend pas compte de ce que cela voudrait dire comme efforts au niveau financier pour pouvoir commencer à répondre ou à rattraper le retard, mais ce que l'on sait, nous, en tout cas, ce que l'on imagine, c'est que tout cela ne suffira pas. Ce n'est pas juste une question de moyens financiers que l'on mettrait maintenant ou que vous mettriez maintenant. C'est aussi toujours la même question de fond, à notre avis, de comment on s'y prend et comment on se confronte à la situation actuelle. On pense justement, mais cela, Monsieur ANZIANI, vous le disiez, l'idée, ce n'est pas de se lancer à fond dans de la bétonisation et de l'artificialisation, et c'est le problème qu'il y a sur ces questions de logement. C'est que s'il y a du retard à rattraper, il faut être à fond sur la construction, mais on n'a pas envie, peut-être qu'il y en a qui ont envie de bétonner partout pour pouvoir attraper cela. Donc, cela pose un problème de comment on fait. Nous pensons que ce qui manque souvent dans ces questions, c'est le problème des logements vacants ou de la vacance des logements puisqu'il y a plusieurs types de vacances. Nous en avons parlé au dernier Conseil municipal de Bordeaux. Cela a été abordé notamment avec Stéphane PFEIFFER. Le dernier bilan d'A'Urba qui date de juin 2021 précise qu'il y a, toutes vacances confondues, 24 000 logements vides. Pourquoi cela n'apparaît pas dans ce type de délibération ? Pourquoi il semblerait qu'il n'y ait pas la prise en compte de ce problème ? Cela permettrait de se dégager un peu de cette logique de construction tout le temps, mais de se pencher beaucoup plus sur la possibilité qu'il y aurait de réhabiliter des logements. Peut-être qu'ils ne sont pas tous d'ailleurs à réhabiliter. Donc, il y aurait besoin de faire un effort dessus, mais c'est vrai aussi que cela peut poser une difficulté. C'est la confrontation avec les propriétaires parce qu'il y en a qui volontairement n'entretiennent pas et ne veulent pas louer parce qu'ils ont d'autres objectifs ou de la spéculation ou louer qu'à travers Airbnb, par exemple. On a besoin peut-être de plus discuter de cela. Cela permettrait en tout cas de se sortir de cette logique de construction.

Puis, je finis sur les programmes de réhabilitation qu'il faudrait accélérer les logements locatifs sociaux ou le logement locatif social, arrêter tout processus de démolition des LLS (Logements locatifs sociaux). Enfin, se doter d'une politique foncière qui flashe obligatoirement toutes parcelles disponibles sur le territoire vers la construction de logements sociaux pour les trois ans à venir. Ce sont des façons de faire qui pourraient peut-être être plus efficaces, et puis encore une fois, et j'arrête sur la formulation : la question des services publics du logement qui nous semble fondamentale puisque c'est

la logique de confrontation avec le secteur privé. C'est la réappropriation du foncier sinon on ne s'en sort pas.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Naturellement, je vais approuver ces mesures qui vont dans le bon sens. Je voudrais rejoindre ce qu'a dit mon ami, camarade communiste, dans son inquiétude.

Les chiffres que l'on a actuellement nationalement sont catastrophiques. On va vers une crise du logement sans précédent depuis 1954. Il va nous manquer 200 000 à 250 000 logements sociaux cette année. Or, mettez-vous à la place d'un maire qui veut construire aujourd'hui entre les difficultés des acheteurs éventuels à cause du crédit, la raréfaction des terrains, les ZAN (Zéro artificialisation nette), les règlements, les normes, la difficulté de construire par rapport à l'opinion des riverains qui veulent bien que l'on construise, mais c'est toujours ailleurs. Cela devient un peu compliqué pour un maire. En plus, maintenant, il ne pourrait presque plus attribuer de logements. Alors, tout cela réuni, cela n'incite pas à construire. Je ne suis pas pour opposer le privé au social parce qu'il y a une continuité dans le parcours d'une personne, d'une famille qui commence par le social et qui peut avoir besoin du privé. La difficulté, c'est qu'il faut construire quelque part.

J'avoue que quand on voit les possibilités de construire, on entend bien des études qui disent : il ne faut pas artificialiser. Il y a des secteurs déjà avalisés et qu'il faut les utiliser. Oui, mais l'ennui c'est que ce n'est jamais au bon endroit. Donc, il va falloir peut-être que l'on réfléchisse à l'allègement des normes aussi. La Cour régionale des comptes, le mois dernier, a fait une étude extrêmement intéressante en indiquant que la France, à cause de ces normes et ces sur-normes handicape son économie de près de 30 milliards par an. Peut-être que ce n'est pas ici que l'on va définir les normes et les règlements. Peut-être faut-il qu'au niveau français l'on réfléchisse à la façon de faciliter aussi la construction. Vous allez voir combien de boîtes privées vont chuter. J'étais à Paris la semaine dernière sur l'association nationale des opérateurs immobiliers. Il y en a peut-être 10 % qui vont disparaître. Donc, il faut que l'on réfléchisse ensemble à comment construire le social naturellement. Il y a besoin de tous social et privé. Mais arrêtons, mes chers amis, les normes et les règlements qui sont vraiment une difficulté à tout cela. J'approuve totalement les mesures, mais je crois que cela nous dépassera, ici, si on veut résoudre cette crise du logement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Un rapide mot sur le contenu de la délibération qui est effectivement essentielle, cela a été rappelé par les intervenants avant moi. Donc, je ne vais pas forcément réinsister dessus, mais on est effectivement à un moment particulier où la production de logements de manière générale et en particulier ceux de logement social est bloquée pour les raisons que l'on connaît : hausse du coût des matériaux notamment. On pense que cette délibération, ces mesures exceptionnelles vont permettre de donner un coup de pouce à un certain nombre d'opérations aujourd'hui bloquées. L'enjeu étant certes d'avoir de nouveaux agréments de logements sociaux, mais surtout que ces logements sortent et que des personnes puissent y habiter. On va contribuer à résoudre une partie de la problématique à très court terme, mais on ne résout pas le cœur du sujet qui est de savoir comment demain, va-t-on aller générer de nouvelles opérations de logement social sur la Métropole. Donc, encore une fois, on intervient avec les moyens que nous avons, mais nous ne pouvons mettre qu'un pansement. À ce titre, il est extrêmement regrettable de voir que les propositions du Conseil national de la Refondation au

logement qui étaient très ambitieuses, partagées par les promoteurs immobiliers, la Fondation Abbé Pierre, les associations de locataires, etc., n'ont pas du tout été reprises de manière extrêmement marginale dans les annonces gouvernementales.

Je voudrais rappeler qu'un des éléments qui rend difficile la production de logements et en particulier du logement social c'est le coût du foncier. Le CNR (Conseil national de la refondation) proposait un dispositif d'encadrement des prix du foncier qui n'a pas été retenu. Aujourd'hui, si on arrivait à diminuer le prix du foncier, on arriverait plus facilement à sortir les opérations et de meilleure qualité. Cela, c'est mon premier point.

Mon deuxième point, il est aussi de dire qu'aujourd'hui nous sommes à un moment où on ne peut plus opposer, et les normes sont nécessaires, la qualité du logement et environnementale de la construction et la nécessité de production. Il faut impérativement que l'on arrive à faire les deux. Aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout armés à avoir des filières de construction qui soient capables, adaptées à procéder à cette transition.

Quelques chiffres : 25 % des chênes produits en France pour la construction sont renvoyés en Chine. Ils sont traités dans les scieries en Chine. Une des raisons de l'augmentation du coût des matériaux, c'est le prix du fret maritime. Il était à 1 500 dollars le conteneur avant le COVID. On est monté en début en 2022 à plus de 10 000 dollars le conteneur. C'est en train de redescendre. Puis, on importe tout un tas de ressources de matières premières qui sont plus rares et qui coûtent plus cher. Donc, il y a aussi une vraie réflexion à avoir sur comment est-ce que l'on relocalise toutes ces filières de production et de création de matériaux. Il faut que nous arrivions vraiment à engager un processus plus global. Je sais que la Métropole est engagée dessus. Nous avons des discussions avec le Conseil régional, mais je pense que dans le cadre du projet de loi « Industrie verte » et dans les réflexions gouvernementales sur le développement de ce type d'industrie, il faut vraiment que l'on se concentre aussi sur la question de la construction et que l'on développe des filières locales, de matériaux locaux avec derrière effectivement les formations et les créations d'emplois. Si on n'arrive pas à mettre le paquet sur cela, on aura du mal aussi à relancer le système de production de logement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Philippe POUTOU a évoqué les logements vacants. Évidemment, le chiffre qu'il a communiqué d'une manière assez forte, assez théâtrale, plus de 25 000, peut évidemment choquer. Je crois cependant qu'il faut prendre toute l'étude de l'A'Urba, cher Philippe. Ramené au parc total, cela représente 6,1 %. C'est trop, mais cela s'explique aussi par le nombre de logements qu'il y a dans notre Métropole. Il existe surtout deux statuts de vacances. Il y a la vacance naturelle, un logement qui est en vente, en mauvais état, la crise COVID n'aidant pas. En réalité, on se rend compte que dans la Métropole, dans la même étude, on nous explique qu'il y a seulement 5 186 logements vacants depuis plus de deux ans, c'est-à-dire la vacance structurelle, qui effectivement pourrait être sans doute reconvertis quand il n'y a pas de péril, de difficultés type succession, indivision, pourrait être remise sur le marché. Donc, seulement 5 000, c'est-à-dire si on ramène cela, à peine plus de 1 % du parc dans notre Métropole. Quand on regarde l'évolution de la vacance ces dernières années, elle a plutôt un peu diminué. Sans doute parce que nous sommes très proches du seuil structurel, du seuil qui, dans tous les territoires, existe, et sans doute aussi parce que cela paraît difficile d'être à la fois un territoire en tension et un territoire où il y a beaucoup de vacances. Je sais que cette idée a été popularisée, mais la vérité c'est

que nous avons un taux de vacances assez bas. On peut agir dessus. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire naturellement, mais les efforts que l'on va déployer ne seront jamais suffisants, et il faudra bien évidemment continuer de construire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci, Monsieur le Président. Une intervention très courte pour dire que je partage comme beaucoup ici, le fait que nous traversons une crise du logement, mais reconnaître aussi la complexité de cette crise qui est à la fois liée au coût du foncier, aux conditions financières actuelles, des sujets réglementaires et de disponibilité du foncier de demain avec le ZAN.

En revanche, il y a quand même quelque chose qui m'interpelle dans ces discussions, c'est que l'on a le chic de débattre des sujets qui ne sont pas les nôtres et d'éviter ceux qui sont en plein dans notre responsabilité. Le Président Alain ANZIANI a plusieurs fois évoqué le sujet numéro un qui devrait nous interpeller ici dans les champs des responsabilités qui sont les nôtres, les vôtres, c'est l'acceptabilité, l'acceptabilité de la densité, des projets de construction. Là, on dit : c'est toujours chez le voisin. Et plutôt que de débattre de comment nous levons collectivement ce refus de la densité des constructions, alors nous débattons à n'en plus finir des sujets qui ne sont pas les nôtres, sujet du CNR, nous nous faisons plaisir les uns les autres. Que fait-on concrètement pour permettre où effectivement le PLU prévoit un R+5, cela n'atterrit pas un R+2 ? Comment fait-on pour convaincre les voisins qu'il faut effectivement, à un moment, pouvoir continuer à construire à côté ? Je n'entends pas beaucoup de discours politiques très pro-construction non plus. J'entends certains qui se font les héros de « j'ai arrêté », soit la bétonisation de la ville, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Le sous-texte, c'est dire : je souhaite arrêter les opérations de construction. On doit me répondre à la crise du logement. C'est cela que cela veut dire. A-t-on un discours un peu volontariste contre le réflexe naturel des uns et des autres sur une forme de repli et d'égoïsme ? Mais cela, je ne l'entends pas. J'aurais préféré que l'on débattre ici en disant : comment lève-t-on collectivement ? Comment tient-on collectivement un discours pro-logement plutôt qu'expliquer que cela, les propositions du CNR n'ont pas été reprises ou comme cela. D'autant que je rappellerai à notre collègue PFEIFFER qu'il me semble que la Caisse des dépôts a annoncé, permettez-moi du peu, la reprise de 47 000 logements aujourd'hui portés par des bailleurs privés. On a ouvert la réflexion sur le plafonnement et l'encadrement du prix du foncier à la main des collectivités territoriales. La prolongation du plan logement d'abord. Donc, on pourrait refaire un débat logement qui serait, en fait, très inutile regard des sujets des responsabilités qui sont les nôtres ici. Concentrons-nous sur une question : comment on rend l'acte de construire acceptable, la densité désirable ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour répondre à Fabien ROBERT, effectivement, c'était 27 000. C'était toutes vacances confondues. Je crois que je l'avais précisé. Cela comprend les 5 000, je vous fais confiance, mais 5 000, c'est déjà pas mal. Cela représente peut-être trois années de programme de production de logements. Ce n'est quand même pas rien. C'est une histoire de chiffres, et cela reste quand même un sujet sur lequel il faut que l'on travaille.

Puis, par rapport à ce que dit Monsieur CAZENAVE, après, je ne sais pas, il est peut-être plus fort que nous sur savoir ce que l'on peut discuter ou pas, parce que c'est vrai que c'est tellement un système de mille-feuilles que l'on ne sait pas trop exactement si l'on est sur le bon terrain ou sur les bonnes compétences, tellement tout s'entrecroise. Cela dit, nous discutons du logement et de ce problème à partir de la délibération. Je

pense qu'il y a un problème politique de fond qui est posé, mais que l'on discute trop peu, c'est la métropolisation. La métropolisation, de même, ne se critique jamais. Cela se calme un peu parce que tout le monde s'aperçoit quand même que c'est une aberration, un million d'habitants et avec tous les problèmes qu'il y a derrière, problèmes de logements, de transport, de pollution, parce que les Métropoles aujourd'hui ce sont les structures les plus polluées sur la planète, parce qu'il y a artificialisation, surconcentration de consommation dans des surfaces plutôt réduites. Donc, on pourrait discuter de cela. La remise en cause de la métropolisation, la dénonciation de processus de concentration, de densification insolubles, et on le voit, on court toujours après. On n'y arrive pas. Donc, ce sont aussi des questions politiques que l'on peut discuter, mais dans la Métropole peut-on discuter de la critique de la métropolisation ? Ce n'est peut-être pas si simple que cela, mais en tout cas, je pense qu'il n'y a pas de limites au sujet de discussion et de préoccupation ou de réflexion.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire juste un mot. Je partage bien sûr tous ces constats concernant la crise inédite du logement que vit actuellement la France.

Je voudrais juste ajouter un élément non anecdotique, celui du relèvement des critères du diagnostic énergétique des logements qui fait que des logements soient mis hors du parc immobilier justement parce qu'ils ne peuvent plus satisfaire les critères du diagnostic énergétique. Il y a une grande partie de logements familiaux qui sont, pour le coup, en dehors du parc. Par conséquent, les gens ne peuvent pas les louer à cause de la sévérité. Je sais que quelques propriétaires ont effectué des travaux de rénovation au niveau de leurs logements et que lorsque l'on arrive au diagnostic énergétique, ne sont toujours pas conformes. Ils ne peuvent pas les mettre à la location. C'est un argument supplémentaire. Voilà, je voulais attirer l'attention du Conseil sur ce sujet.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci, Monsieur le Président. Merci à tous d'avoir contribué à alimenter ce débat sur un sujet, on le voit bien, qui nous préoccupe tous, qui est assez transversal. Un certain nombre de sujets ont été abordés.

D'abord, je voulais dire à Monsieur FEUGAS que, actuellement, on note plus de logements en maîtrise d'ouvrage directe de la part des bailleurs qu'en VEFA. Donc, il y a un inversement de la tendance.

Monsieur LABARDIN sur la question du comptage des logements étudiants, effectivement, jusqu'à présent, la nomenclature nationale des financements veut que les logements étudiants soient intégrés dans le PLS. Actuellement, les services de la Métropole et les élus coopèrent avec la Région pour essayer de travailler à une expérimentation peut-être menée avec l'État et qui pourrait justement accéder à votre demande, à votre préoccupation.

Monsieur CAZABONNE, vous avez cité un certain nombre de contraintes, parmi les elles vous avez oublié, effleurée par Monsieur CAZENAVE, celle des élus qui ne sont pas dans la majorité dans nos communes. C'est la question effectivement de

l'acceptabilité du travail sur la densité. Moi, j'ai envie de dire à Monsieur CAZENAVE : chiche ! Rencontrez mes élus d'opposition en particulier celles et ceux qui font partie de votre groupe politique et embarquez-les avec nous sur ces sujets.

Monsieur le Maire de Bordeaux doit être satisfait de savoir que maintenant il a, avec vous, un défenseur, quelqu'un avec qui, il pourra être accompagné pour défendre les projets de densité dans la commune. C'est une très grande avancée quand même que nous notons sur ce Conseil de Métropole. On peut véritablement se satisfaire de cette unanimité sur le sujet.

C'est vrai que je comprends que vous n'avez pas, Monsieur CAZENAVE, envie d'entendre parler du Conseil national de la Refondation du logement qui a beaucoup travaillé. C'est vrai il y a eu beaucoup de réunions, de contributions, mais finalement une déception à l'issue. Heureusement qu'un certain nombre de collectivités comme Bordeaux Métropole, comme Nantes Métropole aussi sont en train d'essayer de pallier en urgence aux difficultés que l'on rencontre sur l'Hexagone. C'est l'enjeu de cette délibération que de remettre sur la table 20 millions d'euros supplémentaires pour faire en sorte que la panne du logement locatif social ne s'empire pas dans les années à venir. On est bien dans une véritable stratégie de relance pour faire en sorte que demain, un certain nombre de nos concitoyens puisse avoir accès à des logements locatifs sociaux dont nous manquons sur l'ensemble de notre territoire. C'est une très belle délibération, je crois, que nous portons, et nous espérons qu'elle portera ses fruits très rapidement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Pour : 98
Contre : 1
Abstention : 1.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame SABOURET

La délibération est adoptée.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n 64, rapporteur Madame PAPIN : Attribution d'une subvention pour le festival Climax 2023 – Autorisation.

Mme BICHET
(n°64) Attribution d'une subvention pour le festival CLIMAX - 2023 - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter pour cette délibération, mais cela me permet de rappeler que cette catégorie de personnes qui vont en général voir le Climax, ce sont plutôt les jeunes. Il y a des moins jeunes évidemment, mais il y a plein de sujets majeurs et qui sont très intéressants. Donc, j'invite évidemment un maximum de personnes d'aller tout simplement participer, écouter, échanger dans ces espaces puisqu'il y a différentes salles, différents sujets.

Cela me permet aussi de rappeler une chose qui me tient à cœur, cette jeunesse a besoin aussi d'espérance et de vision à l'avenir. Cela a été évoqué par Monsieur le Maire sur Saint-Médard-en-Jalles, puisqu'il parlait de ces deux filles qui avaient des soucis d'avoir envie de procréer ou pas.

Cela me permet de rebondir sur un sujet qui touche particulièrement cette jeunesse entre autres, c'est ce que l'on appelle la solastalgie. Je pense que l'on est effectivement dans cette problématique de vision. Cette vision est assez angoissante parce que bien souvent, on fait culpabiliser les jeunes aujourd'hui dans une société sur laquelle on leur dit : « non, tu as un poids carbone pas bon ». Et on commence à le marteler tellement fort que maintenant, dès que l'on va essayer de procréer, c'est un poids carbone. Donc, c'est un vrai problème. Aujourd'hui, et je tiens à rappeler, qu'il y a un biais orchestré par entre autres certains financeurs comme Monsieur SOROS de certaines organisations, d'ONG internationales (Organisation Non Gouvernementale) et autres et sur lequel, il y a des biais. Les biais, c'est entre autres effectivement ce fameux poids carbone que l'on nous a rabâché. Moi-même, il y a quelques années de cela, j'y croyais dur comme fer. Et, sur lequel je suis obligé de réagir, de repartager ici et de rassurer ces jeunes générations et les moins jeunes parce qu'il y a malgré tout une incompréhension, que le poids carbone est aujourd'hui une logique, une politique mondiale pour essayer au contraire de travailler sur la privation des libertés. Je crois qu'au contraire l'on devrait se rappeler que toutes les plantes ont besoin de carbone en-dessous de 200 parties par million dans l'air, la plante ne pousse plus. Puis, qu'il y a certaines serres, par exemple, en Europe du Nord où on va mettre exprès des appareils à carboner l'espace pour que les plantes poussent plus vite. On a des taux entre 600 et 1 000 ppm (partie par million), ce qui veut dire que la plante a besoin de cela pour vivre. Et cela, nous, on est en train de nous culpabiliser, en France en particulier, sur un poids carbone qui représente, il faut le rappeler quand même, 0,04, les parties par million, cela représente 0,04 % de l'air. Je trouve donc intéressant de rappeler que les jeunes ne doivent pas être coupables de cela, parce que sinon ils vont eux-mêmes finalement mal comprendre ce qu'est l'écologie politique. L'écologie politique, c'est avant tout la défense du vivant des espèces, mais aussi de l'homme. Cela veut dire travailler encore plus sur cette harmonisation de l'écologie, c'est-à-dire que l'être humain n'est pas le centre fondamental de la vie sur Terre, et ce n'est pas à lui de tout régir, mais c'est à lui doit être en harmonie avec le reste du vivant. Cela signifie que finalement il y a aussi une certaine forme d'humilité à avoir, et l'humilité, ce n'est pas simplement se priver de procréer. Donc, je tiens à rassurer cela en particulier sur cette jeunesse qui est, parfois, dans cette forme de désespoir que j'ai évoqué, et qu'aujourd'hui, on a tendance à marteler vis-à-vis d'un Pass « carbone » que l'Europe essaie de mettre en place et que derrière évidemment les grands financeurs, les globalistes se targuent d'espérer que ce soit vraiment les jeunes qui le réclament.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote. Je lance le vote.

Résultat :

Pour : 95

Abstention : 0

Contre : 0.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
RUBIO, Madame AMOUROUX,
Monsieur DUPRAT, Monsieur
GARRIGUES, Monsieur MANGON,
Monsieur PESCINA, Madame ROUX-
LABAT**

La délibération est adoptée. Merci.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°65, rapporteur **Madame BOST** : Projet de renouvellement urbain du quartier de Thouars à Talence – Convention de renouvellement urbain – Décision – Autorisation.

M. PUYOBRAU

(n°65) Projet de renouvellement urbain du quartier de Thouars à Talence - Convention de renouvellement urbain - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur ESCOTS**.

M. Olivier ESCOTS : Merci, **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Cette délibération marque la poursuite du projet de renouvellement urbain à Talence Thouars qui avait été démarrée en 2007. C'est un projet de réhabilitation en tant que tel ne pose pas de problème au contraire, cependant nous souhaitons interpeller cette assemblée sur le sujet des opérations de démolition, reconstruction.

Ici, ce sont 42 logements qui doivent être démolis et reconstruits été hors site et hors commune à l'échelle de la Métropole. Aucune précision ne nous a été donnée quant à la localisation et à l'échéance de reconstruction comme nous avons pu le dire sur d'autres projets de ce type.

Je vais citer le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'année 2022 qui nous alertait, je cite, « sur la pénurie des logements sociaux en disant que la construction neuve, sa localisation, sa qualité, et son prix qui représentent des enjeux capitaux pour répondre durablement à la suite du logement. » Je cite toujours le rapport, « hélas, les perspectives à cet égard ne sont guère réjouissantes particulièrement au sujet de la production HLM. On est ainsi passé de 124 logements sociaux financés 2016 à 95 000 en 2021, et sans doute autant en 2022 d'après les premières estimations. Très loin de l'objectif gouvernemental de construire 250 000 logements sociaux au cours des deux dernières années. » et je continue « faute d'ambition affichée en la matière, et en absence de mesures spécifiques, l'avenir s'annonce sombre alors que les besoins sont orientés à la hausse avec désormais 2,3 millions de ménages en attente de logement social. » Fin de citation. C'est la situation au niveau national. Le bilan du projet de mandature présenté ce matin va dans le même sens que ce que je viens de dire en rappelant, et je cite que « le niveau de production reste anormalement bas au regard des besoins identifiés. » En clair, nous ne sommes pas en capacité de construire suffisamment de logements, notamment sociaux pour répondre aux nouvelles demandes. Dans ces conditions, vouloir détruire de l'existant ne pourra qu'ajouter de la crise à la crise.

Alors, la position de notre groupe n'est pas une opposition à un projet mené sur la commune de Talence, mais c'est une opposition à la destruction de logements sociaux sur laquelle nous avons été amenés à nous prononcer plusieurs fois. Dans ces conditions, notre groupe votera contre cette délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame RAMI**, vous voulez répondre ?

Mme Isabelle RAMI : Bonjour, Monsieur le Président, mes chers collègues. Il est largement reconnu que le quartier de Thouars à Talence a besoin de nouveaux projets visant à améliorer les conditions de vie de ses habitants et à favoriser une plus grande mixité sociale. Cependant le projet actuel, tel que cela a été souligné auparavant, suscite des questions concernant la solidarité territoriale et l'équité en matière de logement social au sein de notre Métropole. La proposition de démolir et de reconstruire 42 logements sociaux en dehors de la commune et de la zone QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville), soulève des interrogations légitimes. Conformément au PLH et à la politique de mixité sociale relevant de la compétence métropolitaine, la priorité doit être donnée à la reconstruction de logements sociaux dans les communes en déficit selon la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) ou dans les communes dites tangentes qui affichent un taux inférieur à 30 % avec une tendance à la baisse. Or, le taux de logements sociaux à Talence est inférieur à 30 %, il est à 26 % tel qu'indiqué dans le rapport. De plus, si l'on examine de plus près ce chiffre, on constate que la part de logements étudiants ou de foyers qui ont des revenus trop élevés pour prétendre un logement social est l'une des plus élevées de la Métropole, ce qui représente plus de 20 % des logements sociaux à Talence alors qu'elle est de 5 % à Mérignac si on prend cet exemple. Par conséquent, nous estimons injustifiées la démolition et la reconstruction de ces 42 logements en dehors de la commune et de la zone QPV étant donné qu'ils étaient principalement destinés à des locataires en situation de très grande précarité.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Écologiste et solidarité s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Même point d'accord qu'avec le groupe communiste. En fait, on trouve aberrant la destruction de 42 logements en lien en plus à la discussion précédente celle de constater qu'il manquait des logements, et là, on se permet de détruire. Ce n'est pas aussi important que ce qui se passe à Fort-Manoir où cela se ressemble. Ce sont des choses qui sont aberrantes à défendre. Après, on imagine derrière. C'est vrai que c'est aussi la question de la mixité sociale. C'est toujours une formulation ou en tout cas un terme qui est problématique parce que cela semble bien comme cela, mais en réalité, c'est cela. En fait, c'est la traduction de ces déplacements de population. Ce sont des gens qui sont écartés, éloignés, et on transforme petit à petit des zones vues comme des zones dangereuses avec trop de pauvres. Puis, on sait très bien que les pauvres, c'est dangereux. La preuve en ce moment c'est que quand cela se met en colère, cela casse tout. Donc, il y a un peu comme une volonté de neutraliser ou d'aseptiser ces territoires. Derrière la destruction, c'est qu'il y a moins de logements sociaux au bout du compte. Une fois que l'on a supprimé les 42, le pourcentage des logements sociaux a diminué. Donc, on a bien la petite opération de gentrification menée à travers ce projet.

Par conséquent, nous allons aussi voter contre la délibération, comme les élus du PC, je crois, contre par rapport à cette destruction de logements même si évidemment nous considérons qu'il y a importance à réhabiliter, à rénover et à agir dans ces quartiers. Cela on ne le nie pas et on est pour, mais on n'est pas pour que cela se passe de cette manière. Il n'y a pas que l'histoire des 42 logements détruits, il y a aussi des manques de précision des groupes scolaires : comment cela va-t-il se passer ? Va-t-il y en avoir ? Dans quelles conditions ? À quel endroit ? Combien de classes ? Il ne semble toujours pas prévu des lieux collectifs et on insiste à chaque fois dessus, dès qu'il y a un projet de réaménagement, ou de nouvelles constructions, c'est aussi important de discuter de cela parce que ce ne sont pas juste des logements, des commerces qu'il faut. Ce sont aussi des lieux où la population, les habitants et les habitantes et les jeunes puissent

se retrouver, soit pour faire de la musique, soit pour des tas d'autres choses différentes. Il y a besoin d'un lieu et non juste leur donner un endroit où on leur permet d'aller, mais comment avoir aussi de l'autogestion, une sorte de reprise en main de leur propre quartier. C'est leur vie, leur l'endroit. Il faut qu'ils s'en occupent et qu'ils aient les possibilités de gérer eux-mêmes des tas d'aspects de la vie quotidienne. C'est cela qui est important. Mais cela n'est pas discuté, n'apparaît pas. En fait, nous avons des rénovations de quartiers, mais qui restent des modèles tels qu'ils sont aujourd'hui, et pour nous, c'est problématique.

Nous ne partageons pas non plus le projet de développer 1 200 m² pour développer un accueil d'entreprises. Cela ne nous apparaît pas du tout justifié. Le constat est fait, les populations des quartiers populaires, en plus de subir chômage et précarité, subissent des discriminations, des violences. Cela a été écrit avant ce qui se passe cette semaine. « Discriminations, violences diverses, violences policières, actualités des émeutes », c'était au tout début, et de « la colère qui s'exprime ces derniers jours à la suite de l'assassinat du jeune de 17 ans ». Donc, cela montre quand même toute l'urgence qu'il y a d'agir dans ces quartiers, et peut-être que la Métropole pourrait aussi donner les signaux plutôt que juste se contenter d'appeler à l'apaisement, de donner des signaux comme quoi il va se passer des choses positives pour ces quartiers dans la période qui vient.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas vraiment reconnu le quartier de Thouars dans les propos de Monsieur POUTOU, mais ce n'est pas grave. Je ferai un premier constat et tous les maires vont me comprendre. Lorsque certains évoquent tirer les maires au saut ou les élire pour un mandat, le projet de Thouars aura mis 15 ans. Le projet centre-ville de Talence aura mis 15 ans. Ce qui prouve qu'en 6 ans, vous faites des études. Pour réaliser, il faut durer. Merci à la charmante dame, que je ne reconnais pas d'ici, qui a parlé de ma longévité. Je lui expliquerai les secrets : être proche des gens et réaliser ce qu'ils attendent. Le quartier de Thouars a commencé lorsque l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) s'est créée. Jean-Louis BORLOO, Ministre de la ville était venu et a visité Thouars. En le visitant, il disait : « cela, il faut abattre. Cela, il faut abattre. Cela, il faut abattre ». DOMOFRANCE était un peu ennuyé parce qu'il dit : « on vient de réhabiliter, mais si vous êtes prêts à payer, il n'y a pas de problème. Si l'ANRU paye, je ferai ». J'ai fait le tour de Thouars avec mon adjoint à l'époque François JESTIN, et on a vu des habitants, on leur a dit : « on va reconstruire avant de démolir puisqu'il y avait l'espace pour reconstruire. À part deux habitants, tous les autres, vous allez rester sur place. »

C'est un projet qui a mis du temps. Je le rappelle 15 ans. Mais l'ANRU nous a dit : « votre projet n'est pas assez ambitieux ». Donc, on est parti sur un nouveau projet qui nous a pris presque trois ans, et lorsque l'on est arrivé au bout de ces trois ans, l'ANRU n'avait plus d'argent. Donc, il nous a dit : « revenez à votre projet initial, celui en réalité qu'on a réalisé maintenant ».

Aujourd'hui, il reste effectivement quelques éléments encore à faire. Il s'agit de la résidence Lorenzaccio qui était une grande barre, et il faut la couper en deux et reconstruire une partie de logements. Je vous avais dit, je ne sais pas si vous vous souvenez ici par rapport aux barres et aux tours, mais je rejoins à ce que disait notre collègue CAZENAVE : les habitants de Thouars qui s'étaient prononcé sur le futur de leur quartier n'étaient pas du tout hostiles aux tours, mais aux barres. L'idée, c'est de casser une barre pour rendre un peu plus agréable l'environnement de ce quartier.

Les 42 logements, la mairie les a déjà remplacés, si on peut dire, parce que vous n'ignorez pas qu'il y a également un projet en face du CREPS (Centre de Ressources

d'Expertise et de Performance Sportive), l'ancien site d'EDF (Électricité de France) où on va faire 42 ou 43 logements sociaux attribués par la Ville. Ce n'était pas lié, mais on a aussi créé des logements sociaux bien qu'en termes de fonciers, on n'ait pas beaucoup de disponibilité à Talence.

Bref, ce projet reste quand même dans les 26 % de logements sociaux sur la Ville. Il a été réalisé après 150 réunions de concertation pour l'ensemble du projet de Thouars et approuvé par les habitants. Ils l'ont approuvé au cours de la concertation, et approuvé pour expliquer ma longévité, et je remercie la dame électorale, la fidélité des électeurs.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER (hors micro) : « La dame » ! Je ne dis pas « le monsieur » !

M. Alain CAZABONNE : Alors, je vais vous donner le secret : c'est d'être attentif aux habitants, les écouter. On a parlé beaucoup ce matin des jeunes, et j'ai été très choqué par la façon dont vous avez interprété ce que je voulais dire. J'étais très choqué. Les jeunes de Thouars, Madame, pendant 24 ans que j'ai été maire, je les ai côtoyés – mais je ne peux pas lire d'ici, ce n'est pas une histoire de lecture, c'est une histoire de parole. Pendant 24 ans que j'ai été Maire de Talence, les jeunes de Thouars, je les ai toujours fréquentés.

J'ai été, permettez-moi de parler de moi, pendant 24 ans à leurs côtés en tant que moniteur bénévole d'activités sportives parce que j'ai des diplômes. Et ces générations, je les ai toutes connues. Toutes. Et un jour alors qu'il y avait des tirs de mortiers dans tout le quartier, j'y ai garai ma voiture et j'ai dit « je vais la bouger », et le responsable du secteur social me dit : « non, la vôtre, ils la connaissent, ils n'y toucheront pas » parce que c'est cela être proche des habitants. Alors je n'ai pas de leçons à recevoir par rapport aux jeunes. Le mot que j'ai oublié ce matin, c'est que je constate en France, pas que là, qu'il y a un manque d'éducation, de respect pour les élus, pour les policiers, pour nous tous. C'est cela que je voulais dire. En disant qu'un jeune, s'il respecte, il n'y a pas de problème. Je ne parlais pas de ce cas spécialement. Vous avez dérapé en disant : « il ne respecte pas la famille ».

Mme Harmonie LECERF MEUNIER (hors micro) : Je n'ai pas dérapé.

M. Alain CAZABONNE : Je respecte tout à fait la famille, mais je dis qu'en étant proche des jeunes, on comprend aussi leur problème, et j'ai été constamment à leurs côtés, ce qui m'a amené à faire un score assez exceptionnel sur le quartier de Thouars.

Je ne veux pas être plus long, mais je veux revenir à la densification qu'évoquait notre collègue CAZENAVER.

Vous trouverez dans les interventions du passé. J'ai proposé, c'était à l'époque du Président Vincent FELTESSE, confronté, et Monsieur le Président, comme moi, tu as été victime de « bétonneur ! », et moi « bétonneur ! » à Talence. J'avais dit à Vincent FELTESSE : « c'est insupportable que ce soit constamment un sujet d'opposition politique au moment des élections ». Je lui ai dit : « Portons ensemble les projets de densification dans les villes parce que c'est l'intérêt de la Métropole ». Je ne lui en fais pas reproche parce que les autres Présidents derrière, cela ne s'est pas fait. Mais c'est vrai que c'est important si on pouvait porter ensemble. Ce projet nécessitait de construire des agglomérations. On peut discuter de la façon : s'élever plutôt que de s'étendre, mais le principe est d'accepter... parce que quand on parle d'afflux de population, ce n'est pas que l'on veuille les attirer, c'est du fait de la métropolisation.

M. le Président Alain ANZIANI : Votre temps de parole est écoulé

M. Alain CAZABONNE : Je ne veux pas être plus long. C'était le principal sujet que je voulais évoquer. C'est le fait que l'on a réalisé un quartier où il y a tous les équipements sportifs, culturels. Il y a une nouvelle piscine, une activité, Rock & Chanson. Bref, les jeunes apparemment sont assez bien dans ce quartier.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame LECERF MEUNIER.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER : Une bonne fois pour toutes, on dit « Madame », « Madame LE BOULANGER », « Madame l'élue », « Madame l'adjointe », mais surtout pas « la dame » et encore moins la « charmante dame ». Les temps changent. Il faut savoir s'adapter.

M. Alain CAZABONNE (hors micro) : Vous êtes tellement gentille.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Cela fait quelques années que je siége ici, et ces sujets de démolition, reconstruction font toujours l'objet d'un débat. Il y a quelques mois, pour Pessac, aujourd'hui Talence, avant Floirac. On pourrait les multiplier à l'envi puisque l'ANRU a fait beaucoup de choses. C'est toujours compliqué parce que dans les réunions de lancement de ces opérations, tout le monde est pour. Tout le monde dit : « surtout ne faisons plus l'urbanisme des années 60, des années 70 ». Vous savez, ces fameuses barres que l'on retrouve dans toutes les banlieues de France. Donc, on assiste toujours à un débat qui consiste à dire : « oui, on veut améliorer les quartiers. Oui, on veut faire ». Mais le jour où arrive vraiment le projet, on assiste à un match de ping-pong ou de tennis, comme vous voulez, entre l'opposition quand elle est représentée ou la majorité, et quand l'opposition n'est pas représentée, elle se fait représenter par un élu du même bord politique qui vient défendre son sujet. On l'a vécu ici depuis longtemps. Ce qui est essentiel, c'est que l'on améliore la vie dans ces quartiers. Et si vous connaissez un peu Thouars, je ne suis sans doute pas le meilleur connaisseur, je suis comme tout le monde, je visite la Métropole, et c'est vrai que cette grande barre, focalisons-nous sur le projet, le fait de la partager en deux va donner de l'espace, de l'air et va changer la physionomie de ce quartier. Les 42 logements sociaux qui manquent seront reconstitués. Moi-même, sur ma commune, j'ai décidé à l'époque d'une reconstitution des logements de Floirac Libération, et c'est normal. Demain, j'en aurai certainement d'autres. Cela ne veut pas dire que les habitants de Floirac Libération sont venus. Cela veut dire que l'offre globale de logements sur la Métropole est restée identique et même à 10 logements en plus. Donc, soyons cohérents dans nos propos. Si nous voulons améliorer les quartiers, qu'ils soient plus vivables, plus aménagés, plus aérés, il faudra faire ce que nous voulons faire à la résidence de Thouars, comme nous ferons dans d'autres quartiers demain parce que l'urbanisme qu'ont réalisé nos prédécesseurs ne correspond plus à la volonté d'aujourd'hui.

Encore une fois, le projet n'est peut-être pas idéal de ce que l'on peut imaginer, mais je suis sûr que les habitants, quand cela sera terminé, comme ils l'ont fait dans tous les autres quartiers, diront : « je suis satisfait du résultat et notre quartier a bien changé ».

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Mme Christine BOST : Encore un débat particulièrement nourri, un certain nombre d'interrogations et de questions. Je souhaiterais revenir sur évidemment la question de la destruction de logements locatifs sociaux.

Monsieur POUTOU, vous avez dit : « c'est aberrant ». Vous avez raison, c'est aberrant de détruire des logements locatifs sociaux à un moment où on en a besoin. Quand on regarde la réalité de ce territoire, et quand on met cela en face de l'actualité brûlante de ces dernières heures, on se dit : « peut-être que ce n'est pas si aberrant que cela que de réfléchir en termes d'aménagement urbain, d'urbanisme. Qu'est-ce que produit cette forme de densité ? Cette forme de concentration ? Cette forme de non mixité à l'intérieur d'un quartier très dense ? ». Ce sont peut-être ces questions aussi qu'il faut se poser, et c'est peut-être une façon d'y répondre.

Vous interrogez aussi sur ce que fait la Métropole et qu'injecte la Métropole. Vous l'avez dans la délibération. La Métropole va financer à hauteur de 29 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie de ce quartier. Y contribuer, c'est réfléchir aux aménagements publics, c'est travailler aussi sur les équipements publics, écoles, équipements sportifs, etc., qui font partie de l'amélioration du cadre, de la façon de prendre mieux en considération les habitants de ce territoire. Donc, on démolit certes un peu de logements locatifs sociaux. J'ai plutôt envie de dire que l'on donne un peu de respiration à ce quartier. Christophe DUPRAT l'a redit, on est aussi dans une forme de reconstitution dans d'autres communes déficitaires. Ce n'est pas un très gros projet. Ce n'est pas une très grosse démolition et les logements vont être reconstitués et la Ville de Talence n'est pas en sous-effectif de logements locatifs sociaux. On ne peut pas vraiment le dire.

Monsieur ANZIANI a quitté la salle.

M. Pierre HURMIC : Très bien. Merci Madame BOST. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je lance le vote. Les opérations de vote sont terminées.

Les résultats sont les suivants :

Pour : 60

Abstention : 29

Contre : 4

COIT : 1

NPPV : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur THONY, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI; Contre : Madame MELLIER, Monsieur

**ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame
GAUSSENS, Madame LE
BOULANGER, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur ROBERT,
Monsieur SAINT-PASTEUR, Monsieur
SALLABERRY**

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Madame la secrétaire

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°67, dans la délégation de Madame BOST : Bordeaux Métropole Projet de renouvellement urbain du Grand Parc – Convention pour l’animation d’une Maison du Projet pour le projet de renouvellement urbain de ce Grand Parc – Décision – Approbation.

Préconisation de vote, départ de Monsieur PFEIFFER, de Madame Marie-Claude NOËL, Stéphanie ANFRAY, Stéphane GOMOT, Jean TOUZEAU, Daphné GAUSSENS, Pierre de Gaëtan N’JIKAM MOULIOM, Pierre HURMIC, Harmonie LECERF MEUNIER, Jean-Jacques PUYOBRAU et Nordine GUENDEZ.

Mme BOST

**(n°67) Bordeaux Métropole - Projet de Renouvellement Urbain du Grand Parc.
Convention pour l’animation d’une Maison du Projet pour le projet de renouvellement
urbain du Grand Parc - Décision – Approbation**

M. Pierre HURMIC : Merci. Madame BOST a la parole.

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU a la parole.

M. Philippe POUTOU : On s’abstient sur cette délibération. La Maison du Projet, nous n’y sommes pas opposés, mais à quoi sert-elle vraiment ? Nous ne sommes pas sûrs qu’elle soit très fréquentée. Cela revient un peu à la critique que l’on peut formuler sur les concertations qui sont faites.

En fait, on a des choses qui servent à informer. C’est déjà bien, mais au-delà de l’information, on est bon à recevoir une information. On est bon à savoir ce qui va se passer. En réalité, il n’y a pas, encore une fois, la possibilité pour la population de pouvoir changer les choses, de pouvoir critiquer et agir dans le sens qu’ils aimeraient bien parce qu’en fait, ce sont des projets qui globalement s’imposent à la population. Donc, la Maison du Projet, nous pensons que derrière, cela ne change pas grand-chose.

Puis, il y avait l’autre aspect sur lequel nous n’étions pas forcément d’accord, c’était la question du financement. On voit que, par exemple, la Métropole, la Ville de Bordeaux et InCité financent quasiment l’essentiel de l’opération. Cela se traduit par fournir un local et rémunérer un animateur ou un chef animateur, je ne sais plus. À côté de cela, les autres partenaires participent très peu, les autres partenaires, c’est aussi la Clinique

de Bordeaux Nord, il doit y avoir les bailleurs, la BNP ne participe pas du tout alors qu'elle est maîtresse d'œuvre, je crois. Donc, il y a un souci, à notre avis, sur cette histoire parce que cela devrait intéresser tout le monde, quitte à ce qu'il y ait une Maison de Projet, tout le monde devrait pouvoir participer au financement de ce projet. On le formule comme cela, on pense qu'il devrait y avoir une véritable maison du peuple, une maison pour les habitants en lien avec les critiques que l'on fait sur le projet, c'est-à-dire qu'il y a besoin d'une structure collective, d'une structure qui soit réappropriée par les habitants et les habitantes eux-mêmes ou elles-mêmes. Donc, pour nous, cela, c'est fondamental.

Je finis juste par une petite réponse à Christine BOST sur la question effectivement des démolitions. On s'appuie aussi sur des... il y a pas mal d'architectes qui sont vent debout contre les démolitions aujourd'hui du point de vue du gaspillage financier. C'est pour cela que nous disons que ce sont des aberrations, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas le côté comptable. Cela existe. Puis, cela va être détruit, fait ailleurs, mais il y a aussi une critique qui se développe. Je crois que l'on avait justement la discussion sur Saige-Formanoir, il y avait eu des prises de position d'architectes bordelais, pas que bordelais, c'était dans la presse, et qui, eux, avaient des arguments pour expliquer à quel point c'était contre-productif et qu'il y avait une autre façon de faire aujourd'hui. Puis, c'est de plus en plus d'ailleurs la question environnementale. C'est d'essayer de trouver d'autres solutions.

Après, évidemment, vous dites : « pour améliorer un quartier, il faut l'aérer », on est quand même dans des situations d'urgence où il manque des logements. Nous pensons qu'améliorer la vie dans les quartiers, ce n'est pas forcément l'idée de la mixité dans le sens où il faudrait qu'il y ait moins de pauvres, un peu plus éloignés et mettre des gens avec des revenus un peu plus importants. Le vrai problème que l'on a en réalité, c'est comment combat-on le chômage ? Comment combat-on la précarité ? Comment combat-on la pauvreté et pas les pauvres eux-mêmes ? La difficulté de ces quartiers, c'est plus la pauvreté liée à un fonctionnement économique qui sacrifie ou qui expulse les gens de l'emploi et qui les précarise. C'est aussi cela. C'est comment fait-on le lien entre une réhabilitation de quartier et ces questions sociales ? En fait, c'est déconnecté, c'est-à-dire que l'on discute juste des aspects physiques d'un quartier sans discuter de tous les problèmes qu'il y a autour, et même en refaisant les peintures, en réaménageant les quartiers, s'il y a 40 % de taux de chômage, on ne va pas changer grand-chose. C'est pour cela que l'on a besoin de faire du lien. Un programme d'amélioration de la situation supposerait quand même des politiques sociales beaucoup plus ambitieuses comme vous le dites souvent, que juste discuter de l'aspect physique des quartiers.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur POUTOU. Je ne vois pas de nouvelle demande de parole, donc je lance le vote.

Les opérations de vote sont terminées, le résultat est le suivant :

Pour : 87

Abstention : 2

Contre : 2

CIT : 4

NPPV : 1.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame LOUNICI,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER,
Monsieur GUENDEZ, Madame
ANFRAY, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame
GAUSSENS, Monsieur GOMOT,
Madame LE BOULANGER, Madame
LECERF MEUNIER, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur ROBERT,
Monsieur SALLABERRY

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°69, rapporteur Madame BOST : Programmation 2023 – Crédits de fonctionnement de la politique de la ville – Appel à projets du contrat de ville et médiation sociale – Subventions – Décision – Adoption

M. PUYOBRAU

(n°69) Programmation 2023 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville et médiation sociale - Subventions - Décision – Adoption

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci pour cet exposé concis. Monsieur POUTOU a la parole.

M. Philippe POUTOU : Rapidement. On s'abstient. Les délibérations nous font redire les mêmes choses.

On est pour sur le principe de base qu'il y ait des subventions et des soutiens à des projets, surtout que c'est essentiellement dirigé vers les questions de l'emploi. Nous ne sommes pas gênés par cela. Maintenant, c'est toujours pareil. On a des réticences avec cette multiplication des subventions. C'est 500 000 euros. J'ai noté 21 projets et 90 actions. C'est difficile d'avoir une idée de la cohérence de tout cela. La liste est longue. Donc que fait-on ? Nous ne votons pas pour parce que nous ne sommes pas sûrs que tout cela soit vraiment efficace même si encore une fois, on est d'accord pour le soutien et on ne considère pas, en plus, que ces associations ou que tous ces acteurs feraient des choses pas terribles.

Donc, on n'est pas du tout sur ce jugement. Mais on se pose toujours des questions sur l'efficacité d'une politique publique et de la politique des collectivités territoriales. Nous pensons qu'il faudrait prendre beaucoup plus directement ces choses en main. C'est encore une fois le développement des services publics, recruter directement dans les services publics, avoir toute une politique et une présence dans les quartiers parce que l'on sait que c'est cela qui va compter. Ce sont aussi des structures collectives et bien souvent quand c'est éparpillé, ce n'est pas forcément en coordination, pas

forcément très en efficacité. Donc, on a toujours des réticences avec cette politique-là, c'est pour cette raison-là que l'on s'abstient.

Je lis aussi la fin de la note :

« L'introduction de la délibération... » indique que le « niveau grave et urgent de la situation dans les 21 quartiers populaires dits sensibles sont tous ces derniers jours, c'est 70 000 habitants qui connaissent de lourdes difficultés économiques et d'importants phénomènes de discrimination vécus et ressentis. 40 % vivent en dessous du seuil des bas revenus. » Je ne sais pas si cela se dit, c'est seuil de pauvreté, mais là ce sont des bas revenus, mais ce n'est peut-être pas le même seuil, je ne sais pas. « L'emploi précaire est deux fois plus important. Le chômage deux fois et demie plus important que dans le reste de la Métropole ». Ce sont des citations de la délibération.

« À partir de ce constat, on trouve que la suite ne peut pas seulement être la discussion sur une politique d'aide au secteur associatif aussi dévoué et déterminé soit-il. Cela pose ce problème de cette politique publique prise en charge directement par les collectivités et à la nécessité de pallier aussi l'absence de la politique sociale de l'État.

En clair, pour répondre au chômage massif, c'est cela qui est posé aussi, et comment éviter que les populations dans ces quartiers ciblés comme sensibles semblent toujours plus dans l'appauvrissement et dans les souffrances. Il y a plus de services publics de création d'emplois et d'aide sociale, d'éducateurs de rue, d'assistantes sociales, de personnel dans les écoles, de bibliothèques, de centres d'animation, de plus. En tout cas, plus cela que des caméras vidéo, que des bleus comme certains peuvent le dire, on est pour les actions de médiation, les subventions des associations, mais étant donné la réalité au niveau des souffrances, il y a vraiment besoin de discuter autrement de ces quartiers ». Fin de la note.

Retour de Monsieur ANZIANI à 17 heures 08.

Mme Christine BOST (Hors micro) : Donc vous la votez ?

M. Philippe POUTOU (Hors micro) : On s'abstient.

Mme Christine BOST (Hors micro) : C'est dommage, cela va à l'encontre de ce que vous venez de dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Résultat du vote :

Pour : 96

Abstention : 2.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZENAVE, Madame FAHMY,
Madame LOUNICI, Monsieur
RAUTUREAU**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°73, dans la délégation de **Madame MELLIER** : RER métropolitain – Convention de financement des études de projet et des travaux en gare de Gazinet – Phase 1 du renforcement des installations fixes de traction électrique entre Bordeaux et Arcachon – Décision – Autorisation.

Préconisation de vote : déport de Fabrice MORETTI pour des raisons professionnelles.

Mme MELLIER
(n°73) RER métropolitain - Convention de financement des études de Projet et des Travaux en gare de Gazinet - Phase 1 du Renforcement des Installations fixes de traction électrique entre Bordeaux et Arcachon - Décision – Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Très rapidement, je vais m'abstenir sur cette délibération. Ce n'est pas que je sois contre les investissements sur un transport en commun, mais c'est plutôt par logique de mon intervention au dernier Conseil, si je me souviens bien, c'est concernant les sens des priorités puisque je demandais à appuyer encore plus la station de Médoquine/Talence. Même si ce n'est pas en rapport, il faut quand même essayer de travailler encore plus sur la logique d'aménager cet espace qui me semble être au cœur à la fois, comme je l'avais évoqué, de la ville, proche de la partie étudiante et du CHU (Centre hospitalier universitaire). S'il y avait, pour moi, une priorité entre ces deux gares, c'était surtout celle de Talence. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Fabien ROBERT**.

M. Fabien ROBERT : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, c'est une étape importante pour le RER. À l'heure où on cherche à favoriser tous les modes de transports (collectifs, non polluants, capacitaires), le train concentre de nouveau l'attention de l'État, des collectivités locales après avoir connu évidemment une longue période de désintérêt. D'autant plus que nous observons après le COVID d'ailleurs qu'il y a eu effectivement des réflexes et des envies de vivre à la campagne, mais la concentration urbaine continue. Ce phénomène mondial continue de se produire. Donc, il nous faut ces moyens de transport capacitaires, sérieux et durables.

Parler du RER c'est tout de même le faire dans un contexte particulier. En matière de mobilité, le bilan actuel est compliqué. C'est un euphémisme. La congestion a augmenté de 4 % puisque le trafic est revenu à peu près au niveau d'avant COVID, mais il y a moins d'espace pour les voitures. La pollution est plutôt en augmentation. La pratique du vélo, et c'est heureux, augmente également et les transports en commun de 2 % avec un tramway plébiscité effectivement comme nous le savons toutes et tous.

Je voudrais simplement rappeler que quand on augmente de 1 % le nombre de personnes à vélos, on a 1 000 personnes de plus par jour dans la Métropole. Quand on augmente la capacité des transports en commun de 1 % ou quand 1 % de personnes viennent en plus, on a 5 000 personnes en plus qui se déplacent.

Nous voyons bien, pour répondre aux enjeux, qu'effectivement nous avons besoin de grandes infrastructures. Le moins que l'on puisse dire sur ce mandat, c'est qu'il y en aura peu, et que beaucoup vont arriver à la fin du mandat ou au-delà. C'est dire à quel point le RER métropolitain est le bienvenu. Il est, lui aussi, long à construire même si des premières lignes, des premiers gestes commencent à fonctionner, et les cars express également réalisés sont importants, mais ce sera long.

Je voudrais également dans ce contexte saluer les annonces récentes de l'État en faveur du rail, puisque la Première Ministre a annoncé 8,6 milliards dont 29 % pour le rail. C'est une première étape par rapport aux annonces faites, et c'est sans compter un certain nombre de grands investissements comme GPSO (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest) ou sans compter le milliard et demi qui sera mis au niveau national pour la régénération des lignes. Ce sera, par exemple, le cas pour la ligne Bordeaux Marseille.

Donc, ce RER est le bienvenu. Vous savez que nous y sommes extrêmement attachés. Cette participation de l'État annoncée est une bonne nouvelle ainsi que la naissance peu à peu progressive de sociétés de projet qui vont permettre en fait d'associer les élus locaux. Je crois que l'on a tous beaucoup de choses à dire dès qu'il s'agit de relations avec la SNCF, de travaux, d'études de financement. Nous aurons je crois, la loi le permettra, l'occasion de poser concrètement dans les choix qui seront faits.

Pour conclure, me réjouir également que l'Europe ait annoncé son financement pour GPSO qui sont très liés puisque vous savez bien que les aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux permettent à la fois à GPSO et au RER métropolitain de se réaliser. Je suis très heureux que ceci se fasse malgré peut-être l'annonce un peu rapide de certains maires qui affirmaient qu'il n'y aurait pas de financement. Néanmoins l'Europe, l'État, notre Métropole et beaucoup de collectivités, presque toutes en réalité, sont alignées derrière cette idée de développer le train, et nous voulions nous en réjouir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Juste en réponse à ce qui vient d'être dit par Fabien ROBERT pour dire que la mandature précédente, il n'y a pas eu énormément de projets d'infrastructures. Il y a eu l'inauguration de la ligne D, mais qui avait été commencée avant, le début de la liaison aéroportuaire qui a été inaugurée là. La politique d'infrastructures à la Métropole ce sont des cycles. On est sur un nouveau cycle. Il y aura des inaugurations sur ce mandat qui ne seront pas forcément des infrastructures lourdes au titre du tramway, mais qui seront, en termes d'infrastructures, des infrastructures de transport. Au mandat précédent, il y a eu l'inauguration de quelque chose commencé avant. Puis, on a inauguré quelque chose que vous avez commencé. Puis, ensuite on va sûrement inaugurer le BHNS (Bus à haut niveau de service). Les premières études sur le BHNS datent de plus de 10 ans. C'est un continuum.

M. Fabien ROBERT (hors micro) : C'est collectif.

Mme Claude MELLIER : Je voulais simplement retenir ce qui a été dit de positif autour des transports en commun. Je crois que c'est un élément important aujourd'hui que vous venez de souligner. C'est vrai que l'État aujourd'hui apporte une attention particulière au rail. Effectivement cela ne l'a pas toujours été, et aujourd'hui les déplacements décarbonés sont essentiels pour lutter contre la pollution et répondre aux besoins de la population. C'est pour cela qu'aujourd'hui les investissements faits tant d'abord sur la Métropole, la Région et maintenant les départements pour le développement du RER, rentrent dans cette politique nationale qui est en train de donner des moyens. Cependant, il faudra ensuite suivre de près la concrétisation sur le RER métropolitain « bordelais » parce que l'on a une avance réelle sur les propositions faites. Nous serons amenés progressivement à revenir sur ce sujet dans des prochaines réunions, mais merci de votre intervention qui valorise aujourd'hui le train et le RER.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Résultat du vote :
Pour : 94
Abstention : 2.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur MORETTI,
Monsieur RAUTUREAU, Madame
SABOURET

La délibération est adoptée.

Affaire suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°76, dans la délégation de **Madame BLOCH** : Football Club des Girondins de Bordeaux – Adaptation du calendrier de versement des redevances relatives à l'utilisation du stade Matmut Atlantique.

Mme BLOCH
(n°76) Football Club des Girondins de Bordeaux - adaptation du calendrier de
versement des redevances relatives à l'utilisation du stade Matmut Atlantique -
Décision – Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur BOBET**.

M. Patrick BOBET : Merci, **Monsieur le Président**. Dans ce qui nous est proposé, je crois qu'il y a de multiples raisons pour voter favorablement, bien sûr. J'en vois déjà au moins quatre spontanément.

D'abord, il n'y a pas de renoncement de la somme qu'ils nous doivent bien sûr. C'est un principe d'étalement du loyer essentiellement. Donc, il n'y a pas de renoncement ni sur le loyer, ni sur la dette.

La seconde raison, c'est que, manifestement, le Président propriétaire du Club joue son rôle, en responsable, en mettant 40 millions sur la table. Ce n'est pas rien. Je crois que c'est un geste que nous devons prendre en compte, et c'est aussi une deuxième raison pour laquelle je pense que l'on peut être favorable à cette proposition.

La troisième raison et **Brigitte BLOCH** l'a dit, le Club a vraiment besoin de visibilité financière, une vraie sérénité sur les trois années à venir. Cela semble important. Trois ans, c'est appréciable. Je crois que c'est attendu, et cela me semble bien de répondre à cela.

La quatrième raison spontanée, c'est que la saison écoulée a été une excellente saison. Le Club a retrouvé son public très enthousiaste, très fourni, très présent. Je crois que c'est important. On a peut-être vécu une des plus belles saisons des Girondins de Bordeaux. Ce Club a été porté par ses joueurs de manière extrêmement forte avec une véritable ferveur.

Donc, je crois que ces quatre raisons très spontanées me semblent suffisantes pour dire oui à la proposition. Bien sûr, on a tous un souhait à émettre, cette remontée en Ligue 1 le plus vite possible. Cela a failli être le cas dès cette année, je souhaite ardemment que ce soit dès l'année prochaine.

J'ai une question et une demande pour terminer, Monsieur le Président. Je pense au SBA (Stade Bordeaux Atlantique), pas aux Girondins. Nous avons évoqué bien sûr la clause de revoyure à cinq ans. Cette date est largement passée. Qu'en est-il des pourparlers qui doivent avoir lieu, j'imagine, entre nos services et SBA lui-même ? Nous avons demandé également qu'un COPIL (Comité de pilotage) se mette peut-être en place pour gérer cet ensemble de problèmes et, des Girondins et du SBA. Vous n'avez pas apparemment répondu ni par l'affirmative, ni par la négative. Je ne me souviens pas de cela. Je voulais vous demander où nous en étions très concrètement sur ces points, mais encore une fois, nous sommes tout à fait favorables et enthousiastes de voter favorablement. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On n'est pas d'accord. Pas de suspense, la délibération passera, mais, oui, pas d'accord, et au moins argumenter là-dessus.

Cela s'arrête quand ? D'accord les Girondins de Bordeaux, c'est un grand club. C'est le patrimoine de la région. Je me rappelle tous les arguments d'il y a un an, d'il y a deux ans. Nous ne sommes pas non plus contents que cela « *se casse la gueule* » comme cela, mais il faut relativiser les problèmes aussi. Cela entraîne des conséquences économiques et sociales. C'est pour dire en passant que les coups de main qui ont été donnés au Club des Girondins de Bordeaux n'ont pas empêché quand même des licenciements. Cela n'a pas perturbé grand monde. C'est un peu comme si c'étaient des dégâts collatéraux qui étaient admissibles. Je ne sais pas combien de dizaines de personnes ont été licenciées malgré les aides. Une des questions que l'on a envie de poser, c'est que quitte à aider une entreprise comme les Girondins de Bordeaux, pourquoi n'y a-t-il pas la condition derrière, si la Métropole aide, si elle échelonne les dettes, qui dit « à la condition que vous ne licenciez pas le personnel ». Il y a le licenciement du personnel et il y a les aides. Cela va continuer. On ne sait même pas d'un point de vue social ce qu'ils vont faire. C'est une des raisons pour lesquelles, nous ne sommes pas d'accord.

Puis, cela fait un mois que l'on a appris que les Girondins de Bordeaux ne remonteraient pas en Ligue 1. Un mois après, la délibération est prête. Cela va vite. C'est vrai qu'il y avait la convocation à la DNCG (Direction nationale du contrôle de gestion) ces jours-ci. Donc, par rapport à la commission, cela devait faire partie des conditions pour valider le budget de l'année prochaine. Nous comprenons l'urgence d'une certaine manière, mais il y a un souci, si nous regardons d'autres problèmes dans la Région. En fait, il y a un besoin d'aides dans plein de domaines qui ne s'est pas fait. D'ailleurs, on a combien ? 13, 15, 20 millions d'aides. Alors, d'accord, comme le dit Monsieur BOBET, cela va être payé au bout du compte encore que, qui va garantir que cela sera payé au bout du compte ? Si les Girondins mettent 5 ans à remonter, et/ou si les Girondins, pas de chance, descendent en nationale ? En fait, nous n'avons aucune garantie sur le paiement de cette dette au bout du compte. Donc finalement, la Métropole a suffisamment d'argent pour se permettre de repousser tout cela. Alors, à la limite, il y aurait plein d'argent, tous les coups de main qui seraient donnés, cela ne serait pas gênant, mais à côté de cela, on ne va pas reparler des émeutes dans les quartiers populaires, il y a eu une manifestation des musiciens de l'Opéra de Bordeaux tout à l'heure. Je ne sais pas combien cela représenterait financièrement pour garantir le

maintien des emplois. Pourquoi n'y a-t-il pas de délibération qui dit : « nous, on va maintenir les 106 emplois de l'Opéra de Bordeaux », ou « nous, on va s'assurer que les RIFSEEP correspondent à la demande de tous les syndicats ». C'est combien pour la Métropole ? C'est aussi ce décalage qu'il peut y avoir entre des besoins qui ne sont pas satisfaits, et puis d'un autre côté, on court derrière les Girondins de Bordeaux parce que c'est la vitrine de la Région. Mais peut-être parce que Monsieur LOPEZ, c'est un peu un copain aussi et pas les autres malheureusement.

Puis, sur la question des loyers, combien de personnes souffrent aujourd'hui d'augmentation des loyers ? De l'augmentation délirante des charges ? Chez AQUITANIS ? Chez DOMOFrance ? Vous n'entendez pas les gens qui râlent ? Les gens qui disent : « mais c'est fou ! On paye 2 000 euros de charges là, comme cela, sans aucune explication au nom évidemment de la guerre en Ukraine, ou au nom de la crise économique ». Pourquoi n'y a-t-il pas de mesures urgentes disant : « oui, nous, on va bloquer les loyers, ou bloquer les charges, agir dans ce sens ». On aurait au moins des réponses sociales mais on est dans une situation où finalement cela répond aux Girondins de Bordeaux, et derrière, tant pis pour les autres qui galèrent de plus en plus.

C'est pour toutes ces raisons, en fait, que l'on considère que ce n'est pas justifiable, et ne nous faites pas dire que nous sommes des méchants anti-girondins ou que nous ferions du foot *bashing* et tout cela. Cela n'a rien à voir avec cela. On n'est pas anti-foot. On n'est pas anti sport professionnel. On pense qu'il y a un petit problème quand même parce qu'entre le Tour de France, la flamme olympique, les Girondins de Bordeaux, la Coupe du monde de rugby, cela fait beaucoup d'argent dans le sport de haut niveau, et malheureusement cela fait beaucoup d'argent qui aurait pu être placé pour répondre à des besoins sociaux, à des urgences, et c'est tout cela qui nous embête beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter contre, mais de toute façon je suis généralement contre cette logique de la compétition justement, comme le foot. C'est-à-dire que l'on est avec un mercato, on essaie de faire monter au maximum les enchères. On voit que cela ne marche pas. Donc, même s'il y avait des belles intentions au départ, on voit que finalement, même avec toute la prudence que la Métropole a essayé de mettre en avant, il y a eu un échec. Il faut aussi dire que, comme l'a exprimé Monsieur POUTOU, mais j'axe encore plus sur les soignants suspendus. Il n'y a aucun étalement ou de correction pour essayer de sauver ces personnes. C'est-à-dire qu'il y a des augmentations mirobolantes d'énergie, de coûts de l'alimentation de partout. Et évidemment, là, on est plutôt dans cette logique du clientélisme voire du « bobolisme ». Donc, c'est assez, je dirais presque un peu déshonorant de notre institution d'essayer de se rattraper en essayant de dire : « tiens, on a fait quand même un accord public/privé », et encore une fois, on voit les conséquences. Encore une fois, quand il faut encaisser le privé, cela gagne, et quand il faut perdre, finalement c'est l'État qui fournit des efforts. En l'occurrence, c'est la Métropole qui se plie à cette problématique. Donc, je dirai : non, pourquoi on ferait ce genre de privilège alors qu'à côté de cela, quand les soignants étaient suspendus, cela a été brutal, violent. Plus d'emploi ! Vous êtes suspendus. Vous n'avez pas droit au revenu, et vous n'avez pas droit de retrouver un autre emploi que celui que vous avez. Aujourd'hui, le gouvernement fait même une logique de rattrapage en disant : « tiens, on va les réintégrer », mais sans les rétroactifs, c'est-à-dire sans les 600 jours de carence qu'ils ont subis.

M. Patrick BOBET (Hors micro) : Qu'est-ce que cela a à voir avec le sujet ?

M. Christophe DUPRAT (Hors micro) : Ils jouent au foot dans les stades ?

M. Marc MORISSET : En attendant, on est dans cette société de l'opulence, de la mégalomanie. Il fallait voir peut-être de façon plus raisonnable il y a quelques années de cela au lieu d'investir dans un si grand édifice. Cela veut dire, qu'encore une fois, on est dans cette logique un peu malade de l'être humain. Essayer encore une fois de travailler sur tout ce qui fabrique en quelque sorte cette logique de la fierté des territoires, de la compétition, puis de surenchérir sur des professionnels qui interviennent et qu'on laisse faire, et finalement, quand tout va mal, c'est quand même l'État qui paye. C'est regrettable, et je voterai contre. Voilà, c'est tout.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire une intervention très rapide parce que je suis inquiète des amalgames qui sont faits. Quand on arrive même à la question des soignants, j'avoue que j'étais perdue. Il ne faut rien demander à ce niveau.

Bien sûr que l'on peut se poser des questions. L'argent public n'est pas donné. Je voudrais quand même être très claire dessus. Il n'y a aucun don. La Métropole permet un étalement, une facilité. Il n'y a aucun argent public qui va aller dans les poches du privé. Cela, c'est le point n°1.

Point n°2, je comprends franchement que l'on puisse poser la question, mais je trouve vraiment très dangereux de se mettre à faire un amalgame entre cela, et à côté, on ne fait pas de politique sociale... mais c'est faux. D'abord, on s'occupe de cela maintenant. Pourquoi ? Un, parce que c'est notre compétence en termes de loyer. Donc, à un moment donné, il faut apporter une réponse. C'est oui ou c'est non. J'avoue que je trouve aussi dangereux le vocabulaire employé en disant que telle personne serait plus copain que d'autres, parce qu'il y a un sous-entendu derrière que je trouve malsain. Donc plutôt que sous-entendu, je préfère carrément le mettre sur la table et en disant attention à ce genre d'insinuation quand même, et humainement, j'ai envie de dire et juridiquement, on est très limite par rapport à cela.

La Ligue 2, c'est un sport professionnel. Cela reste du sport de haut niveau. Est-ce qu'il y a trop d'argent dans le sport de haut niveau ? Certainement. Est-ce qu'il faudrait peut-être revoir plein de choses ? Certainement. Et que ce soit pour le foot, les Jeux olympiques ou tout ce que vous voulez, certainement, mais à un moment donné, je rappelle que notre boulot, ici, c'est de répondre concrètement à des questions précises relevant de notre compétence.

Ce que je regrette dans les interventions précédentes, c'est que j'ai entendu des critiques portant sur le foot, pas sur le reste. Le reste, je n'ai pas suivi. Des critiques, d'accord, pas de souci là-dessus, mais de temps en temps une vraie question : pardon, à notre place, on ferait quoi ? C'est-à-dire qu'est-ce qu'il y aurait comme proposition concrète sachant qu'effectivement la DNCG c'était il y a deux jours. Il y a des salariés, et ils ne sont pas tous millionnaires, les salariés des Girondins, il faut quand même rappeler ce léger détail, ils attendaient aussi une réponse. Donc, je comprends la critique, mais j'aimerais que de temps en temps peut-être, si on fait mal, je peux l'entendre, mais qu'au lieu de dire : « on sait que cela, cela ne va pas, cela ne va pas, cela ne va pas, voilà concrètement et à la date, et à la compétence que nous avons les propositions qu'il faudrait faire ». Je trouve que cela aiderait un peu.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Merci, Monsieur le Président. Depuis ce matin, Monsieur MORISSET nous dit des choses dans le désordre qui nous font toutes et tous un peu réagir parce que le plus souvent l'on ne s'y attend pas.

Je vois bien la difficulté qu'il y a à chercher, à laisser parler un élu, ne pas être accusé d'être des censeurs, et en même temps se dire quand même qu'il y a des choses qui ne vont pas et depuis le début on réagit tous les uns et les autres. Ici, Monsieur MORISSET, c'est 1 sur 104. Ce n'est pas grave. Nous l'écoutons. Nous sommes tous offusqués, mais ces idées se répandent. Elles existent dans la population avec tout ce qu'elles peuvent comporter de choquant, et les laisser dire c'est aussi tout de même les laisser prospérer. En tout cas, je m'interroge : ne faudrait-il pas quand même reprendre notre règlement et le CGCT (Code général des collectivités territoriales) qui dit qu'il y a certes le temps de parole, mais il y a l'ordre du jour, et on vous laisse parler alors que la règle, la loi c'est que si l'on ne parle pas de l'ordre du jour, on ne parle pas. Cela arrive de temps en temps que l'on puisse tous déborder, mais vous, c'est à chaque prise de parole. Je voudrais quand même que l'on essaie d'appliquer la règle. Je comprends bien la logique de laisser parler, de ne pas considérer que, on ne va pas jouer les méchants, etc., mais ces idées se répandent. Ce n'est pas possible de laisser ce genre de choses dites, et je pense qu'il faut appliquer la règle tout simplement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je voulais dire un mot avant de redonner la parole à Madame BLOCH que je voudrais remercier pour tout son travail. Un ou deux mots.

Le premier, je me réjouis de la saison faite par les Girondins même si à la fin, dans les quelques matchs finaux, les Girondins ont raté la remontée. C'est important pour nous. Pourquoi ? Parce qu'il faut dissiper tout de suite une confusion comme Véronique FERREIRA l'a fait. Évidemment, l'on n'est pas dans une aide économique. On n'est pas dans une aide à une entreprise par rapport à tout ce qui a été dit. On est simplement le propriétaire sollicité par son locataire. Son locataire dit : « je n'ai pas les moyens de payer mon loyer ». Le propriétaire a deux solutions. Il dit : « écoutez, ce n'est pas mon problème », et on perd 15 millions d'euros. On perd tout ce que l'on a investi. Ou bien on dit : « oui, on comprend. Vous n'avez pas aujourd'hui les moyens de mener un club de Ligue 1, finalement le loyer d'un club de Ligue 2 est beaucoup moins important que celui d'un club de Ligue 1. On a fait un abaissement de loyer. Donc, on ne fait pas un abandon de créances. Nous faisons souvent un étalement de créances, et nous ne perdons rien puisqu'à la fin, Brigitte BLOCH l'a dit, nous allons retrouver nos petits. Cela, c'est quand même très important. Donc, on n'abandonne absolument rien.

Par rapport à la question posée, je voulais quand même rajouter que l'on ne fait qu'accompagner un club dans lequel il y a quand même un ..., c'est Monsieur LOPEZ. Il sort de sa poche 40 millions d'euros. Je ne dis pas si c'est bien ou si c'est mal. Je ne connais pas beaucoup de personnes, même dans le football, qui sortent de leur poche, et pas de la poche d'une société, 40 millions d'euros pour permettre à leur club de continuer à vivre.

Deuxième point, je vais répondre à la question de Monsieur BOBET sur SBA. Je rencontre un peu des difficultés à répondre parce que je suis tenu par des clauses de confidentialité. Mais ce que je peux dire, c'est que oui, nous avons, et tout le monde le sait, un désaccord avec SBA qui considère que le contrat a été trop défavorable, qu'il faudra le rééquilibrer. Je considère que les contrats sont faits pour être exécutés.

En même temps, il ne faut pas être aveugle. Il faut voir ce qui est possible ou pas. Donc, on était en désaccord sur beaucoup de choses avec SBA, notamment sur les

chiffres et que finalement SBA accepte la méthode qu'on lui a proposée. C'est une méthode de désigner des experts. Donc, on va désigner des experts qui vont nous rendre une copie. À partir de cette copie, on aura des chiffres qui pourront être incontestables que l'on pourra avancer pour vous proposer une solution. Je pense que l'on trouvera une solution avec SBA. Merci.

Mme Brigitte BLOCH : Toutes les réponses ont été apportées, mais je voudrais, comme Véronique FERREIRA, dire à quel point cette idée de « copain » est insupportable. Je voudrais vraiment que ce genre d'accusation cesse. Le travail qui est fait est un travail effectué avec les partenaires de ce dossier en toute moralité et de la manière la plus juste possible.

Je voulais aussi différencier un peu, Véronique, le sport de haut niveau et l'événementiel parce qu'aujourd'hui si on intervient pour la Coupe du monde de rugby, le Tour de France, c'est au titre des événements. Et sincèrement, pour avoir travaillé sur le sujet, je reviens sur ce que j'ai dit la dernière fois. Les retombées économiques sont vraiment importantes. Elles le sont en matière directe, c'est-à-dire les dépenses qui sont faites. Je reviens sur cet exemple, mais cela me semble important de le garder, même quand on dévie des routes, que l'on fait travailler des gens dans les transports en commun, etc., ce sont des salaires qui retombent dans l'économie du territoire avant même de parler de toutes les autres retombées en matière touristique. Il y a des retombées économiques directes pour les entreprises du territoire, et y compris des retombées sociales, de formation, j'y reviens, je rappelle, c'est bien de le faire, que la Coupe du monde de rugby aura permis de former en contrat d'alternance de très nombreux jeunes qui ressortiront de cet événement avec un diplôme, etc. Donc, je pense qu'il y a de nombreux arguments qui plaident en faveur de notre engagement sur ces événements, au-delà même, et je pense que c'est le maire de Lormont qui n'est pas présent aujourd'hui, du bonheur que l'on apporte aux gens. Donc, bien sûr, on peut discuter, mais malgré tout, on en parlait pour le Tour de France, qui d'entre nous, n'a pas, même ceux qui ne sont pas très sportifs dont je fais partie, un souvenir lié au Tour de France ?

Dernier point, plus précisément pour ce qui nous occupe par rapport au Club des Girondins, évidemment dans le sens de ce qu'a dit le Président, que ferions-nous d'un stade sans locataire ? Nous n'avons pas intérêt en tant que propriétaire, bien sûr, à ne pas avoir d'équipe de foot utilisatrice. Donc tout ce qui peut être mis au service de ce maintien et de ce retour à meilleure fortune, est bien sûr au bénéfice du collectif puisque nous avons tout intérêt à récupérer les loyers qui nous sont dus.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Résultat du vote :

Pour : 93

Contre : 2.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET,

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame

BONORON, Monsieur CAZENAVE,

Madame FAHMY, Madame PAVONE,

Monsieur RAUTUREAU, Madame

SABOURET

La délibération est adoptée. Merci.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°78, délégation de **Madame DE FRANÇOIS** : Présentation du rapport annuel du délégataire transport – Année 2022 – Information.

Mme DE FRANÇOIS
(n°78) **Présentation du rapport annuel du délégataire ' Transports ' - Année 2022**
Information

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je voudrais tout de suite apporter tout un soutien à **Madame DE FRANÇOIS** qui a effectué un travail difficile. Un travail difficile, cela veut dire qu'il y a des contents et des mécontents. Et cela, c'est la règle. En tout cas, le travail a été bien fait, merci à toi.
Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, le rapport du délégataire est tout aussi important que celui du délégant parce que ce sont les deux vues de l'année écoulée.

Sur cette année 2022, je n'y reviendrai pas, trois points me semblent importants, trois points de vigilance parce que sur le reste, les chiffres reviennent à une position normale, et c'est plutôt bien.

Le premier point, c'est la fraude. C'est un vrai sujet aujourd'hui, et au-delà de la fraude, c'est la non-validation qui, aujourd'hui, marque les esprits des voyageurs qui sont dans les tramways ou dans les bus qui voient monter des gens, qui ne les voient pas valider. Certains sont abonnés, et ne font pas cette action de validation, et donnent ce sentiment. Vous l'avez sans doute entendu comme moi, personne ne paye alors qu'il y a 75 % ou 76 % abonnés qui prennent les transports.

Le deuxième point, c'est la sécurité et les incivilités qui deviennent à un niveau important, et c'est vrai qu'il faut soutenir les conductrices et les conducteurs. Depuis le COVID, ils sont désormais protégés dans les bus comme dans les tramways. Je crois que c'est nécessaire parce que la population a changé. Elle devient compliquée.

Le troisième point, c'est le manque de personnel. Nous avons eu une situation dégradée en début d'année scolaire, au mois de septembre, parce qu'il manquait des conducteurs. Il en faut encore beaucoup pour la mise en place de nouveaux réseaux et aussi bien l'opérateur, c'est-à-dire KEOLIS Bordeaux Métropole mobilité, que ces sous-traitants, auront de vraies difficultés.

Cette année 2022 marque la fin de la délégation et vous me permettez d'y revenir quelques instants parce que dans quelques années, quand on s'y penchera, on s'apercevra que cette délégation de service public aura tout connu, le meilleur comme le pire, le meilleur dans les premières années. Jamais un réseau de transports en commun n'a augmenté de fréquentation entre 2014 et 2019. D'ailleurs, pendant quatre années consécutives, nous étions sur le podium des meilleurs réseaux de France. J'ai pu constater l'autre jour, **Monsieur le Président**, que ces trophées sont encore dans votre bureau et que vous les regardez sans doute d'une certaine manière et que cela montre bien que notre réseau était vraiment un des meilleurs de France. Puis, le confinement est arrivé et cela a été un effondrement que d'ailleurs tous les réseaux de France ont pu connaître. Il a fallu alors beaucoup de ténacité aussi bien aux services

de Bordeaux Métropole qu'à notre délégataire pour maintenir les transports dans des conditions difficiles pendant cette fameuse année 2020, mais surtout faire preuve de beaucoup d'ingéniosité, de communication, de marketing pour inciter les gens à reprendre les transports en commun malgré ce que certains pouvaient ressentir comme des difficultés sanitaires.

C'est pour cela qu'au fil du compte, cette délégation aura été très particulière et qu'elle se finit plutôt bien. Elle avait bien commencé. Il n'y a qu'au milieu où cela a été plus compliqué. En tout cas, on essaiera d'avoir des résultats aussi bons sur la prochaine. Celle-ci n'aura pas été forcément trop mauvaise parce que passer de 140 millions de voyageurs à 170, transporter au plus fort 550 000 voyageurs/jour, je pense que c'est quand même une belle délégation de service public. D'ailleurs, le combat a été assez important pour pouvoir le remporter puisqu'il s'agit, semble-t-il, d'un des meilleurs contrats de France pour le délégataire, et ce n'est pas par hasard si les deux principaux candidats souhaitaient absolument l'emporter.

En tout cas, merci à tous ceux qui concourent à ces services publics qui sont présents au quotidien aux services des habitants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : J'ai une note à lire, rédigée par des amis salariés à KEOLIS. Je vais vous la lire, mais juste avant, deux petites remarques par rapport à ce que vient de dire Monsieur DUPRAT.

Je trouve que revendiquer la lutte contre la fraude alors que l'on a la gratuité des transports, c'est osé. Je pense que quand nous avons la gratuité des transports, nous pourrions peut-être penser que ce serait bien qu'il n'y ait pas que nous qui l'ayons, que les gens habitant la Métropole mériteraient aussi la gratuité, sinon pourquoi les élus auraient la gratuité des transports et pas les autres ? Donc, je trouve cela assez osé de parler de lutte contre la fraude quand nous, nous n'avons pas ce problème. Cela, c'est une chose que je n'arrive pas à comprendre, oui je comprends que cela peut relever d'une forme de mépris social.

Ensuite, une autre petite remarque. Il y a dans le rapport Projet mandature, donc la première délibération discutée aujourd'hui, une phrase qui dit : « la Métropole, à l'unanimité des groupes, a voté la DSP ». C'est une façon très élégante de balayer une voix contre. Or, ce n'est pas un groupe, c'est vrai, vous ne mentez pas. Mais il y a eu un contre, et à l'unanimité des groupes s'est laissé croire que finalement tout le monde a voté la DSP. J'ai trouvé cela d'une élégance démocratique fabuleuse. Là aussi, cela relève certainement d'un petit mépris.

Sinon, pour répondre à Véronique FERREIRA, si on avait été au pouvoir puisqu'il faut des propositions de réponses, on aurait développé une politique pour une régie publique, et on n'aurait certainement pas renouvelé la DSP pour cette question.

Je lis la note des amis qui ont fait... Il y a des questions qui sont posées. S'il n'y a pas des réponses aujourd'hui, ce n'est pas grave, mais, enfin, c'est une discussion qui peut se prolonger.

« Les chiffres donnés dans ce rapport peuvent être contestés puisque la Métropole n'a en réalité aucun moyen de contrôler l'exactitude de ceux-ci, sachant que les systèmes et les logiciels informatiques, notamment THALÈS, sont à ce jour toujours défectueux et obligent souvent le délégataire à faire de l'à-peu-près dans beaucoup de domaines de l'entreprise.

Après l'impact des manifestations Gilets Jaunes exploitées honteusement par l'entreprise, rappelons que ces manifestations se tenaient en centre-ville et que les lignes de tram, par exemple, étaient coupées non seulement en centre-ville, mais également jusque sur les extensions de 13 heures à 19 heures, empêchant tout déplacement des usagers et rendant ainsi le mouvement impopulaire. C'était certainement d'ailleurs l'objectif. Voici maintenant un nouveau prétexte : la COVID-19. Si l'impact a été plus évident effectivement en début de pandémie, ici, on parle de l'année 2022 qui n'a pas connu de confinement et qui *a priori* n'a pas d'impact réel sur la question des transports. Bien évidemment, les retards et les pannes n'y sont pour rien. Malgré le virus, les délégataires évoquent une augmentation de la fréquentation de 14,3 % par rapport à 2021, une validation en hausse de 12,7 %, la fréquentation des parcs-relais en hausse de 23,77 % par rapport à 2021, toujours des emprunts ou des locations de VCub en hausse de 6,18 %, Mobibus, inscription aussi en hausse de 60 %. Les recettes liées aux amendes ont baissé de 23,11 % par rapport à 2021. Le taux de contrôle est inférieur à l'objectif contractuel de 4 %, donc forte chute en 2022, 3,65 %.

KEOLIS explique cela par l'affectation de contrôleurs à la conduite pour remédier au manque de conducteurs notamment engendré par les grèves et l'absentéisme, ou par l'absentéisme et dans cet absentéisme, il y a peut-être les grèves. Donc, quel culot ! En effet, les grèves, il y en a eu, mais seulement quelques jours dans l'année, on ne peut pas dire que KEOLIS soit une entreprise qui a une forte pratique de la grève. On pense que ce serait justifié qu'il y ait une forte pratique de la grève, mais ce n'est pas le cas du tout.

Quant à l'absentéisme, il faudrait voir pourquoi. Il est de 12,72 % en 2022, soit une petite hausse de 1,88 %. Bien évidemment, Omicron, on n'est pas responsable de tout, en tout cas, c'est plutôt la version de KEOLIS. Des mesures seraient prises par la Direction pour réduire l'absentéisme. On joue sur la prise en charge des jours de carence. On favorise le télétravail, mais pas dans tous les services et pas dans toutes les catégories de personnel. Évidemment, on imagine bien que conduire un tram ou un bus, ce n'est pas du télétravail. Cela ne peut pas se faire sous télétravail. Donc, on se dote d'un observatoire de l'absentéisme, mais pourquoi faire ? Quelle conclusion ? Et l'audit du cabinet externe Ayming avec le groupe de paroles, quelles en sont aussi les conclusions ? Combien cela a-t-il coûté ?

M. le Président Alain ANZIANI : Votre temps de parole est écoulé.

M. Philippe POUTOU : L'absence de ces données peut laisser supposer que les conditions de travail pour tout le personnel de l'entreprise jouent un rôle certain dans l'absentéisme et dans le recrutement. Quelle est la position du médecin du travail, des organisations syndicales ? On nous parle de 40 licenciements.

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut terminer, Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Comment ? Cela veut dire qu'il faut que j'arrête. Est-ce que je peux verser la note au PV ? Comme cela, vous ne la lirez pas, mais au moins cela se voit dans le PV. Merci beaucoup.

Suite en intervention écrite

... On nous parle de 40 licenciements (20.3% des départs), pour impossibilité de reclassements à la suite d'inaptitude définitive, 61 démissions (31% des départs), et les conditions de travail ne seraient pas en cause ! Les transports en commun de Bordeaux ont plus d'un siècle d'existence et n'ont jamais eu besoin, si l'on s'intéresse

à leur histoire d'aller jusqu'à afficher aux arrêts des véhicules, des demandes d'embauches que ce soit pour les services techniques comme pour les conducteurs ! Au contraire, avant Keolis, les directions croulaient sous les piles de demandes pour entrer dans l'entreprise ! A moins que la solution choisie par Keolis ne soit de rester en sous-effectif criant et constant, car cela coûterait moins cher et tant pis pour la qualité du Service Public ! Sur Mobibus : augmentation des demandes de 10.2% par rapport à 2021. Evolution des voyages 2021/2022 : voyages : 13.26%, 3.9% de voyages sous-traités. Transports refusés : 52.3%. Pourquoi ? Manque de véhicules adaptés et de conducteurs formés au contact des personnes en situation de handicap ? A nouveau Keolis semble préférer éloigner ces personnes en difficulté de toute vie sociale, de toute vie familiale, plutôt que d'embaucher. Sur l'information au public : Là encore vaste enfumage ! Certes on nous parle de la publicité faite sur le réseau concernant des grandes campagnes d'évènements culturels, sportifs, commerciaux, de prévention, etc..., engagées par la Métropole, mais en aucun cas, on nous explique ce qui pourrait vraiment améliorer les déplacements des usagers. Par exemple : information rapide et en direct sur les bornes lors de tout incident sur le réseau avec une gestion exacte des bus relais mis en place. Actuellement beaucoup de bus relais sont annoncés pour calmer les usagers, mais ne sont pas mis en place faute de personnel et de véhicules. Que dire des « Plus d'informations », laissant les personnes sur le quai, ne sachant pas quoi faire. Que compte faire Keolis ? Que dire de la proposition de s'abonner pour marcher ? C'est bon pour la santé sauf pour les enfants, les personnes à mobilité réduite, les malades, les personnes âgées, et cela représente pas mal de monde. On nous dit que l'indice de satisfaction est bon : 92% (MDR !), mais comme c'est curieux, le taux des réclamations augmente de 20% pour le réseau et de 50% pour MOBIBUS. Qui croit-on tromper ? Enfin dernier point et non des moindres : le dialogue social ! On nous explique que le dialogue social avec les organisations syndicales est riche et constructif ! Nous en avons eu l'illustration lors des NAO avec ces deux journées de grève très suivie lors, où la Métropole a dû intervenir auprès de la direction de Keolis afin que cette dernière fasse un pas vers les salariés et leurs organisations représentatives vu le nombre exceptionnel de grévistes. Tout ceci nous fait réfléchir sur la limite des DSP dans les analyses orientées qu'elle produit au délégant qui est dans l'incapacité technique de vérifier chaque chiffre, chaque analyse laissant ainsi une tranche du service public à une société qui n'hésitera devant rien pour s'enrichir et enrichir ses actionnaires. Pour une régie publique des transports en commun ! Enfin c'est l'occasion de pouvoir parler d'un point important sur la question du transport : la gratuité mise en place par d'autres intercommunalités en l'espèce. Selon l'observatoire des villes du transport gratuit, soutenu par l'ADEME, 35 villes françaises ont déjà mis en place des modalités de gratuité du transport en commun. (Dunkerque, Montpellier fin 2023, Valenciennes etc...). Le transport en commun est un mode de mobilité utile pour réduire les déplacements carbonés. Avec la mise en place des ZFE (zones à faible émission), le transport gratuit pourrait constituer une alternative intéressante pour accompagner les automobilistes vers cette mobilité commune. Les manœuvres décroissantes sur l'économie du transport comme l'a fait l'Allemagne avec les pass trains régionaux illimités à 9 euros ont notamment permis d'économiser de 1,8 million de tonnes de CO2, la diminution de la pollution de l'air de 6 % par exemple.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur le vote de la DSP, actuellement, c'est vrai que c'est l'unanimité des groupes. Je comprends vos réticences. Donc, il faut que l'on trouve une formule pour montrer que votre vote n'était pas le même que celui des groupes. On va trouver une formule.

Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci, **Monsieur le Président**. Juste une petite remarque. Je voudrais quand même saisir cette délibération pour évoquer les nouvelles lignes et les nouveaux tracés qui entreront en vigueur à partir du 4 septembre et pour lesquels nous

avons à Pessac quelques remontées d'habitants, notamment dans le quartier de Magonty, qui seront probablement moins desservis avec l'existence de quelques discontinuités qui n'existaient pas auparavant. Donc, je voulais attirer l'attention. Nous serons vigilants. Nous verrons à partir du 4 septembre comment tout cela fonctionnera. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Il n'y a pas de vote, nous pouvons donc passer au dossier suivant. Madame DE FRANÇOIS, vous vouliez apporter...

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Peut-être rebondir, Monsieur le Président, si vous le permettez, et dire que les transports en commun, c'est un coût de 275 millions par an en fonctionnement. Pour la Métropole, ce n'est pas anodin, qu'il y a aussi la tarification solidaire qui bénéficie à plus de 80 000 usagers dont la plupart la gratuité.

Concernant la fraude, on y travaille, mais c'est compliqué. Il y a un plan en cours actuellement, mais je sais que mon collègue le sait aussi bien que moi puisqu'il participe à ces activités.

Concernant Pessac, je rencontre le Maire de Pessac la semaine prochaine. Donc, il y a des sujets qui seront abordés notamment les propos tenus dans la presse qui ne sont pas tout à fait exacts pour ne pas dire complètement faux. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Communication effectuée

Mme Josiane ZAMBON : C'est la 79 alors. Dans la délégation de Madame DE FRANÇOIS, délibération relative à la subvention par Bordeaux Métropole des trajets à bord des trains régionaux réalisés par les élèves relevant de la Métropole – Décision – Autorisation.

Mme DE FRANÇOIS
(n°79) Délibération relative à la subvention par Bordeaux Métropole des trajets à bord des trains régionaux réalisés par les élèves relevant de la métropole - Décision – Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Patrick BOBET : Merci Président. Très rapidement. Franck RAYNAL avait souhaité la dégrouper justement pour reparler de cette tarification un peu différente pour les familles. Comme il n'est pas présent, nous ne faisons pas de discours particuliers, et nous votons pour tout simplement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Résultat des votes :
Pour 87
Abstention : 1.
Contre : 1

Majorité
Abstention : Madame LOUNICI
Contre : Madame PAVONE
Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur MORETTI, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame RECALDE, Monsieur SALLABERRY

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°83, **Madame PAPIN** : Projet coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la communauté urbaine de Douala au Cameroun – Décision – Autorisation.

Mme PAPIN

(n°83) Projet de coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala au Cameroun - Décision – Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur N'JIKAM MOULIOM**.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM MOULIOM : Merci **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Je voudrais dire que notre groupe considère que cette délibération va plus que dans le bon sens. Je pense que je voudrais, au nom de notre groupe, saluer, plus que la reconduction, l'enrichissement de ce projet de coopération. Je rappelle que la mobilisation collective qui avait été la nôtre avec **Michel VERNEJOU**, ancien maire et ancien Vice-président socialiste ici pour engager pour la première fois dans l'histoire de notre établissement, la Métropole vers l'Afrique, avait un sens bien particulier. D'abord, renvoyer aux acteurs métropolitains l'image, notre capacité et notre possibilité de manière transpartisane à travailler pour l'intérêt métropolitain. Je pense qu'avec **Michel** et aujourd'hui avec votre majorité, on envoie ce message à nos partenaires métropolitains qui voient bien que nous sommes capables d'adresser un certain nombre d'enjeux, de défis communs, en direction d'un continent qui nous interpelle au moins à trois niveaux.

D'abord parce qu'à travers cet engagement, nous montrons que les collectivités locales sont capables d'impulser et d'accompagner quelques solutions par rapport à ce qu'il est convenu maintenant d'appeler les difficultés de la France en Afrique. Je pense qu'il n'est pas anodin que la cinquième Métropole de France ancre son action internationale dans un continent où les urgences écologiques, sociales, économiques, voire politiques, sont plus que d'actualité.

Deuxième élément de contexte qui nous interpelle, c'est que l'on a évoqué en début de notre Conseil la situation de la jeunesse de France et donc la jeunesse aussi de Bordeaux Métropole. Je pense que l'internationalisation de notre territoire est aussi ou peut être aussi un moyen d'ouvrir des horizons et des opportunités à cette jeunesse, en tout cas à une partie d'entre elles qui, comme vous le savez, est à la fois une jeunesse d'ici est une jeunesse de là-bas. Je pense que l'initiative prise, et d'ailleurs

bien reconduite par notre collègue, de connecter les jeunes de Bacalan et de Bordeaux Nord avec les jeunes de Douala mériterait non seulement que l'on puisse les poursuivre, mais également que l'on puisse, pour cela, avoir une plus grande ambition.

Quelques pistes d'amélioration, nous avons collectivement voté pour une stratégie de développement économique avec un axe international extrêmement important. Je pense qu'il est utile de renforcer cette articulation avec la stratégie de développement économique. Certes, nous avons un certain nombre d'acteurs et de réseaux économiques locaux dont la Chambre de commerce et bien d'autres qui travaillent déjà avec les acteurs sur le continent africain. Je pense que c'est important de mobiliser y compris les organismes avec lesquels nous sommes en partenariat (Invest in Bordeaux, Bordeaux TechnoWest et bien d'autres) pour qu'ils puissent intégrer dans leur feuille de route l'accompagnement des partenariats que nous signons. En effet, ces organismes répondent précisément aux besoins actuels que formulent les nouvelles générations africaines.

Deuxième axe à mon avis qu'il faut quand même renforcer même si des choses se font déjà, c'est l'axe universitaire et de formation. Je pense que notre Métropole doit retrouver sa vocation historique d'accompagnement des élites africaines, et je pense que cela, c'est important.

Le troisième axe d'amélioration c'est sur l'évaluation. Je pense qu'un dispositif d'évaluation est prévu dans la délibération. Je pense que nous devons d'abord l'ouvrir un peu plus. Donc, on ne peut pas effectivement faire une évaluation seulement avec les services et l'élu en charge. Je pense qu'il est important que sur des sujets comme cela, on puisse avoir une évaluation un peu plus élargie politiquement et pourquoi pas aussi interroger lorsque nous reconduisons les conventions de fonctionnement avec un certain nombre d'organismes, que nous puissions voir si ces organismes ont respecté l'implication dans nos partenariats et en l'occurrence celui de Douala.

Voilà où je voulais m'arrêter pour en tout cas saluer l'enrichissement de cette convention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame PAPIN, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Céline PAPIN : Deux, trois éléments de réponse, mais je vais être brève.

Effectivement, par ce renouvellement de l'accord, nous renouvelons notre volonté d'un lien très fort avec le continent africain malgré un contexte d'intervention plus complexe aujourd'hui, c'est indéniable. Nous l'avons évoqué en commission nationale de coopération centralisée dans laquelle je représente France Urbaine sur la question de la jeunesse d'ici et là-bas. C'est un axe majoritaire et qui a très bien fonctionné avec le chantier jeune et qui fonctionne aussi très bien avec la coopération et culturelle avec des acteurs comme le Rocher de Palmer. Cela me permet de les saluer aujourd'hui alors qu'il vient d'être annoncé malheureusement cette annulation ce soir des 30 ans du festival de Haute-Garonne autre exemple de l'action qu'ils mènent sur le terrain pour valoriser la diversité culturelle.

Et également par rapport à vos propositions d'enrichissement, peut-être qu'elles demanderaient à être davantage formalisés dans un document synthétique, néanmoins ce sont des axes que nous développons déjà sur la coopération universitaire, effectivement le partenariat avec l'ENSAP (École nationale d'architecture et de paysage), mais aussi la participation des projets de recherche conjoints, vous l'avez dans la délibération.

Sur la stratégie du développement économique, nous sommes en lien avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire. Cette semaine, j'étais, par exemple, avec Aerospace Valley, et un Directeur indien de l'état du Telangana, Défense aéronautique signe que nous travaillons aussi sur ces champs dans nos accords de coopération.

Sur l'évaluation, écoutez, on aura l'occasion peut-être d'y revenir et de trouver des modalités qui pourraient peut-être, effectivement, venir enrichir ces évaluations.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Résultat du vote :

Pour : 85

Abstention : 1.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur GARNIER, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame JAMET, Madame BRU, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur LABARDIN, Monsieur MORETTI, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°84, dans la délégation de Madame PAPIN : Actions de solidarité internationale – Cadre d'intervention des financements solidaires – Décision – Autorisation.

Mme PAPIN

(n°84) Actions de Solidarité Internationale - Cadre d'intervention des Financements solidaires - Décision – Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Personne. Je soumetts au vote.

Résultat du vote :

Pour : 91.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur
GARRIGUES, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Monsieur
MORETTI, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
RAYNAL, Monsieur ROBERT**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Applaudissements.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°99, dans la délégation de **Monsieur PAPADATO** : Projet alimentaire de territoire le PAT – Mise en place du dispositif d'aide financière aux agriculteurs – Adoption d'un règlement d'intervention financier pour l'agriculture « Fonds d'initiative pour l'agriculture locale » 2023 conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine – Décision – Autorisation.

M. PAPADATO

(n°99) Projet Alimentaire de Territoire (PAT) - Mise en place du dispositif d'aide financière aux agriculteurs - Adoption d'un Règlement d'intervention financier pour l'agriculture "Fonds d'initiative pour l'Agriculture Locale" 2023 et conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine - Décision – Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Merci **Monsieur le Président**. J'aurais aimé voter pour cette délibération. Je crois qu'il est intéressant de savoir pourquoi parce qu'évidemment je vois bien la grande difficulté d'un écologiste comme **Monsieur PAPADATO** d'essayer de ne pas être « influencé » par la Région puisque l'on voit bien qu'il y a un bémol. Il y a l'imposition du HVE (Haute Valeur Environnementale). Indirectement je ne vois que cela parce que la Haute valeur environnementale, c'est un pied à faire rentrer le pesticide de façon plus concentrée. Cela a déjà été dénoncé dans la viticulture, c'est ce qui se passe avec **Madame Valérie MURAT**. Donc, encore une fois, je vois bien que l'on essaie de faire avancer ce sujet sur la logique de l'autonomie alimentaire, mais le diable se cache dans les détails. On est dans le mélange entre soutenir du bio et puis avec du HVE. Je suis désolé, mais le HVE est vraiment un véritable problème puisque l'on est sur les perturbateurs endocriniens. On est sur des SDHI (Succinate DesHydrogénase Inhibitors), sur des pesticides encore plus concentrés et mis en micro-dose. C'est un véritable enjeu majeur dont tout simplement la sauvegarde du vivant. Donc, je maintiens que l'être humain doit se nourrir de façon encore plus saine, et je l'espère encore plus local, et encore plus paysan. En effet, il y a ces trois critères qui me sont aujourd'hui répétés par les gens de véritables acteurs de la transition écologique, et j'espère que l'on travaillera encore plus dessus. Mais je suis désolé de voir apparaître ce fameux trigramme qui est relativement séduisant parce que HVE, c'est un biais et je le condamne.

Merci de votre compréhension, je regrette effectivement que sur la Région, encore une fois, il y a une espèce d'empêchement de travailler encore plus en adéquation avec les

territoires. Vous l'avez évoqué, Monsieur PAPADATO, mais c'est vrai que l'on voit bien que l'on aurait envie de faire beaucoup mieux.

Sur le territoire, nous pourrions avoir encore plus de liberté, c'est vrai, pour s'adapter avec les races locales et autres à faire mieux que ce que nous impose la Région. Donc, grand regret aussi de ce côté et je pense que vous partagez aussi ma pensée parce que je sais que de ce point de vue, j'espère, on cherche à aller dans le meilleur des mondes, celui d'essayer de vivre plus sainement pour les générations présentes, mais aussi futures. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Une réponse rapide. C'est malheureusement la loi, depuis 2015. La Région est gestionnaire depuis cette loi. Donc, aucune intervention ne peut se faire sans l'approbation de la Région. On peut le regretter, mais c'est le cadre. Les besoins en matière d'agriculture sont énormes. Nous savons que certains producteurs rencontrent des difficultés. Nous avons réussi quand même à arracher la possibilité d'aider financièrement nos producteurs locaux. Donc, je peux regretter que vous ne votiez pas pour surtout qu'il y a quand même 200 000 euros qui sont dévolus à la fois à la transformation, la vente, les circuits courts et tout. Voilà, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Résultat du vote :

Pour : 89

Abstention : 2.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOZDAG, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZENAVE, Madame
FAHMY, Monsieur GARRIGUES,
Monsieur LABARDIN, Monsieur
MORETTI, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RAYNAL, Madame
VERSEPUY**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°103, délégation de Monsieur PFEIFFER : Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats – Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public GIP Médiation – Décision – Autorisation.

Une petite précision, un départ de Monsieur Pierre HURMIC qui est Président du GIP.

M. PFEIFFER

(n°103) Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : C'est pour lire une note. Je lis rapidement de manière que l'on puisse voter puisque tout le monde est impatient de voter. C'est pour dire que l'on s'abstient et je crois que nous avons fait cela les années précédentes aussi.

« Bien sûr, nous partageons la préoccupation de renforcer les moyens humains et financiers pour à la fois améliorer les conditions de vie des personnes qui vivent dans les squats. Le chiffre, c'est 1 800 d'après la délibération sur une centaine de squats. Peut-être qu'il y en a un peu moins ces derniers temps, je ne sais pas. Pour trouver des solutions de relogement moins provisoires, au moins il y a une prise en compte de la situation dramatique vécue par de nombreuses personnes. Il y a cependant l'aspect que 200 000 euros, cela nous apparaît complètement insuffisant par rapport aux besoins, par rapport à la réalité de la situation. Ce qui nous apparaît anormal et par conséquent inquiétant en ce qui concerne l'implication de la Métropole, c'est qu'il n'est fait aucune mention de la politique de l'État qui contribue, à notre avis, quand même à aggraver la situation d'une part en multipliant les expulsions de nombreux squats sans assurer ou sans s'assurer d'un relogement d'urgence pour l'ensemble des familles ou des personnes, c'est-à-dire tout simplement en remettant les gens à la rue. D'autre part, on discute toujours de la politique de l'État, c'est la loi dite anti-squats, Kasbarian-Bergé, qui criminalise à la fois les personnes qui squattent, mais aussi les personnes qui aident les sans-abris ou les réfugiés. Rien non plus sur les intentions du gouvernement de durcir encore un peu plus les conditions d'accès au droit d'asile et de séjour des réfugiés. On le voit, il y a des lois même si cela met du temps, on a l'impression quand même qu'il va y avoir des attaques assez frontales qui vont venir prochainement à la rentrée. Donc, nous sommes face à des politiques répressives antisociales et c'est un problème de ne pas le noter puisque cela peut faire mesurer l'ampleur de la tâche. Il y a une difficulté actuelle, mais il y a des difficultés plus importantes à venir, et c'est quand même *a priori* normal de pouvoir tenir compte de cela, puisque c'est cela qui peut adapter une politique par rapport à cette réalité.

Ce qui suppose finalement encore plus de moyens humains et financiers pour faire face à la situation qui devrait s'aggraver encore dans la période qui vient. Il est pourtant nécessaire de souligner ces difficultés, donc de dénoncer les politiques qui vont à l'encontre de l'aide aux personnes les plus démunies, notamment en affirmant la nécessité de s'appuyer sur les équipes militantes des associations qui assurent les aides alimentaires sanitaires et les aides aux logements. Dans cette délibération, il manque un programme de relogement d'urgence, aussi de recensement des logements vacants. Je ne vais pas relancer le débat, mais c'est aussi comment on peut compléter ce genre de délibération avec les choses que l'on peut discuter par ailleurs puisqu'il y a quand même un lien entre toutes ces choses ». Fin de la note. On peut voter maintenant.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Résultat du vote :

Pour : 88

Abstention : 1

CFIT : 1.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur EGRON, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°108, dans la délégation de Madame RAMI : Subvention des 5 Maisons de mobilité (Cycles et Manivelles, Léon à Vélo, EtuRécup, VéloCité et Garage Moderne) – Décision – Autorisation.

Mme RAMI
(n°108) Subvention des 5 Maisons de mobilité (Cycles et Manivelles, Léon à Vélo, EtuRécup, Vélo-Cité et Garage Moderne) - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Rapidement, Monsieur le Président, mes chers collègues puisque l'on arrive en fin de Conseil. Cette délibération nous annonce la création sur une partie du Quadrant Nord-Ouest d'un nouvel équipement en l'occurrence fait par le Garage Moderne que nous avons déjà largement aidé au sein de ce Conseil de Bordeaux Métropole. C'est sur Bruges, certes c'est qu'une partie du Quadrant Nord-Ouest. Il reste quand même un grand nombre d'habitants qui ne sont pas desservis : Saint-Médard-en-Jalles, 30 000 habitants, le Taillan, 10 000, Saint-Aubin, 8 000. On a un petit créneau de 50 000 habitants dans ce secteur qui n'est pas desservi. On avait imaginé une maison du vélo itinérante qui me semblait plutôt intéressante sur ces territoires un peu éloignés. Je pense qu'il faudrait une étape supplémentaire, peut-être regarder cela de près puisque cela correspondrait certainement mieux à la demande qui est faite.

J'en profite pour me faire, moi aussi comme l'ont fait d'autres collègues, le porte-parole de Franck RAYNAL, mais dont le problème va être réglé la semaine prochaine puisqu'il rencontre Madame DE FRANÇOIS, il s'inquiétait de la disparition des stations VCub extra-rocade. Je suis également concerné. La station VCub qui existait à Saint-Aubin avait trois utilisateurs par semaine. Elle n'y est plus et c'est tout à fait normal. J'ai mis le *free floating* juste à l'emplacement de la station VCub. C'est une solution qui permet pour les trois personnes de trouver une solution. En tout cas, les personnes ont été prévenues individuellement puisque j'en connais au moins une qui m'a dit : « j'ai reçu un message me disant que la station VCub n'existait pas ». Je sais qu'il y aura des annonces qui seront faites pour ces communes. Cela a été fait en commission l'autre jour, mais je me devais de faire son porte-parole. C'est tout à fait logique. Donc, si vous avez un petit véhicule qui traîne pour faire une maison mobile et des mobilités dans le Quadrant Nord-Ouest, là-bas en haut, nous serons très contents.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Monsieur le Président, chers collègues, juste une précision. Cette maison des mobilités de Bruges a été prévue en même temps que les quatre autres lors du deuxième plan vélo et dans le CODEV 4. Simplement, il nous fallait, la Ville, acheter les locaux qui allaient avec. Ces locaux n'ont été livrés sur la ZAC du Tasta, la phase 3 de la ZAC (zone d'aménagement concerté) que l'année dernière. Donc, nous n'avons pas pu l'ouvrir, bien sûr, avant. Nous assurons les travaux. Nous avons acheté les locaux. En fait, nous avons même acheté deux locaux : un qui concerne moins la Métropole. Il y aura également un Repair café, mais cette maison des mobilités, effectivement, nous faisons un bail emphytéotique avec le Garage Moderne. Au passage, les 5 maisons des mobilités n'auront pas les mêmes porteurs. C'est bien comme cela. Nous sommes prêts à tout étudier, Christophe. Effectivement, nous en avons identifié deux sur le Pôle Ouest parce qu'il est très étendu, et que la première qui a été mise en œuvre sur le PTO (Pôle territorial ouest), c'était Léon à vélo à Mérignac dans des locaux, à l'époque, temporaires. Je ne sais pas s'ils sont toujours au même endroit. Donc, effectivement Bruges a vocation à couvrir une partie du territoire.

Aujourd'hui, selon les travaux... parce que l'on a aussi des travaux qui sont en train d'être effectués, les locaux ont été achetés vides. Nous sommes en train d'aménager les locaux, et elle sera ouverte fin septembre. Après, on pourra voir effectivement comment associer les collègues. Nous sommes ouverts à toutes les propositions. En tout cas, je ne crois pas, Isabelle RAMI peut en parler, mais aujourd'hui on est sur les cinq prévues dans le plan vélo n°2.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, mes chers collègues puisque Monsieur le Maire de Pessac a un porte-parole, je vais répondre et c'est bien normal.

Pessac a eu la visite de la Vice-présidente des services de Métropole et de KEOLIS, le 14 octobre, pour être précise, c'était le jour de mon anniversaire, donc je m'en rappelle. Nous avons présenté le PowerPoint avec la suppression de quatre stations VCub qui par jour avaient moins de trois usagers. Il faut savoir que sur l'ensemble de la Métropole, nous supprimons 20 stations VCub, Saint-Aubin et Parempuyre en font partie parce qu'il y a effectivement très peu d'usagers. Sur l'ensemble de la Métropole, cela représente 80 usagers. Toutes ces personnes ont été prévenues, comme tu viens de le dire, et nous leur avons proposé la nouvelle offre TBM (Transport de Bordeaux Métropole), soit un abonnement longue durée et voir comment ils pouvaient faire.

Concernant plus particulièrement Pessac, effectivement quatre stations sont supprimées cependant il ne faut pas oublier que nous en installons cinq de plus dans des lieux un peu plus adaptés où il devrait y avoir plus de fréquentation puisque nous mettons des stations avec 20 vélos. Donc, je rencontre Franck RAYNAL lundi prochain avec les services. Nous échangeons sur ce point aussi. Je suis un peu étonnée d'une part de sa surprise, et d'autre part, des propos tenus notamment dans la presse.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame RAMI.

Mme Isabelle RAMI : Je vais terminer en rappelant effectivement, Brigitte TERRAZA l'a dit, que le troisième plan vélo c'était 5 maisons du vélo qui étaient identifiées et accompagnées. Toutefois, on relève un ensemble de besoins qui sont de plus en plus prégnants. Vous parlez d'une autre structure associative qui puisse accompagner des usagers cyclistes. Nous avons des besoins en termes de stationnement. Donc, la

pratique du vélo augmente sur le territoire métropolitain. Les besoins augmentent, et il y aura sans doute des questions budgétaires, je me retourne vers Véronique FERREIRA, à discuter à la rentrée. Effectivement, si on veut accompagner cette pratique cyclable qui augmente annuellement de 10 %, et sur la deuxième couronne avec moins d'importance, mais elle existe aussi. Il faut pouvoir anticiper et accompagner correctement cet usage. Je prends note, et vous aviez déjà émis cette remarque en commission. Je l'avais déjà intégrée.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Résultat du vote :
Pour : 89
Abstention : 0
Contre : 0.

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Monsieur SALLABERRY

La délibération est adoptée.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°109, délégation de Monsieur THONY : Propreté urbaine – Adaptation des moyens et lancement d'une nouvelle démarche 2024-2027.

M. THONY
(n°109) Propreté urbaine - Adaptation des moyens et lancement d'une nouvelle démarche 2024 – 2027

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je voterai pour cette délibération. J'espère qu'elle aura effectivement un succès partagé unanimement.

Je voulais juste souligner puisque c'est quand même une délibération importante, même si l'on est sur une feuille de route avec une vision et ainsi de suite, je pense qu'il faudra sans doute intégrer à terme des critères d'obligation de tri. Cela n'apparaît pas, il y a beaucoup de beaux mots. C'est magnifique. Il y a des choses qui sont de belles intentions, mais derrière il n'y a pas d'actions suffisamment concrètes. Je pense que c'est un vrai sujet de fond, que l'on doit travailler après coup sur cette feuille de route, sur la notion de la différence entre d'un seul coup dire que l'on va faire du tri en mettant « les moyens ». Vous savez que c'est un peu comme la façon dont on fait la pédagogie, c'est-à-dire est-ce qu'il faut mettre dans un contexte pour que les personnes apprennent, ou faut-il justement leur montrer directement les choses ? Donc, cela, c'est un vrai problème. C'est un vrai dilemme dans la politique aujourd'hui. C'est comment on arrive à avoir un enthousiasme, une façon d'aborder les choses de façon pédagogique sans que cela frustre. Cela veut dire qu'il faut arriver à changer les

habitudes. Pour changer les habitudes, parfois il faut un peu axer sur l'action contraignante. C'est pour cela que je considère que cela mérite encore un peu d'ambition de ce côté. Cela devrait porter ses fruits si justement à terme cette feuille de route se concrétise par ces fameux critères d'obligation, et j'espère qu'ils seront entendus pour les prochaines délibérations sur ce sujet.

Je vous remercie, et je souhaite à toutes et à tous un bon week-end.

M. Philippe POUTOU : Avant le week-end, dernière intervention aussi de notre côté. Logique, c'est la dernière délibération.

Juste pour dire que j'avais raté le vote à la délibération précédente, c'est embêtant parce que c'était un pour, mais cela a été rattrapé. En fait, mon pour est intégré.

Maintenant, c'est une petite note sur la dernière délibération. Donc, on vote pour cette délibération. Donc, on finit bien le Conseil. Sans doute une troisième unanimité pour la journée. On vote pour parce que l'on approuve. C'est dit clairement, le besoin humain, enfin, les renforts en moyens humains et le recrutement des 21 employés même si cela nous semble assez peu quand même sur les 16 communes. Surtout, ce n'est pas précisé si cela sera du net dans le sens où s'il y a des départs, est-ce qu'au bout du compte, c'est + 21 ?

M. Jean-Baptiste THONY (hors micro) : tout à fait.

M. Philippe POUTOU : D'accord. Donc, d'autant plus, on vote. Cela étant, ce qui n'est pas noté, ce que l'on aurait bien aimé, ce sont les conditions d'emploi. Est-ce que ce sont des emplois CDI (Contrat à durée indéterminée) même si ce n'est pas du CDI ? C'est en statutaire ou pas. Cela aura pu être précisé, mais sinon, on vote pour.

On vote pour la préoccupation qui est défendue dans la délibération en tout cas ce que l'on en comprend, et on pense que c'est l'idée de développer ce service, et d'en donner les moyens. En fait, la meilleure façon serait de mettre en place... Oui, on revient sur l'idée de la régie municipale, régie métropolitaine. Nous revenons sur l'idée des services publics. Nous pensons et insistons que la meilleure façon finalement d'organiser le travail et de le rendre efficace, c'est une régie publique à l'échelle de la Métropole. Le fait qu'une partie du service public sera publique et l'autre privée, d'un secteur à l'autre, d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre comme à Bordeaux, cela ne nous semble pas le plus rationnel pour organiser tout ce travail.

Et bon week-end évidemment à toutes et tous.

M. Jean-Baptiste THONY : Pas si vite. Pour conclure, en juste 20 secondes, cette délibération n'est pas la feuille de route. C'est l'annonce de la démarche de la feuille de route. J'espère en tout cas pouvoir la présenter en début d'année prochaine avec un plan d'actions, et je confirme effectivement que l'objectif, avec votre soutien, j'espère, c'est de révolutionner la manière de faire la propreté urbaine en travaillant principalement sur les changements de comportement pour réduire les déchets dans l'espace public. Faire en sorte, quand le déchet existe, qu'il aille dans la poubelle de tri puisque cela va être une obligation pour 2025. Donc, tout cela va être travaillé avec les territoires puisque je l'ai dit et je le répète, je n'ai pas encore eu l'occasion de l'initier. Mais je vais aller rencontrer chacun des maires et chacune des maires de la Métropole puisque vous êtes les premiers et premières concernés. Je vais travailler évidemment avec les élus. On est encore en train de travailler sur cette gouvernance, mais c'est un sujet qui nous concerne toutes et tous, je le sais. Donc, j'ai à cœur de pouvoir m'y

atteler dans les mois qui viennent. On vous présentera cette feuille de route et ce plan d'actions, début d'année prochaine.

M. le Président Alain ANZIANI : Résultat du vote :

Pour : 89.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur
GARRIGUES, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame
LOUNICI, Monsieur MORETTI,
Madame PAVONE, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,
Monsieur ROBERT, Monsieur
SALLABERRY**

Applaudissements.

Je vous remercie pour votre présence attentive en cette longue séance qui a été également marquée par des événements extérieurs, et vous souhaite de bons congés. Merci.

La séance est levée à 18 heures 42.

La Secrétaire de séance

Mme Josiane ZAMBON